

N° 149

Mars 2019

# Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Anne Jacques Le Coq du Parc, au service du dernier baron de Pont-L'Abbé - Expropriation d'une vieille famille bretonne - A Guengat, instituteur du diable contre maire réactionnaire  
Les attaches finistériennes de la famille De Gaulle - Une mutinerie à Lopérec en 1693  
Les trésors du fichier des procédures - Faits divers, faits d'hier - Recherches dans l'intérêt des familles - Liens entre actes et photos dans la base RECIF - L'actualité des archives  
L'actualité des libraires - Le troisième registre d'état civil - Entraide - Questions - Réponses

# CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.  
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.  
Membre de la Fédération Française de Généalogie, association déclarée d'utilité publique : [www.genefede.eu](http://www.genefede.eu)  
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique  
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://cgf-bzh.fr> <http://recif2.cgf.bzh>  
Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)  
**Vice-présidents :** André LE GOFF (B, 2022) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).  
**Secrétaire :** Thierry MARTIN (B, 2020). Secrétaire-adjoint : Didier LE LAN (Q), membre de droit de l'antenne de Quimper).  
**Trésoriers :** Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix)  
**Membres :** BREST : Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2024), Philippe LEONI (2024).  
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2024).  
QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Nathalie GUILLOU (trésorière), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne SCOARNEC (2020), Jean TOULHOAT (2020), Danielle TANGUY (2020), Philippe PIRON (2024), Maryvonne TYMEN (2024), Pierrick CHUTO (2022), Jean-Yves BARVEC (2022).  
*(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
<b>BREST (B)</b>	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : <a href="mailto:cgfbrest@wanadoo.fr">cgfbrest@wanadoo.fr</a>  CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
<b>MORLAIX (M)</b>	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : <a href="mailto:CGFMX@wanadoo.fr">CGFMX@wanadoo.fr</a>	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
<b>QUIMPER (Q)</b>	Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : <a href="mailto:cgf-quimper@orange.fr">cgf-quimper@orange.fr</a>  Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : <a href="mailto:cgfmoelan@orange.fr">cgfmoelan@orange.fr</a> Permanences: jeudi 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Nathalie GUILLOU

### Commission informatique :

BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET  
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC, Hervé LE BOT.  
Responsable pour la protection des données personnelles : Thierry MARTIN  
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2019 : Cotation individuelle : 26 € - Cotation couple / duo 43 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €  
Cotation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 44 €\* - Cotation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 61 €\*.  
\* dont 1,60 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique  
Communication du CGF :

Le paiement de la somme de 18 €, incluse dans celle de 44 € ou 61 € vous permet de recevoir, en outre, vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via internet, la base du CGF, riche de 9 704 662 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.  
Droit d'entrée (exigible la 1<sup>ère</sup> année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction  
(BREST : Carl RAULT, [cg29@cgf.asso.fr](mailto:cg29@cgf.asso.fr) ; QUIMPER : Christian BOLZER, [bolzer.christian@wanadoo.fr](mailto:bolzer.christian@wanadoo.fr))  
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénel, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à [cg29@cgf.bzh](mailto:cg29@cgf.bzh)

## Sommaire du LIEN n° 149

* Sommaire et éditorial	p. 1
* L'actualité des libraires	p. 2
* L'actualité des Archives	p. 4
* Les relations entre les actes et les photos numérisées dans <i>RECIF</i> , par Jean François Pellan	p. 6
* Le troisième registre de l'état civil existe depuis peu... et il est électronique, par Jean François Pellan	p. 8
* Anne Jacques Le Coq du Parc, au service du dernier baron de Pont-L'Abbé, par Gisèle Gentric	p. 10
* Expropriation d'une vieille famille bretonne, par François Abjean	p. 15
* Les attaches finistériennes des De Gaulle, par Gilles Ménez	p. 25
* Les trésors du fichier des procédures, par Jean-Pierre Mazery	p. 32
* Une mutinerie à Lopérec, par Carl Rault	p. 44
* A Guengat, instituteur de l'école du diable contre maire réactionnaire, par Plerrick Chuto	p. 46
* Faits divers, faits d'hier	p. 49
* Recherches dans l'intérêt des familles, par Carl Rault	p. 51

*Page 1 de couverture :*  
Le château de Pont-L'Abbé.  
Photo : Jean François Pellan

*Page 2 de couverture :*  
L'organigramme du CGF

*Page 3 de couverture :*  
L'UGBH et ses revues.

*Page 4 de couverture :*  
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

*Le supplément "Le cahier bleu"  
est inséré dans cette revue.*

Tous droits de reproduction réservés.  
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent  
que la responsabilité de leurs auteurs.

## LE MOT DU PRESIDENT

### Vers les dix millions de relevés

La base *RECIF*, acronyme de Relevés de l'état civil finistérien, a été mise à jour en janvier dernier. Elle a atteint le chiffre de 9 704 662 relevés d'actes se répartissant ainsi :

Baptêmes / naissances : 4 791 468

Mariages : 1 256 773

Sépultures / décès : 3 656 421.

Ce sont 153 298 relevés qui ont été ajoutés à la précédente mise à jour. Sur un an, ce sont finalement 266 243 relevés qui ont enrichi notre base. Si nos releveurs et saisisseurs continuent sur ce rythme, on peut espérer atteindre, peu ou prou, le chiffre symbolique des dix millions de relevés pour la fin de cette année.

Ces relevés ne suffisent plus au bonheur des généalogistes qui deviennent de plus en plus exigeants, voulant avoir l'accès aux vues numérisées, sans doute pour s'assurer que ce qui a été transcrit est bien correct, à moins que ce ne soit pour avoir le plaisir de découvrir la signature d'un ancêtre... signatures qui deviennent de plus en plus rares quand on remonte dans le passé. Les importantes numérisations des services d'archives dans toute la France ont créé le besoin, rendant les généalogistes accros à celles-ci.

Votre association ne pouvait rester en dehors de ce phénomène et comme vous le savez une importante "Opération Photos" a été lancée l'an dernier. Elle s'est déroulée en deux phases, l'une consistant à mettre sur notre serveur nos propres photos et l'autre consistant à faire un renvoi sur les vues numérisées des services d'archives. La montée en puissance a été importante et je vous renvoie à l'article qui concerne la liaison entre *RECIF* et les vues numérisées (*page 6 dans le présent numéro*), pour plus de détails.

Le nombre de références biographiques et de chaînons d'actes ne cesse de progresser. A cet égard, je veux saluer le travail de bénévoles qui relèvent des actes judiciaires de la série B et les associent aux relevés dans *RECIF*, ou encore les nombreux chaînons qui ont été ajoutés en ce qui concerne les mariages des Finistériens au Havre, à Lorient, à Angers, Trélazé et autres ou encore des décès dans certaines de ces communes avec renvoi sur les Permalien des services d'archives.

*RECIF* est la porte d'entrée vers le relevé d'acte, de là vers la vue numérique de celui-ci, puis vers les références qui retracent la vie des ancêtres et enfin vers les photos des individus.

Pourquoi multiplier les fichiers, alors que tout peut se concentrer à partir d'une seule source ?

Lors des salons généalogiques les visiteurs sont toujours surpris et admiratifs quand, après leur avoir trouvé un ancêtre, on va leur montrer dans la foulée l'acte numérisé, puis la fiche matricule avec la description physique de l'ancêtre, parfois l'accès à son dossier de la Légion d'honneur, à un article le concernant dans une revue ou un journal et cerise sur le gâteau, parfois sa photo.

Mission remplie pour votre association, dans ce cas, n'est-ce pas ?

Jean François Pellan

# L'actualité des libraires

**Tromelin et Suffren.**

**Un conflit entre marins,**

par Claude-Youenn Roussel et Claude Forrer.

Editions SPM. Diffusion L'Harmattan.

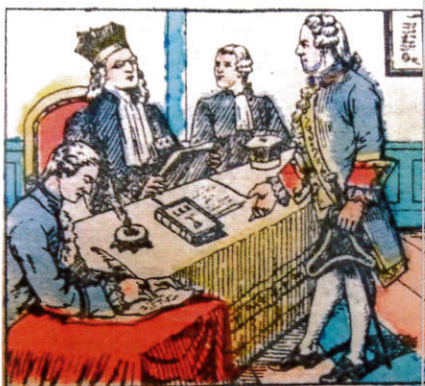
ISBN : 9782917232880

Claude-Youenn Roussel – Claude Forrer

## Tromelin et Suffren

Un conflit entre marins

Préface du contre-amiral Caron



MÉMOIRE INÉDIT

Editions SPM

tous les grands personnages de l'époque, comme La Pérouse, etc., se trouve débarqué. Lui, qui croyait en l'amitié de Suffren, est condamné sans jugement, suite aux lettres venimeuses de son chef. Pour se défendre, il fait imprimer à quelques exemplaires un *Mémoire justificatif* que personne n'accepte de lire dans les hautes sphères, l'empêchant ainsi de s'expliquer. On ne lui rendra raison qu'au cours de la Révolution, mais il subira alors d'autres mésaventures.

Ce livre reproduit un texte rarissime, empli d'une infinité de renseignements historiques, maritimes et militaires, commenté, annoté et analysé, accompagné de multiples autres documents.

Cette biographie relate le destin historique d'un marin souvent confondu avec son frère Jacques-Marie, connu du grand public en raison de son rapatriement des esclaves "oubliés" de l'île de Sable, laquelle prit leur nom : Tromelin !

Les généalogistes apprécieront la généalogie de la famille Boudin de Tromelin qui agrémente ce livre, ainsi qu'une table des matières très fournie, bien trop rare malheureusement dans des livres de même qualité.

**Cahiers de l'Iroise, n° 230 Juillet - décembre 2018**

**Russes et Bolcheviks en Bretagne**

**(XIX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles)**

Laissons la plume à Dominique Derrien, nouveau président des Cahiers de l'Iroise qui succède à Yves Coativy :

Ce présent numéro des Cahiers de l'Iroise se penche justement sur l'histoire de la présence russe à Brest et en Bretagne du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

Il se propose de réorienter nos regards, nos représentations : le passé et le présent du port du ponant et de sa région ont aussi des accents russes. Souvenons-nous de la présence impressionnante, et longtemps impensable, des navires russes lors des Fêtes maritimes de Brest en 2016. Les contributions variées donnent encore plus de profondeur à cet événement qui relève désormais de l'histoire de Brest, de la Bretagne et de l'Europe.

Elles soulignent qu'en plusieurs occasions, Russes, Bretons et Bretonnes se rencontrèrent au cours d'événements heureux, malheureux voire tragiques. Ce furent logiquement des marins, mais aussi des soldats des deux guerres mondiales, des architectes, des scientifiques et des artistes. Leur venue provoqua le plus souvent l'enthousiasme et l'amitié, mais aussi parfois la crainte, lors de la Seconde Guerre mondiale.

Beaucoup ont combattu et sont morts pour la France. Certains, victimes de mauvaises fortunes, reposent même à jamais en terre bretonne. Occultés, sans doute, dans la mémoire collective, ces marins russes présents à Brest pendant la Première guerre mondiale, au profit des troupes américaines... Occulté aussi comment ils furent accueillis sous les vivats par la population à l'époque... Oubliée la francophilie de tous ces Russes... La Révolution russe, la guerre froide après la Seconde Guerre mondiale ont eu leur incidence pour que ce passé tombe dans les oubliettes de l'histoire. Le voilà quelque peu ressuscité avec cet important numéro.

Les cahiers de l'**IROISE**

Société d'Études de Brest et du Léon



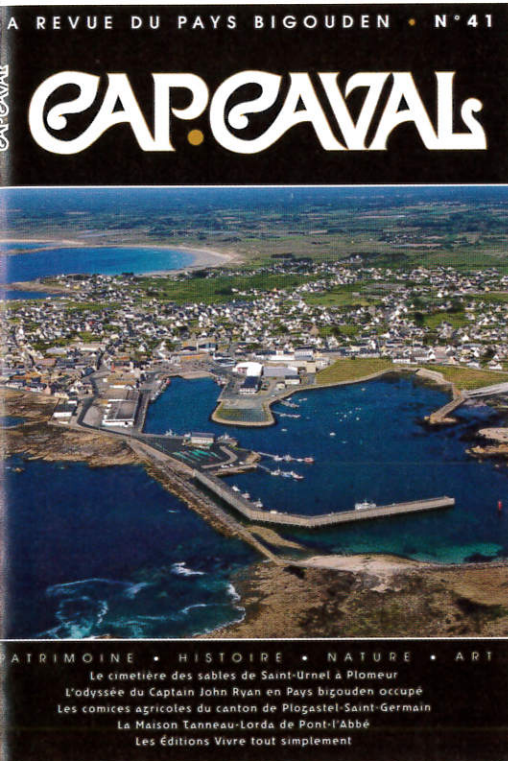
**Russes et Bolcheviks en Bretagne**  
**(XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)**

N° 230

**Cap Caval**

**La revue du Pays Bigouden n° 41**

**Décembre 2018.**



La belle revue du Pays bigouden nous invite à découvrir les Bigouines... oui, mais des habitantes de Saint-Nazaire, de nombreuses colonies bretonnes s'y sont implantées vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes n'ayant pas nécessairement abandonné leurs remarquables coiffes.

Pierre-Jean Berthou s'est intéressé au cimetière des sables de Saint-Urnel à Plomeur. Ce site abrite environ sept cents sépultures de femmes en dentelles qui ont été découvertes et étudiés, dont

certaines avaient été trépanés. Lors des fouilles, il fut découvert un oratoire chrétien et les ruines d'une chapelle. Le site fut abandonné quand une vague de sable fin d'un mètre d'épaisseur l'a envahi après le XII<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que le site dunaire a préservé un cimetière dans lequel ont été enterrés pendant plusieurs siècles les habitants sans doute d'un village d'environ cinq cents âmes.

Dans le précédent numéro, Yves Blanchard nous avait relaté l'histoire du Captain John Ryan, dont l'avion avait été abattu en 1943. Voici donc la suite du récit des pérégrinations, qui va le mener à travers la Bigoudénie durant tout un mois, pour prendre un train de nuit qui le conduira à Paris et de là sur un terrain clandestin pour embarquer dans un petit avion qui le ramènera en Angleterre. Tout est bien qui finit bien pour le captain. Il n'en ira pas de même pour le mitrailleur Blakemore, l'autre fugitif, qui sera repris et finira la guerre dans un stalag en Pologne, ni pour le jeune Noël Arhan, qui s'était occupé de convoier Ryan, mais sera, quant à lui, abattu ultérieurement par les Allemands.

Que serait la Bigoudénie si on n'évoquait pas les coiffes des femmes, les dentelles et les broderies ! Pendant une quarantaine d'années, la maison Tanneau-Lorda, installée au Bout-du-Pont à Pont-l'Abbé, a illustré la tradition des dentelles et broderies bretonnes. Annick Fleitour nous invite à découvrir deux belles-sœurs complémentaires, l'une préposée à la coupe et à la couture et à la gestion du stock, l'autre conceptrice de

modèles associant motifs bigoudens et bretons stylisés... des modèles indémodables, riches en couleurs chatoyantes dont certains sont reproduits pour les plus grand plaisir de nos yeux.

**Le cul bénit**

**Amour sacré & passions profanes,**

par Bernard Rio

Editions Coop Breizh

ISBN : 9782843465826

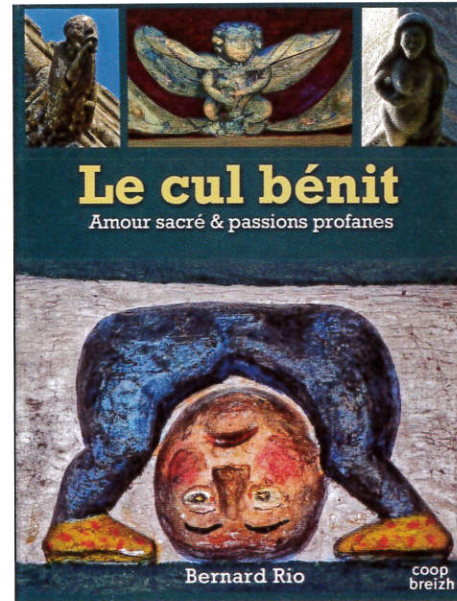
Un dolmen décoré de paires de seins, une Vénus nue au bain, une fée peignant sa blonde chevelure à la fontaine, une sainte Vierge offrant sa généreuse poitrine à l'enfant Jésus, une femme exhibant ses jolies fesses dans le chœur d'une chapelle. Un menhir phallique, un sexe en érection sur une stèle gauloise, un diable coquin dans une église, un acrobate exhibitionniste.

Bernard Rio revisite les dolmens et les chapelles pour dévoiler une Bretagne érotique et amoureuse. Il donne à voir une multitude d'images sculptées, certaines date de plusieurs milliers d'années, qui reprennent vie dans cette spectaculaire et passionnante évocation de la "grande déesse" et du "bon dieu", de la sirène tentatrice et du centaure lubrique, du démon de midi et de l'ange amoureux.

L'auteur relève une formidable gageure : parler du sexe et de l'amour sans jamais céder à la vulgarité et toujours avec une érudition plaisante et savoureuse.

Qui est la dame à la quenouille ? Comment saint Guernichon a-t-il succédé à Cupidon ? Pourquoi saint Gwen possède-t-elle trois seins ? Que représentent les symboles du peigne et du miroir, les deux attributs de la sirène ? Que signifient les vèpres des grenouilles ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles Bernard Rio répond en traitant à la fois d'un art sacré et d'une religion populaire, des croyances et des mythes, pour restituer une cohérence à l'amour originel.

Un livre du désir et du plaisir sur les liaisons sacrées entre l'humain et le divin. Un livre rehaussé de très belles photos qui vous invitera à regarder avec un autre œil bien des sculptures et autres des monuments bretons et à remettre en question l'approche que nous avons de la vie de nos ancêtres



# L'actualité des Archives

## Archives Nationales



*A gauche :*  
entrée des Archives Nationales  
à l'Hôtel de Soubise, Paris  
(archives antérieures  
à la Révolution et minutier central  
des notaires de Paris)

Photo Jean François Pellan

*A droite :*  
nouveau bâtiment  
à Pierrefitte-sur-Seine  
(archives postérieures  
à la Révolution,  
archives privées).



Françoise Banat-Berger (*photo ci-dessous*) vient d'être nommée cheffe de service, adjointe au directeur général des patrimoines, chargée du service interministériel des Archives de France, par un arrêté du Premier ministre et du ministre de la Culture en date du 11/02/2019, publié au Journal Officiel le 12 février 2019. Son mandat est de trois ans. Elle succède à Hervé Lemoine, en poste de 2010 à 2018, qui avait été nommé directeur du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.



Conservatrice générale du patrimoine, Françoise Banat-Berger était directrice du SCN des Archives nationales depuis septembre 2014.

Le service interministériel des Archives de France est chargé de proposer au ministre de la Culture les choix stratégiques à opérer en matière d'archives et de les mettre en œuvre. Il exerce un rôle de conseil, d'incitation, de réglementation, d'évaluation et de contrôle en ce qui concerne la collecte, le tri, le classement, la description, la conservation et la communication des archives publiques à l'exception du ministère des Armées et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui gèrent leurs archives de manière autonome. Il s'appuie sur le Conseil supérieur des Archives (CSA) et le Comité interministériel des Archives de France (CIAF).

Afin de garantir le respect de la légalité et l'application de normes scientifiques et techniques uniformes, il exerce son contrôle sur les Archives nationales, sur les services d'archives des collectivités territoriales et sur ceux des organismes autorisés, à titre dérogatoire, à gérer eux-mêmes leurs archives définitives.

Il concourt à la sauvegarde des archives privées qui présentent un intérêt pour l'histoire, soit en faisant classer certains fonds comme archives historiques, ce qui permet de contrôler leurs conditions de conservation et d'assurer leur maintien sur le territoire national, soit en subventionnant l'acquisition de documents par des services d'archives publics.

Il coordonne la diffusion et la mise en valeur du patrimoine archivistique sur l'ensemble du territoire et fournit son expertise à près de 800 services d'archives publics, au moyen notamment de journées d'études, de réunions interrégionales et de cycles de formation. Son action est soutenue, en région, par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

L'organisation du service interministériel des Archives de France est fixée par l'article 3 de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines.

**Source : Archives Nationales**

## Archives départementales du Finistère

## Nouvelle numérisation

Douze nouvelles communes viennent d'être numérisées et ont été mises en ligne en janvier 2019.

Les communes nouvellement en ligne sont les suivantes : Audierne, Brélès, Brennilis, Carantec, Clédén-Pohere, Collorec, Daoulas, Dirinon, Ergué-Gabéric, Esquibien, Le Faou et Plouneventer.

Cette numérisation ne concerne que les années post-révolutionnaires et non les BMS.

Le Centre Généalogique du Finistère a fait le nécessaire pour que ces vues soient accessibles à partir de RECIF. Une fois le relevé trouvé, il est donc simple d'accéder directement à la vue, ce qui constitue un gain de temps pour les chercheurs.

## Achat des archives de Hersart de la Villemarqué

Le Conseil départemental du Finistère a fait l'acquisition des archives de Théodore Hersart de la Villemarqué, désormais conservées aux Archives départementales du Finistère. Ce fonds d'archives comprend les carnets de collecte et la bibliothèque de travail de Théodore Hersart de la Villemarqué et son achat auprès de la famille permettra que cet ensemble documentaire de première importance pour la culture bretonne, puisse être conservé et valorisé dans une institution publique ouverte à tous.

Le 30 novembre 2018, la signature officielle a eu lieu entre Nathalie Sarrabezolles, présidente du Conseil départemental et Guy de La Villemarqué, représentant la famille. Ce moment, chargé d'histoire, s'est déroulé en présence de l'ethnologue Donatien Laurent qui redécouvrit les carnets de collecte en 1964 et initia une nouvelle approche de recherche sur l'auteur du Barzaz-Breiz qui se poursuit encore.

À la suite de l'inventaire de recherche transmis par le Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) et réalisé par Fañch Postic et Nelly Blanchard, les Archives départementales vont poursuivre le travail dans le respect de l'existant pour aboutir au catalogage de la bibliothèque et à la rédaction d'un instrument de recherche numérique avec une description archivistique pièce à pièce pour les carnets de collecte et les documents archives. À terme, les images numérisées au préalable par le CRBC seront liées à l'inventaire et une table de concordance sera établie pour faciliter la recherche.

Le classement des documents et le catalogage de la bibliothèque font l'objet d'un programme de mise en valeur qui se poursuivra jusqu'en 2021, année où une exposition et de nombreuses animations consacreront la restitution des archives de La Villemarqué au grand public par la mise en ligne d'un inventaire numérique et l'accès aux documents numérisés.



Théodore Hersart de la Villemarqué

Né à Quimperlé le 6 juillet 1815, Théodore Hersart de La Villemarqué partage son enfance entre cette ville et la campagne de Nizon, près de Pont-Aven, où ses parents possèdent le manoir du Plessix. Député du Finistère en 1815, son père, Pierre Hersart de La Villemarqué, occupe à partir de 1822 le poste de sous-préfet de Quimperlé. Sa mère, Ursule Feydeau de Vaugien, la "dame de Nizon", est très appréciée de ses fermiers de Nizon et la légende familiale veut qu'en échange des soins qu'elle leur prodigue, elle ait été "payée" en retour par des chansons. C'est elle qui aurait donné le goût de la collecte de chants bretons au plus jeune de ses deux fils, qui lui est affectivement très attaché. Après ses études aux collèges de Sainte-Anne-d'Auray (1824), de Guérande (1828), puis de Nantes (1830), celui-ci gagne la capitale à la fin de 1833, bachelauréat ès lettres en poche, et s'inscrit comme élève libre à l'École des chartes. Il fréquente les bibliothèques et a ses entrées dans les salons littéraires, où figure en bonne place son "cousin" François-René de Chateaubriand.

À Paris, il fait la connaissance d'autres jeunes Bretons, dont le poète Auguste Brizeux, qui se réunissent régulièrement autour de Le Gonidec, le rénovateur de la langue bretonne. Le milieu des années 1830 est l'occasion de banquets bretons où s'expriment des revendications identitaires. La Villemarqué lui-même s'y montre quelque peu virulent dans les odes qu'il compose pour la circonstance et dont on retrouve la teneur en introduction à "Un débris du bardisme", article publié en mars 1836 dans la revue catholique *L'Écho de la Jeune France*, où il fait paraître son tout premier chant, "La peste d'Elliant". Persuadé que les gwerziou permettent encore de retracer une histoire de la Bretagne dont on ne fait que peu de cas dans l'histoire générale de la France, il a commencé, dès 1833-34, à noter sur des carnets des chants de la région de Nizon, avant d'élargir son terrain d'enquête vers la Haute-Cornouaille.

Auteur : Fañch Postic ; CRBC / novembre 2016.

Source : Archives départementales du Finistère

# Liaison entre *RECIF* et les photos d'actes

## ...ce qu'il faut savoir

par Jean François PELLAN, CGF n° 80.

Les Archives du Finistère ont procédé à la numérisation de certains de leurs registres de l'état civil.

Le Centre Généalogique du Finistère a également recueilli de nombreuses photos qui lui ont été données par ses adhérents.

Notre association a donc souhaité faire une liaison entre notre base des relevés *RECIF* et toutes ces photos, quelle que soit leur provenance.

Les Archives du Finistère ont, lors d'une première étape qui a concerné soixante neuf communes, numérisé de vieux microfilms.

Les choix techniques ont parfois pu se révéler pénalisants, en particulier lorsqu'il a fallu ajouter des actes oubliés, car cela perturbe toutes les URL et par voie de conséquence les indexations que nous pouvions avoir effectuées.

La qualité des vues, en outre, n'est pas toujours excellente. Cette numérisation a porté, à la fois, sur des BMS et sur l'état civil.

Une seconde étape a consisté à numériser directement diverses communes de l'état civil à partir de 1793, donc à l'exclusion des BMS.

Des livraisons ont eu lieu, dont les plus récentes concernent les communes suivantes :

Audierne,

Brélès, Brennilis,

Camaret, Carantec, Cast, Cléden-Poher, Cleden-Cap Sizun, Clohars-Fouesnant, Collorec, Combrit, Coray,

Daoulas, Dineault, Dirinon, Douarnenez,

Edern, Elliant, Ergué-Gabéric, Esquibien,

Gouesnou, Gouezec, Guiclan, Guilligomarc'h, Guilvinec,

Huelgoat,

Kerlouan, Kernevel,

La Feuillée, La Forest-Fouesnant, La Forest-Landerneau, La Roche-Maurice, Lampaul-Guimiliau, Landeda, Landivisiau, Lanmeur, Le Faou, Le Folgoët, Loctudy, Logonna-Daoulas,

Ouessant,

Pleuven, Ploaré, Plobannalec, Ploéven, Plogastel-Saint-Germain, Plogoff, Plogonnec, Plomelin, Plomodiern, Plonéis, Plonéour-Lanvern, Plonévez-Porzay, Ploudaniel, Plougasnou, Plougoulm, Plouhinec, Ploujean, Plounéour-Ménez, Plouneventer, Plouvorn, Plouzévédé, Plozévet, Pont-l'Abbé, Pouldergat, Pouldreuzic,

Querrien, Riec-sur-Belon, Roscanvel, Rumengol,

Saint-Thégonnec, Saint-Eloy, Scaër, Scrignac, Spézet,

Taulé, Tréboul, Treffiat.

Cette fois, les archives du Finistère ont ouvert un fichier par commune, par année et par type d'acte, correspondant, quasiment en fait, à un registre annuel.

Cela signifie que sur un siècle vous avez cent registres ou fichiers concernant les naissances, autant pour les mariages et autant pour les décès. Ce sont donc trois cents URL sur un siècle pour une commune qu'il est nécessaire de prendre en charge pour les lier aux relevés dans *RECIF* et ceci est à multiplier par le nombre de communes.

C'est donc un travail long de récupération de toutes les URL qu'il a fallu mener à bien. Un grand merci à Pierre Roudaut, qui s'est dévoué et vous permet donc maintenant de faire rapidement la liaison à partir d'un relevé de *RECIF* vers la photo numérique de l'acte, le tout mis ensuite en musique par Dominique Podeur.

Actuellement, ce sont 31 223 registres qui sont en ligne, dont 31 010 à partir de l'icône P1 et 213 à partir de l'icône P2.



L'icône P1 signifie que vous accéderez à la première page du registre où se trouve l'acte recherché. Cela peut donc être celle qui concerne un acte dans une plage de dates (donc, en principe, les premières numérisations faites à partir des microfilms), soit le début de l'année pour l'acte recherché dans cette année là. En fonction du mois de l'acte, en quelques clics vous trouverez la photo ad hoc.

L'icône P2 vous mènera directement à l'acte, parce que des bénévoles du CGF ont indexé toutes les vues de l'année.

Le seul geste qui va vous intéresser et qui deviendra certainement automatique sera, pour vous, à l'avenir le clic sur la petite icône.

Plus besoin, après avoir consulté un relevé, de sortir de notre application, pour faire une recherche aux AD, puisque ce sera immédiat, rapide et transparent pour vous.

Une autre icône apparaît parfois sur des relevés des BMS et/ou de l'état civil. Elle révèle que des photos numériques ont été effectuées par des adhérents. Nous avons décidé de ne pas les laisser dans les tiroirs et de les mettre à disposition de tous, sur notre site.



Toutefois, il faut savoir :

- Que certaines photos ont été faites, il y a fort longtemps, parfois en basse résolution, ce qui ne peut pas donner un rendu excellent. Nous avons pensé qu'il valait mieux les communiquer,

nonobstant la qualité et les difficultés de grossissement des images.

- Que pour les BMS, nous avons des fichiers qui sont nommés avec un début d'année et une fin d'année et que le photographe n'a pas indiqué les années manquantes ou celles qu'il n'a pas photographiées, bien que parfois existantes. Un important travail attend donc les adhérents qui voudront faire ces inventaires.

Une (petite) déception peut donc être au rendez-vous, en croyant que l'on va avoir la vue de l'acte, alors qu'il n'y en a pas.

- Que pour certains relevés, vous aurez à la fois l'icône P1 ou P2 et celle du CGF. Les archives du Finistère ont numérisé les registres de la collection départementale, dite du greffe, alors que nos bénévoles ont pratiqué sur la collection communale. Il peut être intéressant de comparer les deux séries.

N'oublions pas non plus, que depuis environ trente ans, les mentions marginales ne sont plus apposées sur la série du greffe. Les vues du CGF peuvent donc être plus complètes.

- Que les futures photos qui seront faites le seront avec de bonnes résolutions et seront donc de qualité sensiblement aussi bonne que celles des Archives départementales.

- Que l'avantage de l'icône CGF, c'est qu'en cliquant dessus, on arrive, en général, à proximité de l'acte.

- Que la liste des communes numérisées par nos soins est accessible via la bibliothèque numérique du CGF.

- Et, que la liste des communes numérisées par les Archives se trouve sur leur site.

Nous avons demandé à nos informaticiens de faire apparaître ces icônes lors du résultat d'une requête afin que vous sachiez immédiatement si le relevé sera accessible ou non à partir d'une photo. Je ne peux dire dans quel délai cette nouveauté pourra être mise en place.

La numérisation des photos est récente et il n'avait pas été envisagé les développements auxquels on assiste maintenant... sinon, on aurait pratiqué autrement, bien sûr, mais on n'avait pas la boule de cristal !

La mise des photos sur notre site a été complexe. Elle nous a obligés à changer d'hébergeur, à louer un serveur dédié uniquement à notre association.

Ce sont des coûts très, mais vraiment très importants, mais peut-on passer à côté de la modernité et de ce que souhaite nos adhérents, c'est-à-dire trouver facilement les actes de leurs ancêtres, des relevés fiables et accéder aux photos des actes ?

**Mariage - 28/10/1844 - Plozévet**

**LE GALL Pierre**  
 Chiffonier, né le 31/12/1822 à Plogastel Saint Germain  
 fils de Hervé et de Jeanne LE BIDON  
 Notes époux : Domicile Peumerit Lespurit

**DAVID Corentine**  
 née le 18/12/1828 à Plozévet  
 Domiciliée à Kerminguy  
 fille de Nicolas, décédé et de Anne LE MEUR, âgée de 50 ans

Identifiant CGF de l'acte : M-1844-2921500-60202-03364 - (Relevé 'Etat civil NMD >=1793')



Cliquez sur l'icône pour afficher la 1ère page du registre  
 AD29  
 (cote 3 E 255/20/2 / Collection Départementale)



Cliquez sur l'icône du registre pour vous trouver à proximité de l'acte  
 (Collection du CGF)



**AIDEZ NOUS  
A ENRICHIR  
CETTE FICHE**

en déposant une photo  
de cette personne

en déposant des  
références  
biographiques

L'accès aux vues numériques vous permettra parfois de détecter  
 une erreur de lecture, une faute de frappe sur un nom.  
 Une seule adresse, à utiliser impérativement, pour nous en faire part :  
**cgf-recif@orange.fr**

Veuillez la noter et éviter d'utiliser le forum à cette fin,  
 car les remarques risqueraient de ne pas être vues et donc prises en compte.

# Le troisième registre de l'état civil existe depuis peu ...et il est électronique

par Jean François PELLAN, CGF n° 80.

**V**ous n'avez sans doute pas encore entendu parler du dispositif *COMEDec*, "COMmunication Electronique de Données d'Etat Civil".

Ce dispositif est un nouveau mode de délivrance de données de l'état civil offert aux communes, source de simplification pour l'utilisateur et de sécurisation des titres d'identité pour l'Etat.

L'utilisateur n'a plus, notamment, à produire son acte d'état civil à l'appui d'une démarche administrative, l'administration adressant directement une demande à l'officier de l'état civil de la commune de naissance. Ce nouveau procédé permet ainsi de lutter contre la fraude documentaire à l'état civil.

Cette solution a été initiée par le ministère de la justice dans le cadre du choc de simplification et le dispositif technique est mis en œuvre et déployé dans les communes par l'agence nationale des titres sécurisés.

La vérification électronique des données d'état civil peut être demandée par :

- Le ministère de l'intérieur dans le cadre de la délivrance des passeports,
- Les notaires, pour les besoins des actes notariés,
- A terme, il le sera par les organismes sociaux et les communes.

## La législation en la matière :

La mise en œuvre de ces échanges a été rendue possible par la publication du décret du 10 février 2011, modifiant celui de 1962, et de l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil.

La loi (n°2016-1547) de modernisation de la Justice du XXI<sup>e</sup> siècle, promulguée le 18 Novembre 2016, contraint les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire, de se raccorder au dispositif au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Un processus de déploiement en masse au dispositif *COMEDec* est prévu, à cet effet, pour les communes concernées par cette obligation.

La loi suscitée oblige, dès à présent, les notaires à utiliser *COMEDec* pour obtenir les actes de l'état civil nécessaires à la rédaction de leurs actes, dès que la commune dépositaire est raccordée à *COMEDec*. Les notaires sont facturés pour chaque demande qui passe par le système.

Le ministère est conscient de l'effort qui est demandé aux communes et, pour alléger et amoindrir l'impact de *Comedec* sur celles-ci, au moins au démarrage, l'Etat a souhaité participer au déploiement de la plateforme. Pendant une durée de sept ans, les communes sont aidées au prorata des réponses qu'elles fournissent aux notaires, puisque c'est le plus gros volume de délivrance.

Un arrêté technique a été pris, qui fixe les modalités d'une participation financière à hauteur de 50 centimes par demande / réponse faite aux notaires.

Concrètement, les notaires versent cette redevance à l'Etat, et c'est l'Etat qui se charge de redistribuer cette aide aux mairies au prorata des réponses données par chacune d'entre elles. Finalement, c'est le notariat qui finance *Comedec* ! Joli tour de passe-passe financier qui ne coûte rien à l'Etat...

Après cette période de sept ans, les communes ne pourront plus bénéficier d'aide.

## Un dispositif sécurisé :

La sécurité repose sur l'utilisation d'une carte individuelle à puce qui permet de récupérer les demandes et de signer électroniquement les réponses.

Les ministères de la justice et de l'intérieur ont décidé de permettre aux utilisateurs de *COMEDec* dotés de carte à puce de pouvoir utiliser leurs certificats pour s'authentifier dans le cadre des télétransmissions réalisées.

Cette mesure vise les communes dans lesquelles l'agent ou officier de l'état civil est aussi habilité à transmettre les actes au contrôle de légalité.

## Pratique et conséquence :

Télétransmettre, soit, mais est-ce une vue numérisée de l'acte ou une copie électronique de celui-ci ?

C'est la copie électronique des actes qui a été choisie afin de pouvoir télétransmettre.

Sachant que les actes ne sont saisis par voie électronique que depuis quelques années, comment résoudre alors ce problème ? Quid pour le passé ?

Quand l'Etat, ou les collectivités mettent les moyens, ce n'est certainement pas un problème.

Les mairies qui sont dans le dispositif ont fait appel à des prestataires pour numériser leurs registres, puis les données ont été saisies.

A titre d'exemple, questionnant les services de la mairie de Landivisiau, j'ai appris que les actes de naissance avaient été informatisés à partir de 1928, les mariages et les décès à partir de 1960 !

Pendant cette informatisation, des mairies ont transmis des informations pour indiquer soit un mariage soit un décès à porter en mention marginale. Les mairies recevant ces informations ont donc dû ensuite les intégrer aux actes.

Mais où se trouvent donc ces saisies électroniques d'actes : dans chaque mairie détentrice des originaux ? Ou ailleurs ?

Les saisies sont en mairie, et COMEDEC n'est qu'une plateforme, l'interface permettant ainsi l'échange de données dématérialisées entre les mairies depositaires des registres et les destinataires, que sont les administrations et les notaires.

Un troisième registre, dématérialisé, vient donc de voir le jour, sans grand bruit.

On comprend mieux pourquoi, une loi a été votée prévoyant la suppression du second registre de l'état civil. Les généalogistes, les historiens ont essayé de s'y opposer, mobilisés les parlementaires mais sans succès. La haute administration poursuit un but et rien ne pouvait donc entraver cette marche en avant.

Les "petites" mairies ne sont pas dans le système COMEDEC, mais il est à parier que peu à peu, elles devront elles aussi en faire partie.

Quand ce sera le cas, le second registre papier de l'état civil disparaîtra très certainement et ce troisième registre dématérialisé deviendra le véritable second.

L'accès à ce registre dématérialisé sera impossible au citoyen, sauf lorsqu'il deviendra théoriquement archive de plus de soixante-quinze ans. J'ai du mal à croire qu'on laissera, d'ailleurs, les citoyens aller en mairie consulter librement les actes sur les ordinateurs de la mairie puisque le citoyen lambda n'aura pas les habilitations nécessaires. On ne peut savoir ce que la haute administration a dans ses cartons pour l'avenir. Envisage-t-elle à plus ou moins long terme un fichier national de l'état civil ? Il suffirait, en effet, de moissonner dans les mairies tous les actes pour le créer.

Les généalogistes successoraux seraient certainement très intéressés par une telle possibilité qui devrait, s'ils y avaient droit d'y accéder, leur permettre de gagner beaucoup de temps.

Reste à savoir, si le système pourrait permettre des recherches pour connaître immédiatement les descendants d'une personne. Il ne devrait pas être difficile informatiquement de mettre au point une programmation permettant de faire de telles recherches. C'est ce que nous faisons d'ailleurs dans notre base RECIF !

Le registre papier en mairie sera l'original témoin, celui qui est signé des parties et déclarants. Obtenir une copie figurée d'un acte de moins de soixante-quinze avec les signatures va devenir certainement très difficile, puisque toute délivrance va l'être sous forme informatisée. Le consulter, le voir pour découvrir la signature d'un ancêtre demandera quelque patience et temps, car soixante-quinze ans, cela peut être long.

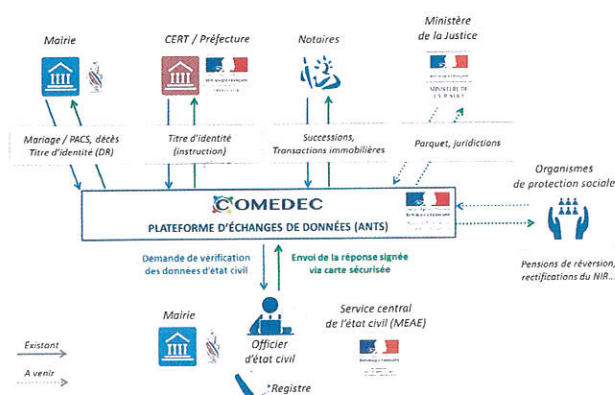
A ce propos, déclarant ma dernière petite-fille en mairie, les actes de naissance sont établis maintenant à raison de un par page, de façon à ce que les mentions marginales puissent avoir toute place pour être apposées. Vous ne goûterez plus au charme de ces mentions marginales, écrites toutes fines, sur les côtés, parfois presque dans le texte, un peu au dessus ou en dessous de celui-ci, parfois difficiles à déchiffrer. L'efficacité est sans doute à ce prix !

Et si vous testiez le système, pour voir ? Je possède une photocopie de mon acte de naissance, bien écrit à la main à l'époque, avec la signature de mon père lorsqu'il m'a déclaré, acte qui m'avait été délivré il y a fort longtemps. Sachant que ma mairie d'origine est dans le système COMEDEC, j'ai donc demandé, via Internet, une copie intégrale de mon acte de naissance. Il m'a donc été délivré par la mairie de mon lieu de naissance et sa présentation est absolument identique à celle que l'on obtiendrait actuellement lors de la déclaration d'un nouveau né !

Questionnant les services de ma mairie, il m'a été indiqué que les registres étaient maintenant rarement ouverts et que toutes les délivrances l'étaient à partir du nouveau système suite à la saisie informatique de tous les actes.

La confiance s'est portée sur l'électronique et n'est plus dans le papier. Ainsi va le progrès...

Le dispositif COMEDEC : quelles parties prenantes ?



# Anne-Jacques Le Coq du Parc, au service du dernier baron de Pont-L'Abbé, de 1783 à 1792,

par Gisèle GENTRIC, CGF n° 5720.



*Le château de Pont-L'Abbé, devenu Hôtel de ville*

Quand le généalogiste amateur se lance dans la recherche de ses ancêtres, il a l'impression de ressusciter une foule de gens inconnus et pourtant liés à lui par des liens du sang. On connaît souvent le nom de ses grands-parents, bisaïeux, trisaïeux parfois et puis en général cela s'arrête là et on plonge dans l'inconnu.

Dans la foule de mes ascendants, pour la plupart paysans ou artisans du pays bigouden, émergent quelques figures plus originales, comme celle d'Anne Jacques Le Coq du Parc (sosa 126), connu des historiens locaux<sup>1</sup>, car il a exercé la fonction de procureur fiscal auprès du baron du Pont, à Pont-l'Abbé, capitale du Cap Caval, en Cornouaille.

Il est né le 20 juin 1744 à Saint-James de Beuvron, dans la

Manche, quatrième enfant de Guillaume Le Coq (sosa 252) et de Jeanne Pantin (sosa 253). Alors que ses frères et sœurs (aînés et cadets) ont des parrains et marraines issus du cercle familial ou amical, il bénéficie d'un parrainage prestigieux : son parrain est Messire Jacques Michel de Carbonnel, marquis de Canisy, seigneur et patron de St-James, St-Benoît, St-Martin de Montjoie Landelle, la Luzerne, le Guéhebert et autres lieux ; sa marraine est damoiselle Anne Rose du Boisbaudry, dame de Foix. On n'explique pas ce traitement particulier à ce seul enfant de la fratrie de sept. Son père, Guillaume François est négociant en bois ; né à Fleurigné en actuelle Ille-et-Vilaine, il va exercer son activité dans le bailliage d'Avranches<sup>2</sup>, puis dans sa région d'origine, proche de Fougères<sup>3</sup>.

Anne Jacques épouse à Saint-Malo, le 10 novembre 1774, Marie Anne Le Mercier (sosa 127), qui appartient au milieu du

<sup>1</sup> Serge Duigou, *A la recherche du pays bigouden disparu*, Quimper 1992, p.18.

<sup>2</sup> Les actes de baptême de ses enfants mentionnent une résidence dans les bois de l'abbaye de Lucerne (AD Manche : baptême de Julien Le Coq, le 23/12/1735), puis à Saint-Senier de Beuvron et Saint-James de Beuvron.

<sup>3</sup> En 1765, au décès de sa deuxième épouse, Françoise Guillard, le couple réside à la Bazouge-du-Désert ; l'acte de décès mentionne que Françoise Guillard est morte dans la forêt de Glenne, où Guillaume exerçait certainement son activité. C'est dans la même région, à Bazouges-la-Pérouse que Guillaume Le Coq va décéder en 1793.

négoce maritime ; parmi les témoins du mariage, on relève deux négociants, un capitaine de navire, beau-frère de l'épouse et un officier de marine, frère de l'épouse<sup>4</sup>.

Le couple réside d'abord à Saint-Malo, où naissent les six premiers enfants, de 1776 à 1782.

Au décès de Marie Anne, le 20 novembre 1778, Anne Jacques est qualifié de "marchand épicier", c'est-à-dire qu'il s'adonne au commerce des épices, activité liée au commerce maritime.

Parallèlement, il représente le baron de Pont-l'Abbé, Jean Georges Claude Baude, sur sa terre de la Touche en Lanvallay près de Dinan. Et c'est à l'invitation de ce dernier qu'il accepte de venir gérer la baronnie de Pont-l'Abbé en tant que régisseur en 1783 ; il devient alors un personnage important du pays.

C'est probablement à ce moment-là qu'il ajoute à son nom le titre de sieur du Parc, porté par son père Guillaume François<sup>5</sup>, et par son frère Guillaume<sup>6</sup>. Anne Jacques ne semble pas le porter avant son arrivée à Pont-l'Abbé. Au moment de son mariage en 1774, il signe modestement Lecoq, comme sur les actes de naissance de ses enfants.



Signature de Jacques Lecoq au moment de la naissance de son fils Jacques Marie, le 19 juin 1779.

À Pont-l'Abbé, Marie Anne (sosa 63), qui naît le 21 avril 1784, porte le prénom de sa sœur décédée à Saint-Malo et le patronyme de Le Coq Duparc ; son parrain est M<sup>e</sup> Gilles François Marie Ferec, avocat à la cour, juge de Pont-l'Abbé, un personnage très important, seul juge du lieu et très impliqué dans le commerce des grains. Le choix de cette personne comme parrain de son premier enfant né à Pont-l'Abbé montre bien le désir du sieur Le Coq du Parc de s'intégrer à la bourgeoisie locale, même si par la suite les relations vont se tendre entre Ferec et lui.

Les trois enfants qui suivent sont déclarés sous le nom de Le Coq, mais le père est noté sieur du Parc. C'est sous le nom de M. du Parc que le désigne l'abbé Reymond, procureur du

baron. Par contre, dans la correspondance<sup>7</sup> qu'il noue avec le baron résidant à Paris ou à Gournay (dans l'actuel département de l'Oise), lui-même continue à signer ses lettres du seul patronyme de Le Coq.

Anne Jacques arrive donc à Pont-l'Abbé en septembre 1783, avec sa famille et ses bagages contenus dans trois malles et une caisse, après un assez long voyage, retardé par l'absence de chevaux aux relais de poste<sup>8</sup>.

En tant que régisseur, il doit gérer les revenus de la baronnie du Pont ; pour cela il va collaborer avec l'abbé Reymond, procureur, c'est-à-dire représentant du baron, qui ne viendra que deux fois à Pont-l'Abbé, en 1783 et 1785. Par contre, il trouve face à lui les Royou père et fils, respectivement ancien régisseur et procureur fiscal, solidement installés au château de Pont-l'Abbé et peu décidés à laisser la place.

En février 1785, Anne Jacques devient enfin procureur fiscal en remplacement du jeune Claude Michel Royou, notoirement inefficace ; le décès de Royou père lui permet de loger dans les appartements seigneuriaux du château de Pont-l'Abbé<sup>9</sup>.

Son activité consiste principalement à faire rentrer les impôts seigneuriaux et les rentes que les paysans domaniers doivent à leur seigneur. Il insiste pour que ces paiements se fassent en nature, ce qui lui permet ensuite de spéculer sur les grains amassés dans les greniers de la baronnie.

Les envois d'argent au baron qui réside à Paris se font par lettres de change auprès de banquiers parisiens. À la différence de ses prédécesseurs, il ne commerce pas pour son propre compte et donc ne s'enrichit pas. L'abbé de Reymond loue sa probité et son dévouement aux intérêts du baron<sup>10</sup>.

Très certainement inspiré par les idées des physiocrates<sup>11</sup>, notre homme souhaite augmenter les revenus de son employeur en faisant mettre en culture la palue de Treguennec dont il estime que mille journaux (440 ha) au moins sont labourables. Mais il se heurte à la résistance des riverains qui veulent que ces espaces restent des communaux pour y mettre leurs bêtes en pacage ; la communication est par ailleurs difficile, car il ne parle pas breton. Il essaye de convaincre un domanier franco-

<sup>4</sup> AD Ille-et-Vilaine, Saint-Malo. Les témoins de l'acte de mariage sont Pierre Fournier, Sieur Dumanoir, négociant ; Jacques Du Buisson, Capitaine de navire, beau-frère de l'épouse ; Guillaume Le Coq, sieur Duparc, négociant, frère de l'époux ; Mathurin Le Mercier, officier Marin, frère de l'épouse.

<sup>5</sup> Ce titre apparaît dans les registres d'état civil sur l'acte de décès de Françoise Guillard, la deuxième épouse de Guillaume.

<sup>6</sup> Au moment de l'union d'Anne Jacques avec Marie Anne Le Mercier (cf note 4), et lors de son premier mariage, le 6 juin 1769 à Saint-Malo, Guillaume signe Duparc Lecoq.

<sup>7</sup> Réformer l'Ancien Régime au bout de la Bretagne, lettres présentées par Hervé Torchet, Tome 1 (juin 1783-février 1788) et 2 (mars 1788-avril 1792). Hervé Torchet écrit p.251 du tome 2, que "cette correspondance ici publiée est un document de fond, un outil pour comprendre une époque... Il va entrer dans la bibliothèque de ceux qui vont l'acquérir pour être consulté de temps à autre comme instrument de réflexion et de référence." Nous avons pris la liberté de l'utiliser pour essayer de faire connaissance avec cet ascendant méconnu.

<sup>8</sup> Réformer l'Ancien Régime... , tome 1 p.55.

<sup>9</sup> Il a dû cependant s'installer auparavant dans une autre partie du château, puisque sa fille Marie Anne y est née en avril 1784.

<sup>10</sup> Réformer l'Ancien Régime ... Lettre de l'Abbé de Reymond au baron, du 12 décembre 1785

<sup>11</sup> La "physiocratie" est le "gouvernement par la nature". Le terme est forgé par Pierre Samuel Du Pont de Nemours en associant deux mots grecs : *physis* (la nature) et *kratos* (la force, le gouvernement). Autrement dit, c'est : "l'idée que toute richesse vient de la terre, que la seule classe productive est celle des agriculteurs et qu'il existe des lois naturelles basées sur la liberté et la propriété privée qu'il suffit de respecter pour maintenir un ordre parfait."

phone de l'intérêt d'un afféagement (concession à perpétuité), plus intéressant qu'un simple bail. Le loyer serait payé par une rente en grains<sup>12</sup>. Sa proposition ne semble pas avoir eu de succès, mais il est conscient qu'il "*faut corriger les abus sans vouloir réformer les usages*". Il s'afflige de l'état des terres et des conditions dans lesquelles sont conservés les grains ; son prédécesseur, Royou, a laissé les greniers du château en très mauvais état, avec la "*vermine qui dévore tout*"<sup>13</sup>.

Tout en s'efforçant de faire rentrer au mieux les revenus que le baron tire de ses paysans, Le Coq du Parc observe avec tristesse l'état désastreux de la population dans les années qui ont précédé la révolution. Dans sa lettre du 15 février 1786, il constate que "*partie du peuple meurt de faim [...] et l'autre partie vit de rapines*". Il lui demande l'autorisation de distribuer quelques tonneaux de seigle ou d'orge aux malheureux.

Face aux premiers troubles qui annoncent la Révolution, dès 1788, notre homme s'inquiète, peu favorable semble-t-il aux idées nouvelles : dans le contexte de l'ébullition qui précède la réunion des États généraux avec la question du doublement du Tiers pour équilibrer sa représentation face au clergé et à la noblesse, il considère que cela serait une faiblesse du monarque "*d'accorder au Tiers ce qu'il demande*" et il s'appuie sur Voltaire pour proclamer qu'"il faut que chaque chose soit à sa place"<sup>14</sup>.

Dans ses lettres au baron, il affirme nettement son mépris pour la "populace", surtout celle de Quimper qui se soulève et contamine celle de Pont-l'Abbé : "*notre petit lieu était paisible, sans le voisinage de Quimper où quelques cervelles brûlées d'ici vont prendre le ton*"<sup>15</sup>.

Le procureur fiscal s'inquiète en février 1789 de la propagande en direction des paysans qui leur promet la fin des redevances seigneuriales. Il écrit en avril que le peuple demande leur abolition, ce qui sera fait pendant la nuit du 4 août. La difficulté pour Le Coq Duparc sera d'estimer les pertes financières de son baron et de démêler l'écheveau des droits rachetables de ceux qui ne le sont pas. C'est un homme prudent ; pour lui, le "*peuple est une bête féroce qui ne connaît que sa passion*"<sup>16</sup>, que le "*peuple bas-breton [soit] admis à se gouverner, c'est folie*"<sup>17</sup>, mais il évite de le heurter de front. Après la nouvelle de la prise de la Bastille, connue très vite à Pont-l'Abbé, il évite "*de presser le peuple sur ses redevances, crainte de l'indisposer*" et Le Coq du Parc se retrouve président du Comité, élu le 5 août pour assurer la police jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions. Il va assurer cette fonction jusqu'à l'installation de la municipalité en février 1790.



Plan de Pont-L'Abbé au XVII<sup>e</sup> siècle

Un peu débordé et fatigué par ces nouvelles obligations publiques, il écrit : "*Si c'est bonheur que l'amitié populaire, trop de bonheur me gêne [...] il lui (au peuple) faut une idole, ah, je voudrais bien qu'il en choisît une autre*"<sup>18</sup>.

Non élu maire en 1790, à son grand soulagement, il va rester membre de la municipalité et deviendra maire de janvier à décembre 1792<sup>19</sup>. Parallèlement, il va continuer à s'occuper des intérêts du baron et à lui écrire régulièrement jusqu'en avril 1792.

Après ses réticences de départ, il semble que Le Coq se soit résigné à la nouvelle situation politique et administrative. Dans ses lettres de février et de mars 1790, il répète à plusieurs reprises que la région est calme, ce qui l'étonne un peu, étant donné l'habitude locale d'abuser du vin et de l'eau-de-vie. La mise en place de la nouvelle organisation administrative en municipalités, districts et départements, avec la division en citoyens actifs et passifs ne se fait pas très facilement. Il est dubitatif sur la faculté des municipalités de la campagne à s'organiser, car "*ces pauvres gens ne savent ni lire ni écrire*"<sup>20</sup>.

La gestion des intérêts du baron devient plus difficile, car les droits seigneuriaux ont été abolis, le marché des grains est désormais contrôlé par les municipalités dans le but d'empêcher la montée des cours ; il se trouve parfois coincé entre le désir

<sup>12</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettres au baron de novembre 1783.

<sup>13</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 15 décembre 1783.

<sup>14</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 21 octobre 1788.

<sup>15</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 29 janvier 1789.

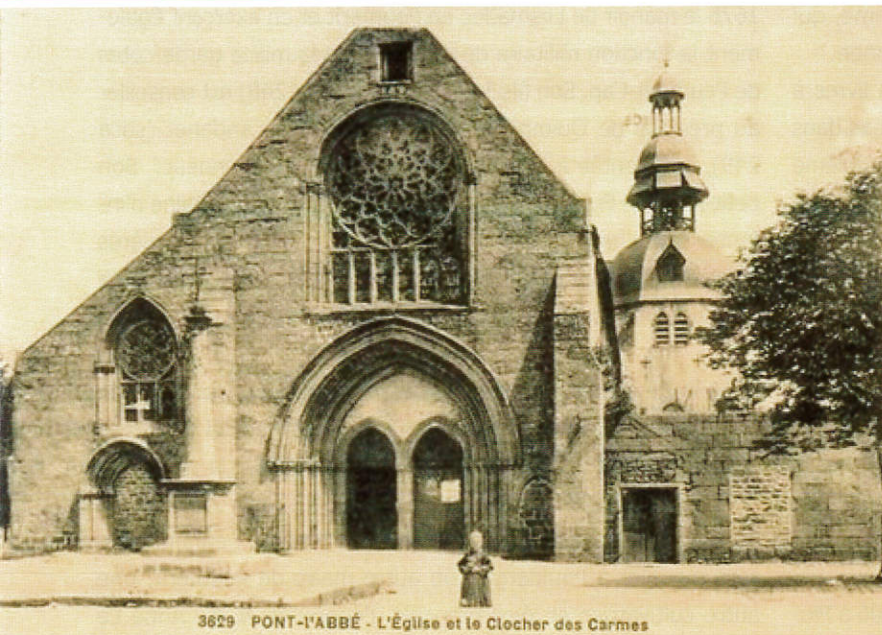
<sup>16</sup> id

<sup>17</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 1er octobre 1789.

<sup>18</sup> id

<sup>19</sup> Le Citoyen, Jeudi 3 Mai 1934, article de Jean Savina, Bourgeois et Artisans à Pont-l'Abbé sous la révolution.

<sup>20</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 15 mars 1790.



Il a dû évidemment quitter le château de Pont-l'Abbé, où il résidait depuis son arrivée dans la région. Sa famille y habite encore, au moment de sa détention, puisque son fils Anne Raphaël y naît le 19 prairial an II (7 juin 1794), mais pour les enfants nés en 1795, 1797, 1799, le domicile indiqué est la Grand Rue de Pont-l'Abbé. A cette date, en 1799, le château est d'ailleurs vendu comme bien national aux frères Le Déan.

La famille quitte alors Pont-l'Abbé ; le dernier enfant, Marie Josèphe, naît le 8 prairial an IX (28 mai 1801) au "*ci-devant château de Lestrediat*", en Treffiat, qui appartient à la famille du Haffond ; entre 1806 et 1810, la famille Le Coq du Parc habite Plobannalec ; le 9 octobre 1814, Jacques Marie Perrine du Haffond, résidant à Rennes, vend le presbytère de Treffiat à Anne Jacques Le Coq du Parc, qui le revend en 1816<sup>25</sup>. A son décès en

de Baude de vendre les grains au moment où ils sont les plus chers, c'est-à-dire en juin-juillet, avant la nouvelle récolte, et la nécessité d'approvisionner le marché local à un prix plus bas pour éviter les émeutes<sup>21</sup>.

Après l'échec de la fuite du roi en juin 1791, l'émigration de la noblesse s'accélère. Le baron de Pont-l'Abbé, qui occupe le poste important de commandant de la garde à pied, au sein de la garde royale prépare son départ ; en février 1792, Le Coq du Parc lui envoie par messagerie toutes ses liquidités en écus et en assignats pour un total de 12 992 livres et 10 sous<sup>22</sup> ; la correspondance cesse en avril.

L'émigration du baron<sup>23</sup>, après le 10 août, va rendre son ancien procureur quelque peu suspect au moment de la Terreur, puisqu'il est emprisonné un certain temps à la prison de Pont-l'Abbé, en tant qu'agent d'émigrés et accusé d'avoir manqué de zèle, dans le courant de 1793 "*pour mettre sous la main de la nation les titres et biens des émigrés*"<sup>24</sup>.

Avec la chute de la royauté et la disparition de la baronnie du Pont, son activité de procureur fiscal est bien sûr devenue caduque, mais on suit l'évolution de ses fonctions au fil des actes d'état civil concernant les naissances et mariages de ses enfants.

En 1795 il est secrétaire de mairie et greffier à Pont-l'Abbé ; en 1797 et 1799, il est négociant (en grains certainement, étant donné ses compétences en ce domaine) ; sous l'Empire, il semble avoir retrouvé une activité proche de son activité d'origine, puisqu'il est percepteur en 1806, receveur des contributions directes (en 1810 et 1815, aux mariages de deux de ses filles), enfin à son décès, le 8 mars 1827, il est receveur municipal de la commune de Treffiat.

1827, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, Anne Jacques ne s'appelle plus que Coq, et habite encore au manoir de Treffiat.

Anne Jacques Le Coq, sieur du Parc, a donc traversé sans trop d'encombres la période révolutionnaire, mais sa vie privée aura été difficile. Arrivé de Saint-Malo en 1783, avec son épouse Marie Anne Le Mercier et deux enfants (quatre autres sont déjà morts en bas âge à St-Malo), il aura encore avec elle cinq enfants, puis un de Marie Anne Lollier, et six de Marie Jeanne Louise Morvan de Kereval. Seuls huit enfants sur dix-huit arriveront à l'âge adulte.

En septembre 1789, au moment où il apparaît complètement débordé par son élection à la présidence du Comité de Pont-l'Abbé, il perd son épouse Marie Anne, âgée de trente-huit ans, certainement épuisée par ses onze grossesses en treize ans ; elle meurt en mettant au monde son fils Zacharie, qui ne vivra que deux jours.

Dans sa lettre au baron du 25 octobre 1789<sup>26</sup>, il apparaît dépressif (*humeurs noires procédant de ma perte*), inquiet pour ses "*six enfants abandonnés aux soins de domestiques ignorants et infidèles*" et prêt à céder à la pression de la demoiselle Marie Anne Lollier, entrée dans la maison en 1784 pour aider aux soins du ménage et des enfants. Il reconnaît d'ailleurs ses capacités en ce domaine, supérieures d'après lui, à celles de sa femme. Le petit chantage de la demoiselle Lollier repose justement sur sa menace de quitter la maison, "*à cause de l'inconvenance de la demeure d'une fille avec un*

<sup>21</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 9 avril 1790 et du 21 juin 1790.

<sup>22</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettre du 13 février 1792.

<sup>23</sup> A-t-il émigré ou pas ? Hervé Torchet fait le point sur ce mystère dans le tome 2 de *Réformer l'Ancien Régime*...p.230-235. En tout cas, il disparaît du paysage.

**NDLR** : Serge Duigou nous a communiqué la précision suivante : le dernier baron du Pont est décédé en janvier 1801 à Lisbonne au Portugal, où il s'était exilé.

<sup>24</sup> P. Levot, Histoire de la Ville et du Port de Brest, p.275, Brest 1866.

<sup>25</sup> Le Progrès du Finistère, 4 avril 1908.

<sup>26</sup> Réformer l'Ancien Régime .....Lettres du 25 octobre et du 12 novembre 1789.

*homme seul*”, ce qui affole complètement notre homme, qui ne voit pas comment il pourrait gérer seul sa maisonnée.

La demoiselle prétend aussi avoir prêté sept mille livres à son épouse, somme que notre procureur ne retrouve pas dans ses comptes. Épouser la demoiselle réglerait donc le problème des soins du ménage et de la dette. Ce à quoi il se résout, le 13 avril 1790. Mais Marie Anne Lollier meurt elle aussi en novembre de la même année des suites de ses couches ; son petit garçon mourra à l'âge de trois ans.

Le 26 juillet 1791 à Loctudy, Anne Jacques épouse en troisièmes noces Marie Jeanne Morvan de Kereval, dont il aura six enfants, espacés d'un ou deux ans. Marie Jeanne décède le 10 août 1833 à Treffiagat.

Parmi les huit enfants arrivés à l'âge adulte, deux filles du premier lit, Dauphine Charlotte et Marie Anne, vont s'allier à la famille Le Forestier de Lesmadec, de Peumérit.

Dauphine (Delphine) Charlotte épouse le 15 avril 1806 à Plo-bannalec, à l'âge de vingt ans le vieux Jean François Yves Le Forestier (sosa 124), soixante-sept ans, devenant ainsi Dame de Lesmadec ; le mariage va durer quatre ans.

Sa sœur aînée, Marie Anne (sosa 63), épouse le 23 août 1810 à Peumérit le jeune Yves François Marie Le Forestier (sosa 62), devenant ainsi la bru par alliance de sa sœur cadette.

Ces mariages font entrer les deux filles de Anne Jacques dans une famille dont l'ascension sociale a été brutalement arrêtée par la Révolution. Gilles le Forestier (sosa 496) est originaire de Vildé-Guingalan dans les Côtes-d'Armor actuelles ; il appartient à la bourgeoisie des hommes de loi puisqu'il est avocat, mais entrouvre les portes de la noblesse en achetant en

1675 le manoir de Lesmadec en Peumérit et en exerçant également la fonction militaire de capitaine de la milice garde-côtes de Peumérit-Cap. Son fils Jean François (sosa 248) est conseiller au présidial de Quimper et épouse Anne de Landanet (sosa 249), apparentée à la noble famille des Boisguéhenneuc. Son petit-fils Jean François Yves a le titre d'écuyer, est capitaine d'infanterie au bataillon de Pont-Croix, et ses deux premières épouses, Marie Gabrielle du Laurens et Rosalie de Puyferré (sosa 125) appartiennent indiscutablement à la noblesse.

A la Révolution cependant, c'est le retour à la roture ; à la naissance de sa fille Éléonore, le 21 pluviôse an III (9 février 1795), il est dit "homme vivant de ses rentes", à la naissance de Jeanne Rosalie le 2 nivôse an V (22 décembre 1796), il est dit simplement "cultivateur". Parmi ses nombreux enfants, l'un sera meunier à Pouldergat, un autre maire de Peumérit, une autre cultivatrice et Yves François, l'époux de Marie Anne Le Coq, sera débitant de tabac à Plonéour.

De manière un peu parallèle, les enfants de Anne Jacques ne vont pas poursuivre l'ascension sociale amorcée par leur père et exercer des fonctions honorables mais modestes.

Jacques Pierre (1782-1860), né à Saint-Malo, va devenir marin, puis maire de Treffiagat de 1829 à 1834<sup>27</sup> ; Anne Raphaël (1794-1847) sera gendarme à cheval, Armand Anne (1797-1870), garde-champêtre. Quant à Delphine, dame de Lesmadec, elle va épouser le 2 janvier 1815 à Peumérit son métayer, avec qui elle a eu un enfant deux ans plus tôt.

[gisele.gentric@orange.fr](mailto:gisele.gentric@orange.fr)

## Descendance simplifiée d'Anne Jacques LE COQ du PARC

### Génération VII

126 <b>LE COQ du PARC</b> Anne Jacques °	20/06/1744 SAINT- JAMES (50)	+ 08/03/1827 TREFFIAGAT
127 <b>LE MERCIER</b> Marie Anne ° 23/03/1751 ST-MALO	x 10/11/1774 ST-MALO	+ 07/09/1789 LOCTUDY

### Génération VI

63 <b>LE COQ DUPARC</b> Marie Anne ° 21/04/1784 LOCTUDY	x 23/08/1810 PEUMÉRIT	+ 21/10/1823 PEUMÉRIT
62 <b>LE FORESTIER</b> Yves François, Marie °05/01/1790 PEUMÉRIT		+ 20/04/1842 PLONEOUR-L.

### Génération V

31 <b>LE FORESTIER de LESMADEC</b> Yvonne Jeanne, Marie° 05/10/1819 PLONEOUR-L.	x 21/01/1850 PLONEOUR-L.	+ 23/03/1867 PLONEOUR-L.
30 <b>RIOU</b> Pierre ° 29/04/1821 PLOMELIN		+ 08/05/1894 PLONEOUR-L.

### Génération IV

15 <b>RIOU</b> Joséphine Yvonne, Marie ° 30/11/1851 PLONEOUR-L.	x 23/04/1873 PLONEOUR-L.	+ 26/05/1914 PONT-L'ABBE
14 <b>LE CORRE</b> Yves ° 30/03/1848 PLOZEVET		+ 27/03/1890 PLONEOUR-L.

### Génération III

7 <b>LE CORRE</b> Félicie Marie, Joséphine ° 13/11/1886 PLONEOUR-L.	x 03/03/1919 PLONEOUR-L.	+ 12/02/1933 PLONEOUR-L.
7 <b>DAOULAS</b> Alain Marie ° 12/09/1889 PLOGASTEL SAINT-GERMAIN		+ 08/01/1971 PONT-L'ABBE

### Génération II

3 <b>DAOULAS</b> Madeleine ° 21/07/1922 PLONEOUR-L.	x 25/08/1946 PLONEOUR-L.	+ 01/01/1984 AVIGNON
2 <b>GENTRIC</b> Alexandre Marie ° 11/08/1920 TREGAT		+ 01/09/2000 AVIGNON

### Génération I

1 **GENTRIC** Gisèle Marie Madeleine ° 20/06/1951 ORAN

## BIBLIOGRAPHIE

- \* Serge Duigou, *Pont-l'Abbé et les Pont-l'Abbistes*, Quimper 1991.
- \* Serge Duigou, *A la recherche du pays bigouden disparu*, Quimper 1992.
- \* Hervé Torchet, *Réformer l'Ancien Régime au bout de la Bretagne, lettres adressées au dernier baron de Pont-l'Abbé par son régisseur au Pont et son mandataire à Quimper*, présentées par Hervé Torchet, tomes 1 et 2, 2005.
- \* Etat-civil numérisé, Archives Départementales : Manche, Ille-et-Vilaine, Finistère
- \* Base RECIF pour les actes non numérisés.

<sup>27</sup> Geneanet, Justine Le Coq.

# Expropriation d'une vieille famille bretonne,

par François ABJEAN, CGF n° 7228.

**L'**implantation de la base aéronavale de Landivisiau, décidée en 1962, entraîne de nombreuses expropriations surtout dans les communes de Bodilis et de Saint-Servais.

Un seul village de la commune de Saint-Derrien, Poulhoat-Eozen<sup>1</sup>, disparaît dans la base. Pendant un siècle et demi, la famille Cornec, par un remarquable travail de défrichage, avait transformé ce village en quatre fermes prospères dont une seule échappera à la base. Nous allons étudier l'évolution de cette famille Cornec.

## *Une saga familiale en pays léonard: Les Cornec de Poulhoat-Eozen*

### **Les Cornec du Drevers en Saint-Servais au XVIII<sup>e</sup> siècle**

#### **Jacques Cornec et Marie Le Choquer**

Notre premier ancêtre authentifié, Jacques Cornec, naît à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, vers 1685. Dès cette époque, notre famille habite le village du Drevers en Saint-Servais, limitrophe de Poulhoat-Eozen, qui fait partie alors de la paroisse de Plouneventer. La famille travaille une exploitation dans ce village durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>.

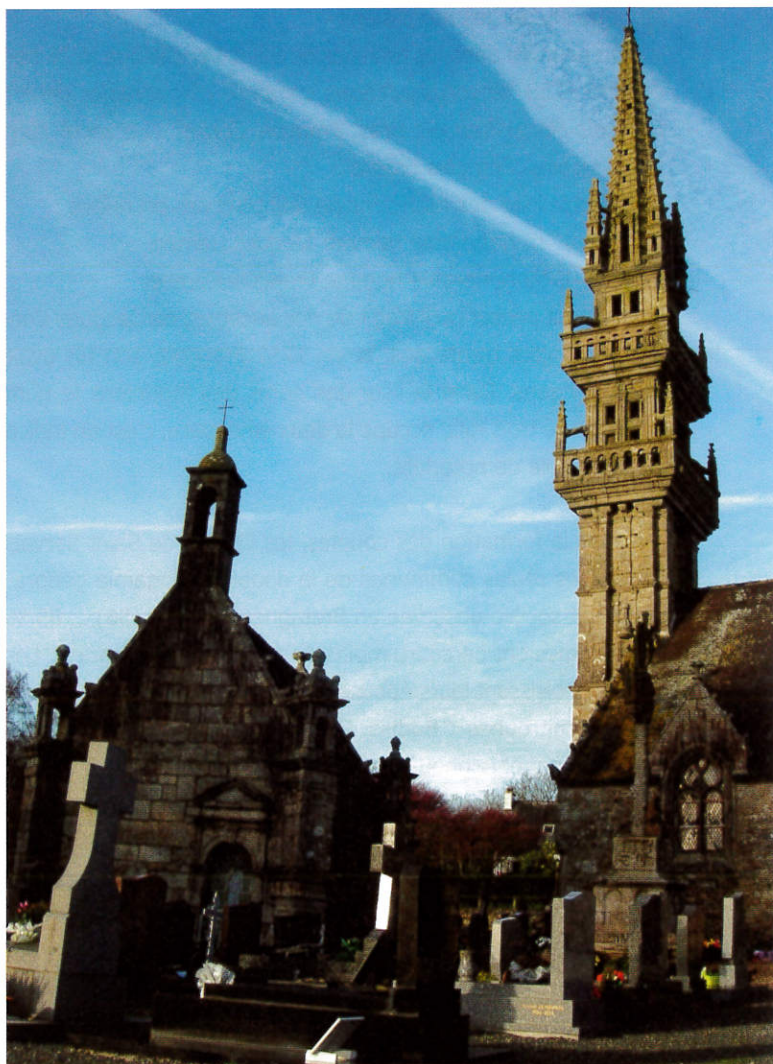
Jacques Cornec épouse, le 8 février 1706, Marie Le Choquer, de la paroisse voisine de Plougar. Dix enfants naissent dans le foyer, dont trois meurent en bas âge et six se marient ; le nombre de témoins aux mariages montre une certaine notoriété.

#### **François Cornec et Marguerite Botuon, puis Marguerite Sparfel**

François Cornec, notre ancêtre, sixième enfant du couple Jacques et Marie Le Choquer, né le 26 septembre 1717, épouse le 22 janvier 1742, Marguerite Botuon, de la paroisse de Bodilis ; treize enfants naissent au Drevers. Cinq enfants meurent en bas âge et deux à 24 et 23 ans, les six autres fondent un foyer. Marguerite Botuon décède le 27 février 1764.

Jacques François se remarie le 4 février 1766 avec Marguerite Sparfel, de Lanhouarneau. Ils ont quatre enfants. Jean Marie, leur fils cadet, épouse vers le 27 juillet 1790 Marie Jeanne Louise Letty de Plouneventer, le couple s'établit au village du Drevers.

Leur petite-fille, Marie Yvonne Cornec, épouse Yves Berthou. Ce sont les grands-parents de Marie Berthou, notre grand-mère.



*L'enclos paroissial de Saint-Servais*

Nous observons là un "rençonnement d'alliance". Les descendants de ce couple continueront de prospérer à Saint-Servais durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **Yves Cornec et Marie Simon**

Yves Cornec, fils aîné de François et Marguerite Sparfel, succède à son père au village du Drevers ; il épouse, le 16 janvier 1787, Marie Simon, également de Plouneventer. Quatre enfants naissent.

François, troisième enfant du couple, s'établit au village de Poulhoat-Eozen en épousant, le 22 février 1821 à Plouneventer, sa voisine Marie Françoise le Guell.

Pendant un siècle et demi, leurs descendants vont transformer ce village fait de quelques bonnes terres mais aussi de prairies humides et de landes.

<sup>1</sup> Poulhoat-Eozen, "la mare dans le bois de Yves", le nom de ce village montre qu'il s'agit à l'origine d'une région marécageuse faite de prairies.

## Des gens "honorables"

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un conseil de fabrique dirige les paroisses en France. Il se charge de l'administration financière et matérielle de la paroisse. Le bureau des fabriciens ou marguilliers, présidé par le recteur, devient l'organe exécutif du conseil de fabrique élu par les paroissiens.

On peut lire dans les archives de Saint-Servais que le 28 novembre 1758 "*le corps politique composé d'honorables gens : François Mory, François Bras, François Cornec ... a reçu<sup>2</sup> curé* (alors vicaire) *François Etesse*".

Dans la liste des fabriciens de Saint-Servais on relève :

- \* en 1715 honorable homme Jacques Cornec,
- \* en 1752 honorable homme François Cornec.

On peut penser qu'il s'agit de nos ancêtres, car Jacques Cornec avait alors trente ans, et en 1752 François, son fils avait trente-cinq ans. Dans la liste des noms des fabriciens le nom Cornec, cité trois fois, occupe la deuxième place, c'est un indice incontestable de notoriété.

Dans la formation des couples, les Cornec de Saint-Servais suivent les règles communes de la double endogamie géographique et sociale observée en Bretagne. À Sérent (56) ... 85 % des hommes ont parcouru moins de 10 km pour se marier<sup>3</sup>. Les Cornec choisissent leurs épouses à Saint-Servais ou dans les paroisses limitrophes : Bodilis, Plouneventer, les plus éloignées étant Plougar et Lanhouarneau. Elles viennent de leur milieu qui regroupe des fermiers ou des métayers. Ils semblent ne savoir ni lire ni écrire. Ils bénéficient cependant d'une certaine notoriété puisqu'ils ont droit au titre d'honorable homme.

Jean Quéniart note qu'en Bretagne les familles qualifiées de "complètes" par les démographes – celles où le couple dure jusqu'à la ménopause de la femme – ont en moyenne six à sept enfants, échelonnés tous les deux ans<sup>4</sup>. Les familles Cornec, nous l'avons vu, dépassent largement ce nombre d'enfants. Remarquons cependant qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Yves Cornec et Marie Simon n'ont que quatre enfants et durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle ce nombre ne sera pas dépassé. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une politique familiale qui permet de garder intacte la possession du village de Poulhoat-Eozen.

Un autre constat nous frappe en parcourant les listes généalogiques, c'est la mortalité infantile. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, plus d'un enfant sur quatre n'atteint pas son premier anniversaire<sup>5</sup>. François Cornec nous offre le cas le plus exceptionnel : dix-sept enfants naissent dans son foyer (issus de deux lits), six décèdent dans leur première année, neuf se marient, deux décèdent jeunes adultes. La mortalité infantile touche toutes les familles : celle de Pierre Abjean, riche paysan de Keramézec en Ploudaniel, compte seize enfants (de deux lits), sept enfants dé-

cèdent dans leur première année, quatre seulement se marient, cinq restent célibataires (dont deux accèdent à la prêtrise).

## Poulhoat-Eozen

### François Cornec et Marie Le Guell

En 1821, François Cornec, en quittant son village du Drevers, pour rejoindre son épouse Marie Le Guell au village limitrophe de Poulhoat-Eozen, change de statut social, il devient important propriétaire terrien ; il le doit à son beau-père Yves Le Guell.

Au début de la Révolution, le propriétaire de Poulhoat-Eozen est Guillaume Guichardy, marquis de Martigné, qui habite son château du Port de Roche en Fougeray, département d'Ille-et-Vilaine. Il possède au moins cinq fermes à Plouneventer. Il émigre le 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793). Tous ses biens deviennent biens nationaux, Poulhoat-Eozen en fait partie.

### La vente des biens nationaux

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante décide de mettre les biens de l'Église à la disposition de la nation ; en contrepartie l'État rétribue les membres du clergé. Talleyrand, le célèbre évêque d'Autun, ne voit que des avantages dans cette vente forcée. Le bas clergé, réduit à la "portion congrue" n'y était sans doute pas opposé.

Les difficultés naîtront après le vote de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790. Par la loi du 9 février 1792 l'État met la main sur les biens des émigrés, et se trouve alors en possession d'un immense domaine surtout agricole. Pour résoudre ses difficultés financières, il se résout à mettre en vente les biens nationaux.

À qui profite cette vente : à la bourgeoisie ou à la paysannerie ? Le but exprimé par le député Thouret, cité par Louchisky, est-il atteint ? La France, ayant une immense population, est intéressée à étendre, autant que possible, la distribution des propriétés particulières, afin de diminuer le nombre des individus qui ne possèdent rien<sup>6</sup>. Une occasion unique se présente aux agriculteurs pour acheter les terres qu'ils cultivent. Mais dans notre pays léonard en particulier, la pression sociale n'est pas un vain mot. Acheter des terres spoliées et en particulier des terres d'Église, c'est s'exposer à la vindicte publique.

Le 7 avril 1792, l'État met en vente la belle ferme de Créac'h-Bihan en Ploudaniel, ancienne propriété de la collégiale Sainte-Anne de Lesneven. Elle devait certainement intéresser Vincent Abjean, jeune paysan du village de Keramézec, limitrophe de Créac'h-Bihan. Le problème financier ne se pose pas, il bénéficie d'un revenu annuel qui dépasse les mille livres. Il possède déjà plus de cent hectares, dont une cinquantaine à Keramézec. Il

<sup>2</sup> Emon Geneviève, *La vie paroissiale à St Servais d'après les comptes de fabrique (1684-1773)*, Brest, UBO, mémoire de maîtrise

<sup>3</sup> Jean Quéniart, *La Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1675-1789)*, Rennes, Éditions Ouest-France Université, 2004, p.167

<sup>4</sup> Jean Quéniart, op. cit., p.178.

<sup>5</sup> Jean Quéniart, op. cit., p.180.

<sup>6</sup> Ivan Louchisky, *Propriété paysanne et vente des biens nationaux pendant la révolution française*, Paris, Éditions CTHS, 1999, p.147.



Cadastre napoléonien : Poulhoat-Eozen

connaît la collégiale Sainte-Anne : son grand-oncle, le chanoine Bernard Abjean administrait les biens de la collégiale au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais c'est un Lesnevien, Pierre Condamain, receveur des contributions et important soutien du mouvement révolutionnaire, qui s'empare de la ferme.

À Ploudaniel encore, la famille Du Poulpry possède 450 hectares qui entourent le bourg. Étienne François marchand, un bourgeois de Brest, achète, pour lui-même et pour une société nantaise, David et associés, le manoir de Trébodennic et une partie importante des terres de l'exilé Jean François du Poulpry.

Seuls huit agriculteurs de Ploudaniel achètent la ferme qu'ils cultivent. À Plounéventer Yves Le Guell, le futur beau-père de François Cornec, achète la grande ferme de Poulhoat-Eozen.

Il signe d'une main tremblante l'acte d'achat :

*Yves Le Guell, demeurant à Plounéventer à ce présent et acceptant pour lui et ses héritiers ou ayant cause, les domaines nationaux dont la désignation suit :*

*Le lieu de Poulhoat-Eozen situé commune et canton de Plounéventer consistant en logement de fermier, terres chaudes tant que froides appartenances et dépendances.*

*Le dit bien dépendant de confiscation de Martigné, affermé pour neuf années qui ont commencé en 1787 à l'acquéreur par bail au rapport de Floc'h, notaire à Brest en date du 26 juin 1787 moyennant la somme de 378 L.*

*La vingt parties de la valeur principale.*

*Des bois de futaie, balivaux sur taillis, la somme de six livres  
6 L.  
et pour l'indemnité des impositions dîmes et droits féodaux  
19 L ;  
Total des revenus quatre cent trois livres  
403 L.  
et en capital huit mille huit cent soixante livres.  
8860 L.*

*Signé : Yves Le Guell.*

Que représente aujourd'hui cette somme ? Pour avoir une grossière idée de cette valeur, on peut la comparer à celle des valeurs mobilières. À la même période on possède l'inventaire après décès de Vincent Abjean, mort à trente-trois ans, sans doute de tétanos. Il possède cinq chevaux ou juments (1862 L), huit vaches (570 L).

## Cadastre napoléonien

Le cadastre napoléonien, institué par la loi du 15 décembre 1807, rassemble sur des cartes les parcelles de toutes les propriétés de France. Il faudra des dizaines d'années pour les terminer.

Le cadastre de Plounéventer voit le jour en 1828. Il nous apprend qu'à cette date Poulhoat-Eozen ne possède que deux fermes, distantes d'une vingtaine de mètres. François Cornec et

son épouse Marie Françoise Le Guell habitent la plus éloignée de la route. Son beau-frère Michel Bléas et son épouse Anne Le Guell occupent la deuxième maison.

La surface agricole des deux fermes s'étend sur une trentaine d'hectares. La partie nord du village est en terre labourable. Mais les landes et les taillis couvrent la partie sud. Une parcelle sud de près de neuf hectares doit être en zone humide. Chaque couple travaille la moitié des terres.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le nom Bléas disparaît des listes de recensement. Tout Poulhoat-Eozen revient aux Cornec.

En 1940, la maison Bléas existait encore. Elle ne comportait qu'une seule grande pièce, trois lits clos permettaient d'isoler le coin cuisine et la salle à manger. Tonton Saik Berregar et tante Pauline, la sœur de notre grand-mère, occupaient cette maison. Les Berregar construisent vers 1945 une nouvelle demeure, qui sera épargnée par l'expropriation de 1963.

À la même période, on pouvait observer une grande excavation à la place de la seconde maison. Vers 1930 notre grand-père transporte toutes les pierres de son ancienne ferme pour en bâtir une nouvelle à l'entrée du village de Poulhoat-Eozen, celle que nous avons connue et qui disparaît avec la construction de la base aéronavale de Landivisiau.

François Cornec se marie en 1821, cinq enfants naissent dans le foyer : Jean-Marie (25 septembre 1822, mort le 1<sup>er</sup> juin 1824), Jean François (21 mai 1824), Marie Yvonne (19.05.1826, décédée le 17 février 1831), Marie Yvonne (14 juin 1828, décédée le 31 juillet 1846) et François (3 juin 1830, qui décède le 2 juillet 1855, célibataire). Seul Jean François assure la postérité des Cornec.

## Jean François Cornec (1)<sup>7</sup> et Marguerite Mest (ou Mestr)

Jean François Cornec épouse Marguerite Mest le 10 juillet 1856. Le mariage est célébré à Plounevez-Lochrist, commune de la mariée. Marguerite doit donc parcourir une vingtaine de kilomètres pour rejoindre son mari. Jean François, comme son père, rompt ainsi avec la tradition séculaire de ses ancêtres qui se mariaient à Saint-Servais entre familles de fermiers ou de métayers.

Dans le *Voyage en Bretagne en 1840 et 1841*<sup>8</sup>, Villermé et Benoiton font une description éclairante de la mentalité bretonne : *Le paysan breton, plus que tout autre, tient à son hameau, aux lieux qui l'ont vu naître, mais il tient surtout à des opinions qui n'ont, chez lui, rien perdu de leur empire. Les distinctions de rang, de classe, de profession vivent encore en Bretagne. Le simple cultivateur s'allie à des cultivateurs, le fermier au fermier*<sup>9</sup>. Cette description s'applique d'une manière particulièrement exacte au pays léonard.

Le souci d'égalité dans les alliances matrimoniales se retrouve dans la tradition populaire. Le dicton : *kemen ha kemen*, autant l'un que l'autre, s'applique aux nouveaux époux. Un paysan léonard facétieux racontait que son projet de mariage avait échoué car il n'avait que deux vaches alors que sa fiancée en avait trois. Un dicton très connu va dans le même sens : *pep hini en e renk* (chacun dans son rang).

La famille de Marguerite Mest occupe une place de choix dans la commune de Plounevez-Lochrist. Le nom de Mestr apparaît régulièrement dans les listes des fabriciens qui représentent les principales familles de Plounevez-Lochrist. Jean Mestr apparaît au troisième rang dans la liste des Plounévégiens les plus imposés à la veille de la Révolution.

L'exploitation de Poulhoat-Eozen doit être assez prospère : aux différents recensements on signale la présence de quatre à cinq domestiques dans la ferme. Au recensement de 1851 on ne relève que sept hommes et six femmes propriétaires de leur ferme à Plouneventer. Saint-Derrien n'est pas encore commune. Les Cornec se trouvent donc dans la même liste que les grandes familles telles les Soubigou et les Abhervé-Guéguen.

Dans la famille de Jean François Cornec, trois enfants passeront à la postérité : Jean François (17 décembre 1857), Marie Françoise (15 novembre 1860) et François Louis (25 octobre 1867). Paul Marie, né le 22 novembre 1864, meurt le 3 juillet 1868.

## Jean François Cornec (2) et Marie Françoise Mével

Jean François Cornec (deuxième du nom) épouse, le 26 novembre 1883, Marie Françoise Mével, du village de Kermanac'h, commune de Lanneuffret. Ici encore, comme pour son père, mais vers le sud cette fois, il parcourt une vingtaine de kilomètres pour choisir son épouse.

La famille Mével se distingue par une certaine notoriété. Lors du décès de son cousin l'abbé Hervé Mével, la presse fait l'éloge de la famille. L'abbé Mével, recteur de la paroisse de Guimiliau, au grand regret de ses paroissiens, se fait ensevelir dans celle de ses ancêtres, à Lanneuffret. Ses aïeux vivaient au village de Keramoal, limitrophe de Kermanac'h : *Issu d'une de ces familles paysannes qui font l'honneur et la force de notre pays breton, M. l'abbé Mével avait toutes les qualités de sa race : la ténacité, l'esprit d'ordre et de prudente administration, la dignité de vie*<sup>10</sup>. Au baptême de Marie Françoise on signale la présence d'Olivier Mével, du village de Keramoal, voisin et oncle de l'enfant.

La situation se complique chez les Cornec. Marie Françoise, sœur cadette de Jean François, épouse, le 20 novembre 1884, Jean Marie Berregar, de Plouneventer. Au recensement de 1886,

<sup>7</sup> Quatre Jean-François Cornec vont se succéder ; il est donc utile de les classer.

<sup>8</sup> Villermé et Benoiton de Chateauneuf, *Voyage en Bretagne en 1840 et 1841*, Plouguerneau, Tud ha bro, 1983.

<sup>9</sup> Villermé et Benoiton de Chateauneuf, op.cit., p.65.

<sup>10</sup> *Le Courrier du Finistère*

les deux jeunes couples cohabitent. Il faut y ajouter le jeune frère François Louis (*tonton Louis*, dix-neuf ans). Des enfants sont recensés dans les deux foyers : Jean Louis, deux ans ; Jean François (un mois) qui deviendra notre grand-père, et Francine Berregar (cinq mois). Celui que nous appellerons tonton Saïk, Jean François Marie, naîtra le 2 janvier 1892.

Plus tard, entre les deux cousins et futurs beaux-frères, les relations n'étaient pas d'une parfaite cordialité. Ils étaient tellement différents : notre grand-père était une force de la nature et tonton Saïk plutôt maladif, mais il savait se ménager et a vécu plus de quatre-vingt-dix ans tandis que notre grand-père est décédé à soixante ans. Heureusement la cohabitation ne fut pas trop longue !

Au recensement de 1891, le couple Berregar habite l'ancienne maison des Bléas.

## François Louis Cornec

Le jeune frère de Jean François Cornec, François Louis (*tonton Louis*), mérite une étude particulière. Si sa sœur était surnommée *Soaz vras* (la grande Française), tonton Louis m'impressionnait par sa taille et sa corpulence, c'était une force de la nature.

Il se livre au travail de défrichement de toute la zone sud de Poulhoat-Eozen, faite de landes et de prairies humides. Il y emploie, en 1901, six domestiques, et je crois que notre grand-père participe à ce travail. En prenant la route du village, on passe entre les bâtiments impressionnants de la ferme de tonton Louis. La route aboutit à une dernière ferme qu'on appelait "le Canada".

Au départ de ses locataires en 1945, Stanislas Cornec (*Tonton Stanis*) s'y établit. Il trouve une ferme à sa mesure, il y développe la culture de la pomme de terre. C'est le début de son remarquable troupeau de vaches laitières. Pour arriver à la ferme, il fallait traverser un ruisseau souvent en crue l'hiver. Tonton Louis se livrait au commerce des vaches, ses étables laissaient imaginer l'importance de son troupeau. Christian me signale avoir vu son père défricher de nouvelles terres avec des ouvriers.

En 1906, François Louis (*tonton Louis*) épouse, à trente-huit ans, Marie Joseph Kernéis, également âgée de trente-huit ans. Marie Joseph, dite Joséphine, veuve de Hervé Berthou, était domiciliée à Brest Recouvrance.

Notre arrière-grand-mère était une personne tout à fait singulière. Elle se vantait de pouvoir parler au président de la République et au pape sans complexe. Elle parlait un français châtié. Elle devait avoir fait des études chez les bénédictines du Calvaire à Landerneau. Les enfants des familles bourgeoises et des paysans aisés fréquentaient cet établissement.

Le surnom de notre arrière-grand-mère, *Cheffic ar Kernéis*<sup>11</sup>, révèle un peu son caractère. Elle descendait de la grande famille des Kernéis de Saint-Divy. Son arrière-grand-père, Louis Kernéis, dirige la commune de Saint-Divy. Il y possède la ferme de Kersalaun. La famille Kernéis fait partie de la caste des propriétaires terriens et s'allie à plusieurs de ces familles : les Kerouanton de Ploudaniel, les Lichou de Trégarantec, et les Abhervé-Guéguen de Plounéventer.

Marie Joseph épouse, en premières noces, Hervé Berthou. Le jeune couple s'établit dans une petite ferme au village du Bouillard, proche de Poulhoat-Eozen.

Trois enfants leur naissent : Marie Françoise (dite Marie), qui sera notre grand-mère, Pauline Marie et Paul Joseph Marie. Hervé décède le 17 février 1896. Marie, n'ayant que six ans, gardera un mauvais souvenir de son enfance, son père étant décédé, semble-t-il, victime de l'alcoolisme.

Le malheur n'abat pas notre arrière-grand-mère. Elle ouvre, entre autres, un café à Recouvrance à Brest. Ses filles reçoivent une éducation soignée chez les bénédictines à Landerneau. Je me souviens avoir entendu grand-mère réciter la liste des préfectures et sous-préfectures de France. J'ai gardé précieusement sa dernière lettre. Elle écrivait le français sans faute.

Après son mariage avec tonton Louis, Marie Joseph s'installe dans la grande maison construite par son mari à Poulhoat-Eozen. Elle marie ses deux filles aux deux neveux de son mari. Marie épouse Jean François Cornec, connu de tous sous le nom de *Saïk ar Cornec* et Pauline se marie avec Saïk Berregar.

Au décès de tonton Louis ses deux fermes sont tirées au sort. La première échoit aux Berregar, tandis que celle dite "le Canada" revient aux Cornec.

On peut penser, avec Isabelle Guégan, qu'on se rend vite compte qu'au sein de cette aristocratie paysanne, l'on s'échange à la fois des terres et des enfants et que l'amour que peuvent se porter deux futurs époux semble un élément secondaire<sup>12</sup>.

## Jean François Cornec (3) et Marie Berthou

Notre grand-père, Jean François Cornec (*Saïk ar Cornec*), épouse à St-Derrien, le 23 novembre 1909, sa voisine Marie Berthou, qui habite chez son beau-père Louis Cornec.

On peut se demander si c'est un mariage d'amour ou de raison, d'autant plus que la sœur cadette de Marie, Pauline, se marie le 28 octobre 1917 à St-Derrien avec François Berregar (*Saïk Berregar*), lui aussi descendant des Cornec. Ce double mariage permet à la famille Cornec de conserver l'entière propriété du grand village de Poulhoat-Eozen, qui regroupe quatre belles fermes, depuis les travaux de Louis Cornec.

<sup>11</sup> *Cheffic ar Kerneis* : la petite cheffe des Kerneis.

<sup>12</sup> Isabelle Guégan, *Marché de la terre et cycle de vie chez les paysans aisés de la région de Quimperlé*, Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome XCV, 2017, p.96.

## Souvenirs de mes grands-parents

Entre grand-père et grand-mère régnait une entente parfaite, je n'ai jamais assisté à la moindre dispute, chacun vaquait à ses occupations, ils se retrouvaient cependant à la traite des vaches et à tous les repas évidemment, l'un en face de l'autre, grand-père le dos à la fenêtre. J'étais à côté de lui, puis venait tonton Paul<sup>13</sup>. Par contre je n'ai jamais été témoin d'un geste d'affection entre les deux époux.

Grand-père était de taille moyenne mais bien râblé. On racontait à Saint-Derrien qu'il pouvait soulever un sac de cinquante kilos de céréales avec ses dents.

Il ne faut pas s'étonner qu'il charroya toutes les pierres de l'ancienne ferme des Le Guell pour se faire construire une nouvelle ferme, très moderne pour l'époque, avant 1930. On entrait dans la maison par un couloir qui donnait à gauche sur la cuisine-salle à manger. Au départ, jusqu'en 1940, trois lits clos s'adossaient au mur nord. Deux lits clos disparaissent vers cette date pour laisser place à une cuisinière à bois, une nouvelle fenêtre donnait davantage de luminosité à la cuisine. À droite du couloir se tenait le salon qui ne servait que dans les grandes occasions.

Je ne me souviens que du repas de fiançailles de Stanislas<sup>14</sup> et de Marie-Louise. Les parents décidèrent que les deux fiancés s'établiraient à Poulhoat-Eozen. Marie-Louise ne put retenir quelques larmes.

Dernière petite salle du rez-de-chaussée : la laiterie avec une écrémeuse et une baratte. Il n'y avait pas de coopérative laitière à Saint-Derrien, tout le lait se traitait à la ferme. Tout le travail revenait à grand-mère, je tournais cependant la baratte, travail fastidieux qui ne me réjouissait guère. Elle vendait son beurre et des œufs au marché de Landivisiau, c'était sa ressource financière. Il m'est arrivé de l'accompagner, je me souviens d'avoir été présenté dans une grande maison bourgeoise, sans doute à une de ses amies d'école.

Au fond du couloir d'entrée un escalier permettait de monter à l'étage. La chambre de droite était celle de grand-père, le deuxième lit était celui de tonton Paul et le mien. Tonton Stanis et tante Marie-Louise occupaient la chambre de gauche. Le matin qui suivit le jour de leur mariage je vois tante Marie-Louise en train de balayer la chambre : des amis avaient réussi à rentrer dans la maison le jour des noces, ils avaient introduit du sel dans le lit des nouveaux mariés. Ceux-ci passèrent leur voyage de noces chez leur oncle, l'abbé Mingan, recteur de La Martyre. Grand-mère dormait dans le lit clos de la cuisine.



*La maison construite par Jean François Cornec vers 1930, et démolie lors de la construction de la base aéronavale.*



*De gauche à droite :  
Emile, Francine, Stanislas et Paul,  
enfants de Jean François Cornec et Marie Berthou,  
dernière génération des Cornec, propriétaires à Poulhoat Eozen*

Un deuxième escalier menait au grenier de céréales. Le jour du battage, les deux hommes les plus forts, dont tonton Paul, montaient les grains au grenier. De grands bacs en bois permettaient de séparer le blé, l'orge et l'avoine.

<sup>13</sup> Tonton Paul : Paul Berthou, °21/02/1894 à Landerneau, fils d'Hervé et Marie Josephe Kerneis

<sup>14</sup> Tonton Stanislas : Stanislas Cornec, °28/03/1919 à Saint-Derrien, de Jean François et Marie Françoise Berthou, x tante Marie-Louise Mingam

Au pignon nord de la maison s'élevait l'écurie, qui abritait huit à dix chevaux. Deux chevaux castrés servaient aux labours. Tous les ans grand-père achetait six à huit poulains de deux ans, il les revendait l'année suivante. Dans la grange attenante un moteur Bernard faisait tourner le "hache-landes", pour préparer la nourriture préférée des chevaux durant l'hiver.

Au pignon sud s'élevait une première étable pour une douzaine de vaches laitières, une deuxième étable abritait les vaches tarées et les veaux. Autre signe de modernité, une fosse à lisier recueillait le purin.

En 1935, grand-père prend la succession de son oncle Louis au conseil municipal. Il est élu adjoint au maire dès le premier tour avec neuf voix sur douze. Vers 1943, M. Frère, maire de Saint-Derrien, donne sa démission. Le sous-préfet de Morlaix vient voir Grand-Père à la ferme de Poulhoat-Eozen pour lui proposer de devenir maire de la commune, mais son état de santé l'oblige à décliner la proposition.

Au mois d'août 1945, durant le siège de Brest, la population civile quitte la ville ; on répartit les réfugiés dans toutes les communes environnantes.

Grand-père accueille un couple de Brestois et leur fille. Ils occupent le salon pendant plusieurs semaines. Le manque de commodités n'empêcha pas grand-père de faire ce geste généreux.

J'accompagnais la jeune fille au bord de la route de Landivisiau pour voir passer les convois américains. Un jeune militaire remarqua vite la beauté de ma camarade. Il arrêta sa jeep pour nous faire monter et prendre un petit chemin qui rejoignait la route de Poulhoat-Eozen. Il s'arrêta au bord de la route et allait batifoler dans les prés avec la jeune fille. Je restais dans la jeep et essayais de parler avec un second américain qui ne connaissait pas un mot de français.

Grand-père se faisait remarquer par son grand calme, il parlait lentement d'une voix douce. Je ne l'ai vu qu'une fois en colère, contre un cheval rétif. Je lui étais très attaché. Je l'accompagnais à la messe le dimanche. Celle-ci terminée, on se rassemblait



Alice Berregar, épouse d'Alphonse Berthou, petite-fille de Françoise Cornec et Jean Marie Berregar, expropriée de l'une des fermes de Louis Cornec

dans le cimetière pour le prône municipal. La secrétaire de mairie saluait respectueusement Grand-Père. Il retrouvait quelques amis au café où j'avais droit à un petit verre de menthe alcoolisé !

Dans mes souvenirs, il souffrait déjà d'une maladie de cœur, je crois. Chaque midi il ajoutait quelques gouttes de teinture d'iode dans un verre d'eau. Ce drôle de médicament de l'époque provoqua, peut-être, une urémie qui le fit terriblement souffrir avant sa mort.

Grand-mère, ma marraine, était une petite dame au grand cœur, pleine de ressources. Nous avons vu qu'elle reçut une excellente éducation chez les bénédictines du Calvaire à Landerneau. Sa grande piété résultait de cette éducation. À table, chaque midi, le repas commençait par

l'Angélus et se terminait par le *De profundis* pour les morts de la famille. La journée se terminait par la prière du soir, récitée en commun ; la présence des Brestois ne changea pas les habitudes. On ne lisait plus le *Buhez ar Zent* (la vie des saints). Le départ à la guerre du meilleur lecteur, Stanis, avait peut-être mis fin à cette habitude séculaire.

Grand-mère tenait parfaitement son ménage ; sa cuisine était excellente, je me souviens surtout de son *patatez diserc'h*<sup>15</sup>.

Un cancer du sein la fit souffrir à la fin de sa vie. La maladie ne l'empêchait pas d'aller à la messe tous les jours, elle en revenait épuisée, m'a raconté tante Thérèse.

## La base aéronavale

La belle histoire de la famille Cornec à Poulhoat-Eozen se termine en 1963.



Carte de la région de Landivisiau avec l'emplacement de la base aéronavale

L'état français jette son dévolu sur des terrains de Saint-Servais, de Bodilis et de Poulhoat-Eozen pour y construire la grande base aéronavale de la pointe bretonne. On peut penser que les besoins de notre défense nationale imposaient le sacrifice de deux cents ans de travail de défrichement et de valorisation de plus de soixante hectares de terres agricoles par la saga familiale des Cornec de Poulhoat-Eozen en Saint-Derrien.

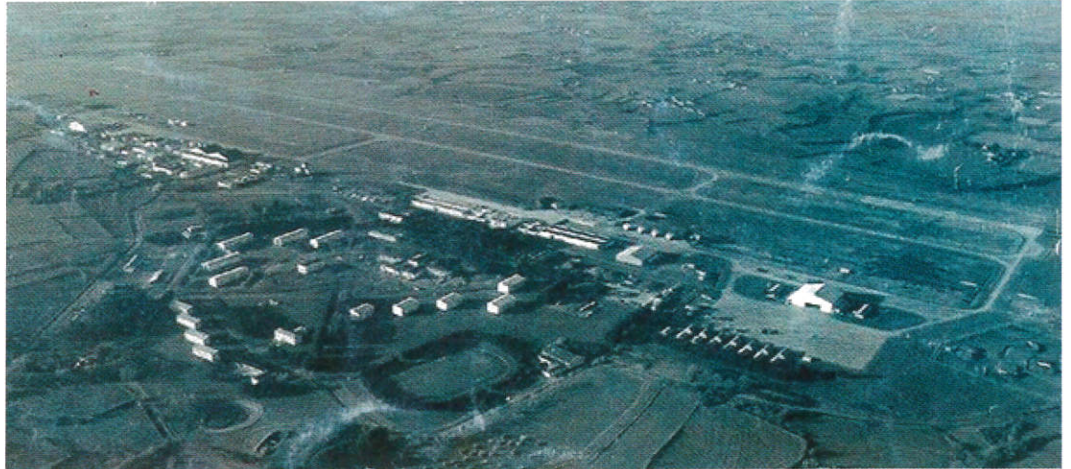
<sup>15</sup> *patatez dizerc'h* : pommes de terre cuites avec un morceau de lard qui les imprègne.

## La base aéronavale de Landivisiau

La base s'étend sur 370 hectares, répartis sur le territoire de cinq communes :

- \* Bodilis,
- \* Plougar,
- \* Plouneventer,
- \* Saint-Derrien,
- \* Saint-Servais.

Landivisiau, la ville la plus importante à proximité de la BAN, lui a donné son nom.



Commencée en 1963, la construction de la piste a été achevée en 1965.  
L'inauguration officielle a eu lieu cette même année,  
avec l'atterrissage de la Caravelle présidentielle du Général de Gaulle.

Vue de la Base Aéronavale

En vol, à gauche, quatre Falcon 10 Mer, et au sol, devant le hangar H1, sept Vought F-8E (FN) (French Navy) Crusaders, surnommés "Crouze".

La photo a été prise entre avril 1975 (arrivée des Falcon 10 Mer en dotation) et la fin des années 80 (Changement de livrée des Crusader en couleur gris / bleu dite de "basse visibilité").



Remerciements à M. Yvan Le Roy pour ces photos de la base



Photo satellite "Google Earth".

On distingue à gauche le lieu-dit "Poulhoat Eozen". (La piste et les bâtiments militaires sont floutés).

La famille CORNEC de Poulhoat-Eozen

Génération I

1 Francine, Émile, Stanislas et Paul **CORNEC** (voir page 20)

Génération II

2 **CORNEC** Jean-François ° 03.05.1886 ST-DERRIEN + 20.05.1946 ST-DERRIEN  
 3 **BERTHOU** Marie ° 27.08.1890 ST-DERRIEN x 23.11.1909 ST-DERRIEN + 01.02.1960 ST-DERRIEN

Génération III

4 **CORNEC** Jean-François ° 18.12.1857 PLOUNEVENTER + 28.04.1917 ST-DERRIEN  
 5 **MEVEL** Marie Françoise ° 14.01.1862 LANNEUFFRET x 26.11.1883 LANNEUFFRET + 20.08.1935 ST-DERRIEN  
 6 **BERTHOU** Hervé ° 15.12.1868 PLOUNEVENTER + 17.02.1896 ST-DERRIEN  
 7 **KERNEIS** Marie Joseph ° 04.11.1867 PLOUEDERN x ? + 1955 ST-DERRIEN

Génération IV

8 **CORNEC** Jean-François ° 21.05.1824 PLOUNEVENTER + 31.08.1882 ST-DERRIEN  
 9 **MEST** Marguerite ° 26.04.1830 PLOUNEVEZ-LOC. x 10.07.1856 PLOUNEVEZ-LOC. + 15.01.1886 ST-DERRIEN  
 10 **MEVEL** Yves ° 05.01.1831 LANNEUFFRET + 22.04.1869 LANNEUFFRET  
 11 **DIRENON** Marie ° 18.02.1839 BREST ST-MARC x 18.05.1855 LANNEUFFRET + 12.11.1895 LANNEUFFRET  
 12 **BERTHOU** Yves ° 01.08.1824 PLOUNEVEZ-LOC. + 28.01.1902 ST-DERRIEN  
 13 **CORNEC** Marie Yvonne ° 16.08.1829 ST-SERVAIS x 18.07.1864 ST-SERVAIS + 09.06.1872 ST-SERVAIS  
 14 **KERNEIS** Paul ° 10..1840 St-DIVY + 02.06.1906 PLOUED  
 15 **LE GUEVEL** Marie Françoise ° 26.02.1839 PLOUEDERN x 17.06.1864 PLOUEDERN + 05.11.1909 PLOUEDERN

Génération V

16 **CORNEC** François ° 31.08.1795 ST-SERVAIS + 17.05.1865 PLOUNEVENTER  
 17 **LE GUELL** Marie Fr. ° 24.11.1793 PLOUNEVENTER x 22.02.1821 PLOUNEVENTER + 10.08.1863 PLOUNEVENTER  
 18 **MEST** Jean ° 16.01.1803 PLOUNEVEZ-LOC. + 31.01.1876 ST-DERRIEN  
 19 **PENNORZ** Marguerite ° 06.05.1802 CLEDER x 15.10.1828 CLEDER + 11.10.1875 PLOUNEVEZ-LOC.  
 20 **MEVEL** Jean ° 06.02.1802 LANNEUFFRET + 16.05.1840 LANNEUFFRET  
 21 **LE BRAS** Anne Marie ° 02.12.1803 LANNEUFFRET x 20.07.1829 LANNEUFFRET + 18.05.1832 LANNEUFFRET  
 22 **DIRENON** Jacques ° 02.06.1798 BREST ST-MARC + 02.06.1798 BREST ST-MARC  
 23 **FLOCH** Marie Françoise ° 05.11.1811 PLOUNEVENTER x 25.11.1845 PLOUNEVENTER + 19.05.1845 ST MARC BREST  
 24 **BERTHOU** Yves ° 26.05.1783 PLOUNEVEZ-LOC. + 28.09.1848 PLOUNEVENTER  
 25 **NEDELEC** Angèle ° 06.05.1787 PLOUNEVEZ-LOC. x 23.12.1813 PLOUNEVEZ-LOC. + 14.09.1861 ST-SERVAIS  
 26 **CORNEC** Yves ° 18.plu.05 ST-SERVAIS + 07.05.1880 ST-SERVAIS  
 27 **MORRY** Thérèse ° 02.th.11 ST-SERVAIS x 08.04.1823 ST-SERVAIS + 14.09.1861 ST-SERVAIS  
 28 **KERNEIS** François ° 05.07.1790 St-DIVY + 09.03.1845 St-DIVY  
 29 **LE ROUX** Marie Jeanne ° 19.12.1809 GUIPAVAS x 16.02.1832 GUIPAVAS + 08.02.1885 LANDERNEAU  
 30 **LE GUEVEL** François ° 10.frim.10 St-DIVY + 31.03.1865 PLOUEDERN  
 31 **PAUGAM** Marie ° 11.ven.04 TREGARANTEC x 31.12.1817 PLOUEDERN + 06.06.1863 PLOUEDERN

Génération VI

32 **CORNEC** Yves ° 04.02.1767 ST-SERVAIS + 23.06.1810 ST-SERVAIS  
 33 **SIMON** Marie ° 19.08.1766 PLOUNEVENTER x16.01.1787 PLOUNEVENTER + 31.05.1804 ST-SERVAIS  
 34 **LE GUELL** Yves ° 27.07.1727 PLOUNEVENTER + 25.11.1797 PLOUNEVENTER  
 35 **LAURENT** Marie Françoise ° 09.05.1763 PLOUNEVENTER x 13.02.1787 PLOUNEVENTER + 24.03.1835 PLOUNEVENTER  
 36 **MEST** Gabriel ° 28.06.1760 PLOUNEVEZ-LOC. + 18.05.1821 PLOUNEVEZ-LOC.  
 37 **QUILLEVERE** Marguerite ° 09.09.1775 CLEDER x 07.02.1802 PLOUNEVEZ-LOC. + 24.11.1835 PLOUNEVEZ-LOC.  
 38 **PENNORS** Yves ° 26.01.1772 CLEDER + 08.04.1844 CLEDER  
 39 **TROADEC** Jeanne ° 12.06.1774 CLEDER x 08.09.1793 PLOUZEVEDE + 21.11.1849 CLEDER  
 40 **MEVEL** Yves ° 20.12.1758 LANNEUFFRET + 28.03.1837 LANNEUFFRET  
 41 **LE BARS** Marguerite ° ? x 24.11.1793 PLOUNEVENTER + 18.06.1826 LANNEUFFRET  
 42 **LE BRAS** Yves ° 30.12.1776 ST-SERVAIS + 12.02.1847 LANNEUFFRET  
 43 **LE QUELLENNEC** Jeanne ° 23.07.1784 LANNEUFFRET x 28.01.1798 LANNEUFFRET + 22.08.1827 LANNEUFFRET  
 44 **DIRENON** Guillaume ° 11.10.1773 GUILERS + 03.11.1839 ST MARC BREST  
 45 **LE GOFF** Marie Louise ° 20.11.1780 ST MARC x 22.01.1798 ST MARC BREST + 10.11.1849 ST MARC BREST  
 46 **FLOCH** Denis ° 11.07.1767 GUIQUELLEAU + 06.04.1841 Loc-EGUINER  
 47 **GUENEGAN** Anne ° 12.05.1774 PLOUIDER x 28.02.1791 LOC-EGUINER + 25.03.1855 LANNEUFFRET  
 48 **BERTHOU** François ° 26.10.1754 PLOUNEVEZ-LOC. + 15.09.1833 PLOUNEVEZ-LOC.  
 49 **KERLIDOU** Françoise ° 15.05.1763 TREFLEZ x 06.02.1782 TREFLEZ + 26.02.1829 PLOUNEVEZ-LOC.  
 50 **NEDELEC** Jean ° 07..06.1752 PLOUNEVEZ-LOC. + 07.12.1816 PLOUNEVEZ-LOC.  
 51 **RIOU** Marie ° 28.09.1754 PLOUNEVEZ-LOC. x 01.02.1780 PLOUNEVEZ-LOC. + 28.07.1818 PLOUNEVEZ-LOC.  
 52 **CORNEC** Jean Marie ° 30.05.1769 ST-SERVAIS + 06.04.1830 ST-SERVAIS  
 53 **LETTY** Marie ° 17.11.1772 PLOUNEVENTER x 11.07.1790 Bans ST-SERVAIS + 01.04.1830 ST-SERVAIS  
 54 **MORRY** François ° 09.09.1764 ST-SERVAIS + 01.brum.12 ST-SERVAIS  
 55 **TIGREAT** Anne ° 02.12.1774 LANHOUARNEAU x 10.nivo.07 ST-SERVAIS + 11.08.1818 ST-SERVAIS  
 56 **KERNEIS** Louis ° 11.05.1748 KERSAINT-PLAB. + 08.1818 St-DIVY  
 57 **MORVAN** Marguerite ° 17.03.1766 GOUESNOU x 23.05.1784 PLABENNEC + ?  
 58 **LE ROUX** Jean ° vers 1771 + 07.09.1829 GUIPAVAS  
 59 **LEAL** Michelle ° 15.02.1770 GUIPAVAS x 19.09.1790 GUIPAVAS + 19.12.1845 GUIPAVAS  
 60 **LE GUEVEL** Pierre ° 14.05.1754 St-DIVY + 22.12.1821 St-DIVY  
 61 **HELIES** Anne ° 13.02.1764 St-DIVY x19.01.1782 TREGARANTEC + 12.01.1833 St-DIVY  
 62 **POGAM** Jacques ° 25.02.1757 TREGARANTEC + 24.08.1826 PLOUEDERN  
 63 **QUEMENEUR** Jeanne ° 02.06.1762 TREGARANTEC x 30.07.1782 TREGARANTEC + 02.08.1834 PLOUEDERN

## Génération VII

64 <b>CORNEC</b> François	° 26.09.1717 ST-SERVAIS		+ 11.03.1793 ST-SERVAIS
65 <b>SPARFEL</b> Marguerite	° 16.03.1737 LANHOUARNEAU	x 04.02.1766 LANHOUARNEAU	+ 06.02.1798 ST-SERVAIS
66 <b>SIMON</b> Alain	° 05.12.1723 PLOUVENTER		+ 23.09.1784 PLOUVENTER
67 <b>POIGNANT</b> Marie	° 11.11.1732 PLOUVENTER	x 08.02.1752 PLOUVENTER	+ 08.06.1777 PLOUVENTER
68 <b>LE GUELL</b> Yves	° 30.04.1686 PLOUDANIEL		+ 30.04.1770 PLOUVENTER
69 <b>PELLENNEC</b> Jeanne	° 10.02.1700 PLOUVEZ-LOC.	x 04.03.1726 LANHOUARNEAU	+ 03.08.1769 PLOUVENTER
70 <b>LAURENT</b> Jean	° 04.02.1728 LANDIVISIAU		+ 07.05.1775 PLOUVENTER
71 <b>MICHEL</b> Anne	° 29.03.1733 PLOUVENTER	x 09.07.1754 PLOUVENTER	+ 05.09.1790 PLOUVENTER
72 <b>MEST</b> Jean	° 25.03.1740 PLOUVEZ-LOC.		+ 09.04.1807 PLOUVEZ-LOC.
73 <b>KERANGAL</b> Anne	° 18.02.1730 BODILIS	x 01.02.1758 PLOUVEZ-LOC.	+ 25.01.1786 PLOUVEZ-LOC.
74 <b>QUILLÉVÉRÉ</b> Vincent	° 24.10.1729 CLEDER		+ 21.02.1789 CLEDER
75 <b>BOZEC</b> Marguerite	° 24.06.1736 CLEDER	x 01.02.1763 CLEDER	+ 30.12.1780 LANHOUARNEAU
76 <b>PENNORS</b> Tanguy	° vers 1730		+ 25.11.1790 CLEDER
77 <b>OLLIVIER</b> Marguerite	° 20.04.1749 CLEDER	x 18.02.1767 CLEDER	+ 25.04.1790 CLEDER
78 <b>TROADEC</b> Yves	° 11.10.1748 CLEDER		+ 25.vent.08 CLEDER
79 <b>LE JEUNE</b> Marguerite	° 01.10.1751 CLEDER	x 29.10.1765 CLEDER	+ ?
80 <b>MEVEL</b> Yves	° vers 1718		+ 18.05.1774 LANNEUFFRET
81 <b>LE VERN</b> Anne	° 01.02.1730 TREGARANTEC	x 12.02.1754 LANNEUFFRET	+ 19.11.1779 LANNEUFFRET
82 <b>LE BARS</b> Guillaume	° 18.10.1735 ST-SERVAIS		+ 20.03.1805 PLOUVENTER
83 <b>INIZAN</b> Marie	° 12.09.1737 PLOUVENTER	x 20.02.1759 ST-SERVAIS	+ 17.10.1800 PLOUVENTER
84 <b>LE BRAS</b> Olivier	° 30.10.1746 BODILIS		+ 17.02.1820 BODILIS
85 <b>KERMAREC</b> Françoise	° 11.05.1747 BODILIS	x 19.11.1770 ST-SERVAIS	+ 10.12.1777 ST-SERVAIS
86 <b>LE QUELLENNEC</b> Christ.	° 11.05.1747 LANNEUFFRET		+ 21.12.1788 LANNEUFFRET
87 <b>PIRIOU</b> Jeanne	° 11.03.1754 BODILIS	x 30.07.1776 BODILIS	+ 15.mess.06 LANNEUFFRET
88 <b>DIRENON / TILLENON</b> Jacques	° 22.05.1733 LANNILIS		+ 22.01.1797 SAINT MARC
89 <b>LE JAR</b> Françoise	° 19.03.1735 QUIMPER	x 28.01.1760 GUILERS	+ 08.vent.05 GUILERS
90 <b>LE GOFF</b> Yves	° 30.12.1738 PLOUGUERNEAU		+ 17.01.1794 SAINT MARC
91 <b>TREGOLIERE</b> Marie	° vers 1739	x 13.09.1763 SAINT MARC	+ 08.12.1819 SAINT MARC
92 <b>FLOCH</b> Yves	° 13.06.1738 GUICQUELLEAU		+ ?
93 <b>SODEROU</b> Marie	° 24.03.1742 PLOUDANIEL	x 04.02.1766 PLOUDANIEL	+ 01.04.1771 LE DRENNEC
94 <b>GUENEGAN</b> Guillaume	° Vers 1719		+ 18.10.1791 LOC-EGUINER
95 <b>MESGUEN</b> Françoise	° 25.01.1733 CLEDER	x 13.11.1764 PLOUVEZ-LOC.	+ 14.04.1789 LOC-EGUINER
96 <b>BERTHOU</b> Yves	° 06.06.1730 PLOUVEZ-LOC.		+ 06.flor.08 PLOUVEZ-LOC.
97 <b>KERLIDOU</b> Catherine	° 03.11.1723 PLOUVEZ-LOC.	x 07.11.1753 PLOUVEZ-LOC.	+ 03.02.1787 PLOUVEZ-LOC.
98 <b>KERLIDOU</b> François	° 01.03.1729 TREFLEZ		+ 17.vend.08 PLOUVEZ-LOC.
99 <b>BUZARÉ</b> Isabelle	° 29.05.1734 TREFLEZ	x 17.vend..08 PLOUVEZ-LOC.	+ 09.01.1789 TREFLEZ
100 <b>NEDELEC</b> Yves	° 21.08.1707 ST-VOUGAY		+ 05.04.1767 PLOUVEZ-LOC.
101 <b>LE GALL</b> Jeanne	° ?	x 19.05.1733 QUERAN	+ 16.vent.02 PLOUVEZ-LOC.
102 <b>RIOU</b> Paul	° 13.09.1723 PLOUVEZ-LOC.		+ 12.vent.03 PLOUVEZ-LOC.
103 <b>LAZENNEC</b> Anne	° 14.03.1728 PLOUVENTER	x 20.02.1748 PLOUVEZ-LOC.	+ 09.03.1777 PLOUVEZ-LOC.
104 <b>CORNEC</b> François	° 26.09.1717 ST-SERVAIS		+ 11.03.1793 ST-SERVAIS
105 <b>SPARFEL</b> Marguerite	° 16.03.1737 LANHOUARNEAU	x 04.02.1766 LANHOUARNEAU	+ 06.02.1798 ST-SERVAIS
106 <b>LETTY</b> Guillaume	° 22.02.1731 PLOUVEZ-LOC.		+ 02.11.1789 PLOUVENTER
107 <b>SALIOU</b> Françoise	° 10.04.1723 TREFLEZ	x 19.02.1754 PLOUVENTER	+ 21.Prai.12 PLOUVENTER
108 <b>MORRY</b> Jean	° 10.07.1733 LANNEUFFRET		+ 30.nivo.08 ST-SERVAIS
109 <b>CREN</b> Françoise	° 28.09.1736 ST-SERVAIS	x 05.02.1753 ST-SERVAIS	° 25.fri.07 ST-SERVAIS
110 <b>TIGREAT</b> Yves	° 19.03.1749 PLOUVENTER		+ 20.06.1818 LANHOUARNEAU
111 <b>QUELLENNEC</b> Jeanne	° 27.05.1750 LANHOUARNEAU	x 26.01.1773 LANHOUARNEAU	+ 28.11.1787 LANHOUARNEAU
112 <b>KERNEIS</b> Christophe	° 15.01.1715 KERSAINT-PLAB.		+ 22.03.1783 St-DIVY
113 <b>BIDANEL</b> Marie	° 29.04.1715 KERSAINT-PLAB.	x 08.02.1746 KERSAINT-PLABENNEC	+ 28.05.1775 St-DIVY
114 <b>MORVAN</b> François	° 19.09.1735 GOUESNOU		+ 20.06.1772 GOUESNOU
115 <b>LORIENT</b> Marie	° 11.03.1735 PLABENNEC	x 08.06.1762 PLABENNEC	+ 10.09.1779 GOUESNOU
116 <b>LE ROUX</b> François	° 30.04.1744 GUIPAVAS		+ 29.04.1810 St-DIVY
117 <b>PAGE</b> Jeanne	° 25.04.1753 PENCRAN	x 03.07.1770 St-DIVY	+ 29.07.1793 St-DIVY
118 <b>LEAL</b> Guillaume	° 26.07.1734 GUIPAVAS		+ 06.flo.06 GUIPAVAS
119 <b>LE VELLY</b> Catherine	° 19.01.1733 SAINT-MARC	x 15.10.1754 GUIPAVAS	+ 12.12.1808 GUIPAVAS
120 <b>LE GUEVEL</b> François	° 21.05.1729 PLABENNEC		+ 11.05.1797 St-DIVY
121 <b>TOULLEC</b> Jeanne	° 23.03.1726 St-DIVY	x 24.01.1751 PLABENNEC	+ 15.02.1801 St-DIVY
122 <b>HELIES</b> Guillaume	° 20.09.1725 St-DIVY		+ 27.09.1795 St-DIVY
123 <b>LE GUEN</b> Jeanne	° 30.10.1724 St-DIVY	x 22.11.1746 St-DIVY	+ 06.03.1764 St-DIVY
124 <b>PAUGAM</b> Jean	° 26.10.1734 TREGARANTEC		+ 22.06.1772 TREGARANTEC
125 <b>PAUGAM</b> Jeanne	° 18.12.1732 TREGARANTEC	x 27.02.1753 TREGARANTEC	+ 24.mess.08 TREGARANTEC
126 <b>QUEMENEUR</b> Alain	° 28.03.1733 TREGARANTEC		+ 03.05.1782 TREGARANTEC
127 <b>HENRY</b> Françoise	° 30.04.1738 PLOUDANIEL	x 14.01.1759 TREGARANTEC	+ 04.05.1784 TREGARANTEC

## Génération VIII

128 <b>CORNEC</b> Jacques	° vers 1685		+ 25.04.1740 ST-SERVAIS
129 <b>LE CHOQUER</b> Marie	° ?	x 08.02.1706 ST-SERVAIS	+ 21.11.1725 ST-SERVAIS

# Les attaches finistéennes des De Gaulle,

par Gilles MENEZ, CGF n° 8.



*Les sœurs Abjean vers 1940 à Landerneau :  
Marie (1913-1963), Perrine (1910-1997), Anna (1909-1995) et Yvonne (1907-1997)*

**L**es anciens de nos familles nous quittent, en emportant avec eux bien des détails de leur vie. Pour beaucoup, ce sont des existences ordinaires, mais parfois agrémentées de quelques anecdotes très intéressantes.

J'ai le regret de n'avoir pas posé de nombreuses questions à ma grand-tante Anna Abjean (1909-1995). Celle-ci aimait raconter avec une certaine fierté avoir été le témoin d'un moment devenu historique : le passage par le Finistère du général de Gaulle en 1940, alors que celui-ci s'apprêtait à rejoindre Londres pour lancer le 18 juin son célèbre appel.

Anna Abjean était l'employée de maison de Mme Richard, qui l'avait chargée dans l'urgence de préparer un repas pour son neveu le Général. Cette anecdote familiale m'a incité à m'intéresser au contexte historique de cet événement, et à recueillir ce que ma mère et ses cousines avaient retenu de ces années où, professionnellement, les tantes Anna et Marie avaient croisé des membres de la famille de Gaulle.

Comment Anna est-elle arrivée chez Mme Richard ? Pourquoi la famille de Gaulle se trouvait-elle dans le Finistère en 1940 ?

Qui était Jules Richard, cet officier brestois allié à la famille de Gaulle ?

## **Anna Abjean, employée de maison**

Ma grand-mère Perrine Abjean, son frère aîné François et ses trois sœurs Yvonne, Anna et Marie avaient perdu dès l'enfance leurs parents, en 1916. Les quatre sœurs, élevées chez des tantes, quittent l'école à douze ans.

Les jeunes orphelines sont placées comme bonnes dans leur ville natale de Landerneau. Elles connaissent toutes les quatre le destin des nombreuses jeunes Bretonnes attirées par des emplois mieux rémunérés qu'offrent les grandes familles parisiennes depuis des décennies.

Ayant débuté à Rennes, Yvonne s'établit définitivement à Paris après son mariage en 1927 avec un Breton, Victor Hédé.

Partie pour la région parisienne à dix-huit ans, ma grand-mère Perrine revient à Landerneau après quelques années de travail pour épouser en 1932 Marcel Yvenc, un ami d'enfance. Sa sœur Anna est son témoin pour la cérémonie civile. Elles sont alors domiciliées à Asnières.

Anna, après quelques années de labeur, est lassée de la vie parisienne et elle décide de revenir dans sa ville natale avec le projet de vivre de ménages. Un nouvel emploi lui est rapidement proposé chez Mme Richard. Cette veuve d'officier de Marine se

faisait habiller dans un atelier de couture lander-néen réputé, la maison Simon, où elle avait évoqué son souhait de trouver une nouvelle employée de maison.

Par l'intermédiaire de connaissances, Anna lui est présentée et elle l'embauche comme cuisinière. Anna débute alors au 37 rue Émile Zola à Brest, à la fin des années 1930.

Mme Richard a trois employées à son service, ce qui démontre bien l'aisance financière de cette veuve. Son appartement est situé au centre-ville dans un immeuble cossu. Anna louera le restant de ses jours la gentillesse et la bonté de sa patronne, attentive au bien-être de son personnel.



165 BREST. - Rue Emile-Zola. - Hôtel Continental. - Emile-Zola Street. - Continental Hotel. - I.I.

L'Hôtel Continental et la rue Emile-Zola à Brest, où habitait Mme Richard, vers 1920.

## Madame Richard, tante d'Yvonne de Gaulle

Suzanne Vendroux était née à Calais le 22 juin 1875, au sein d'une famille bourgeoise très aisée, qui a fait fortune dans les transports maritimes et la fabrication industrielle de biscuits et de pâtes alimentaires.



Publicité pour les biscuits Vendroux

Mariée le 25 novembre 1895 dans sa ville natale à l'officier de marine Jules Richard, elle va quitter le nord de la France pour vivre une grande partie de son existence à Brest, port de rattachement de son époux, originaire du Finistère.

Le couple n'a pas la joie d'avoir des enfants et va reporter son affection sur ses neveux et nièces.

Sa nièce, Yvonne Vendroux, choisit son oncle brestois Jules Richard pour témoin à son mariage avec le capitaine Charles de Gaulle. Le mariage civil est célébré à l'hôtel de ville de Calais dans la plus stricte intimité familiale le 6 avril 1921. Le lendemain, le mariage religieux est solennisé avec faste. Trois prêtres officient à la cérémonie. Un repas exceptionnel, digne de l'aisance des Vendroux, est servi aux invités. Le jeune couple ouvre le bal et le quitte rapidement pour rejoindre Paris par le train, pour un voyage vers l'Italie.

Suzanne Vendroux a vraisemblablement favorisé l'union d'Anne Vendroux, une autre nièce, avec le lieutenant Yan Darcy,

neveu de Jules Richard. La mariée, orpheline de père, est domiciliée au 37 rue Émile Zola lors de son mariage à Brest, le 21 août 1928.



Yvonne de Gaulle au bras d'une parente, Jules Richard et Philippe de Gaulle

Après le décès de son époux, le 21 janvier 1933 à Brest, Suzanne Vendroux y poursuit seule son existence bourgeoise, entourée de personnel à son service. Elle fréquente sans doute régulièrement à la belle saison la très chic station balnéaire de Carantec où la famille Vendroux, fuyant l'envahisseur allemand, va se réfugier en juin 1940.



*Charles de Gaulle et le président de la République, Albert Lebrun, en octobre 1939.*

## **Les De Gaulle dans la tourmente de la guerre**

Alors que les Allemands avancent en France au début de juin 1940, des millions de civils français, principalement ceux du Nord et de l'Est, ayant abandonné leur domicile, fuient sur les routes.

Yvonne de Gaulle est dans la maison familiale de Colombey-les-deux-Églises avec Anne, sa fille handicapée. Sur les conseils de son époux, elle préfère rejoindre sa jeune sœur Suzanne, épouse Rénolle, qui demeure dans sa propriété du Loiret. Avec la gouvernante, M<sup>lle</sup> Potel, elles voyagent par le rail toutes les trois, emportant très peu d'affaires personnelles.

Charles de Gaulle, nouvellement promu général de brigade à titre provisoire, vient d'être nommé au gouvernement le 6 juin comme sous-secrétaire d'État à la guerre. Devant l'avancée allemande, le général recommande à ses aînés, Philippe et Élisabeth, de quitter Paris pour rejoindre leur mère. Le départ par train est impossible, vu l'assaut des Parisiens qui cherchent à fuir la capitale, paniqués par l'arrivée imminente des armées allemandes. Un véhicule militaire conduit par un civil leur permet de rejoindre la famille à Rébréchien, dans le Loiret, le 11 juin. Le frère d'Yvonne, Jean Vendroux, y débarque également et conseille à tous de rejoindre la tante Richard en Bretagne.

Les Vendroux ont loué deux villas à Carantec. Le véhicule militaire et son chauffeur prennent alors la destination de la Bretagne, embarquant la famille de Gaulle. Philippe, pour le confort des passagers, préfère alors voyager par le rail depuis Orléans pour un long périple qui va durer trente-six heures. Il rejoint enfin sa mère et ses sœurs à Carantec, où les Vendroux séjournent déjà. La tante Richard, accompagnée de son personnel, a aussi quitté Brest pour retrouver ses neveux.

Yvonne de Gaulle loue alors la villa Arvor, située rue Dupetit-Thouars. Suzanne Rénolle qui a voyagé avec ses enfants au volant de sa voiture familiale et sans permis de conduire, les rejoint le 15 juin. Les femmes et les enfants sont heureux de se retrouver

mais l'inquiétude est de mise, sans nouvelles des époux. Les Allemands sont entrés dans Paris depuis la veille.

Ce samedi 15 juin Charles de Gaulle, conduit par un chauffeur dans une 402 de l'armée, débarque par surprise dans l'après-midi et retrouve les siens. Il a voyagé depuis Bordeaux, où le gouvernement est retiré. Dans son long périple, il s'est arrêté à Paimpont, où sa mère s'est réfugiée auprès de son frère Xavier.

Charles l'a embrassée pour la dernière fois. Jeanne Maillot, âgée de quatre-vingts ans, devait y décéder un mois plus tard. Son passage à Carantec est de très courte durée, une demi-heure, avant de rejoindre le port de Brest.

C'est ce moment particulier que ma tante Anna avait dû vivre. Mme Richard lui avait demandé d'improviser rapidement, pour le général, un repas composé d'une omelette et de petits pois. Charles de Gaulle était alors un parfait inconnu pour la majorité des Français. Les événements historiques qui suivirent lui ont fait comprendre l'importance du moment dont elle avait été le témoin.

Au moment du départ de Carantec, le Général, très pessimiste, recommande à son épouse de quitter rapidement la Bretagne. Après un passage à la préfecture maritime à Brest, il embarque le soir même sur le contre-torpilleur *Milan*, qui lève l'ancre pour Plymouth. Charles de Gaulle croit encore que le



*La villa Arvor à Carantec, sur la droite. Une plaque posée à l'entrée de la propriété rappelle le passage du général le 15 juin 1940.*

combat peut se poursuivre. Ayant rejoint Londres le lendemain matin, il rencontre Winston Churchill pour des négociations en vue d'un accord franco-britanniques, et puis il s'envole en bi-moteur vers Bordeaux, où il arrive en soirée.

Il apprend alors que le président du conseil Paul Reynaud a démissionné et que le président Lebrun a appelé le maréchal Pétain pour la formation d'un nouveau gouvernement. La capitulation française est devenue une certitude. Au matin du 17 juin il repart, déterminé, vers l'Angleterre.

Ce jour-là, Suzanne Rénolle doit conduire sa tante Richard à Brest afin de récupérer des affaires personnelles et de l'argent. Yvonne et Philippe de Gaulle les accompagnent. Les Allemands sont alors à Rennes. La circulation est très difficile sur les routes du Finistère, perturbée par le chassé-croisé des gens qui veulent quitter Brest pour certains, ou y accéder pour d'autres.

Le lendemain, Yvonne convainc sa sœur Suzanne de la conduire une nouvelle fois à Brest avec ses enfants et M<sup>lle</sup> Potel. Elle n'a pas d'attaches dans le sud de la France et un départ vers l'Angleterre, où la famille Vendroux s'était déjà réfugiée en 1914, ne l'effraie pas. La tante Richard, très généreuse et sûrement inquiète, lui remet une belle somme d'argent et l'on enterre des objets de valeur dans le jardin de Carantec.

Yvonne embarque le 18 juin au soir sur un transmanche dans le port de Brest. Toute la famille en départ pour l'exil s'entasse dans une petite cabine pour une traversée vers l'Angleterre.

Ce soir-là, la voix grave du Général se fait entendre sur les ondes de la BBC. C'est pour lui le début d'un engagement politique qui va durer vingt-neuf années.



Charles de Gaulle au micro de Radio-Londres

## Les années de guerre

Mme Richard retrouve son appartement brestois en 1940, mais les bombardements réguliers sur la ville l'incitent à quitter les lieux. Faisant appel à un déménageur brestois, elle s'installe

à Paris rue George Sand, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Ma tante Anna la suit à son service et renoue avec la vie parisienne. Elle a une trentaine d'années, et est soucieuse de fonder une famille. Son beau-frère Victor Hédé lui présente un collègue de travail, Pierre Guitton. Ils se plaisent et s'épousent le 6 mai 1943 à Paris XVIII<sup>e</sup>.

Marie Abjean, la benjamine de la famille, vient alors remplacer Anna auprès de Mme Richard. Marie, en deuil de son fiancé André Moussiaux, a quitté la Belgique.

Les années de guerre sont très difficiles pour bien des Français. Les Hédé voient leur appartement dévasté lors des bombardements de la porte de la Chapelle en avril 1944.

Mme Richard, très charitable, accueille toute la famille de son employée dans son appartement pour une nuit, avant que ceux-ci se réfugient en Bretagne.

Marie revient également dans le Finistère en accompagnant Mme Richard à Morgat en saison d'été. Cette station balnéaire sera, après la guerre, le point de chute des De Gaulle pour y retrouver leur fils Philippe, affecté comme jeune officier de Marine dans la presqu'île de Crozon.

À la Libération, Marie Abjean rencontre les De Gaulle lors de visites chez leur tante à son domicile parisien. La vieille dame est malade et Marie promet à Madame de Gaulle de veiller sur elle jusqu'à ses derniers jours. Elle retarde sans doute son mariage avec Émile Rolland, un ancien marin, dont des amis communs ont favorisé la rencontre.

Suzanne Vendroux décède le 23 septembre 1946 à son domicile parisien, âgée de soixante et onze ans.

Le mariage de Marie et Émile a lieu dans l'intimité, un mois plus tard, le 26 octobre, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, et le couple a la possibilité de disposer brièvement du logement de la défunte avant de regagner Landerneau pour s'y établir et fonder une famille.

Marie hérite de quelques meubles et d'objets précieux en remerciement des bons soins apportés. Elle continuera à entretenir une correspondance avec Madame de Gaulle dans les années qui suivront.

## Jules Richard, officier de Marine

Jules Richard n'aura pas été le témoin de l'entrée de son neveu par alliance dans l'Histoire. Ce Finistérien naît dans un milieu aisé le 16 décembre 1867 à Quimperlé, au domicile de ses grands-parents maternels, les Chancellay, propriétaires.

On relève dans sa généalogie un nombre important de notables finistériens, maire, commerçants, greffier au tribunal, notaire, député, sous-préfet, juge au tribunal, marchands de drap.

Son père Joseph Richard, originaire de Châteauneuf-du-Faou, avait épousé Marie Joseph Chancellay le 7 janvier de cette même année. L'ancien officier de Marine, devenu juge de paix, est nommé au bourg de Pleyben, où naît un second fils, Raoul, le 20 septembre 1871. Le couple a deux domestiques à son ser-

vice. Une fille, Alice, vient agrandir le cercle familial le 6 juillet 1873 dans la ville de Landerneau, où le couple est domicilié 14 rue Traverse.

Suivant le même chemin que son père, Jules entre à l'École Navale le premier octobre 1883.

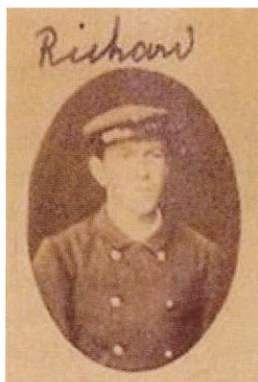
Devenu officier, sa carrière évolue du grade d'aspirant à celui d'enseigne de vaisseau en octobre 1888.

Il est lieutenant de vaisseau lors de son mariage avec la jeune Suzanne Vendroux.

Breveté torpilleur, il est affecté sur le *Pothuau* en 1896 à Brest.

Promu chevalier de la Légion d'honneur en 1899, il est à Paris à cette époque au Service central des torpilles et de l'électricité.

De retour à Brest en 1903, il est domicilié au 30 de la rue d'Aiguillon.



Comme pour tout marin, les affectations se succèdent régulièrement.

Il embarque sur les cuirassés *Saint-Louis* et *Justice* avant de devenir commandant du croiseur *Guichen*.

Après la mobilisation d'août 1914, il devient chef de la Division des flottilles de la 2<sup>e</sup> escadre légère. Atteint d'une cataracte, il quitte ce poste pour Toulon, pour prendre le commandement de la toute proche base aéronautique de Cuers.

Capitaine de vaisseau en 1919 et aussi officier de la Légion d'honneur depuis 1915, Jules Richard retrouve le port du Ponant pour terminer sa carrière militaire et continue à vivre sa retraite à Brest, où il décède brutalement le 21 janvier 1933, lors d'une promenade aux côtés de son épouse Suzanne.

Ils reposent tous deux à Coulogne, à proximité de Calais.

## Ascendance de Jules Louis François Joseph RICHARD

### Génération I

1 **RICHARD** Jules Louis François Joseph ° 16/12/1867 QUIMPERLÉ + 21/01/1933 BREST  
épouse le 25.11.1895 à CALAIS Suzanne **VENDROUX**

### Génération II

2 **RICHARD** Joseph Louis ° 03/09/1832 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 06/06/1909 QUIMPERLÉ  
3 **CHANCELLAY** Marie Joseph Angèle ° 08/11/1844 QUIMPERLÉ x 07/01/1867 QUIMPERLÉ + 07/02/1909 QUIMPERLÉ

### Génération III

4 **RICHARD** Julien Marie René Victor ° 01/germ/05 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 02/11/1840  
5 **GOLIAS** Zulima Anne Josèphe ° 18/pluv/13 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU x 23/11/1820 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 15/05/1872 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU  
6 **CHANCELLAY** François Joseph Ange Désiré ° 22/10/1822 QUIMPERLÉ + 04/01/1898 QUIMPERLÉ  
7 **BUGUEL** Marie Thérèse Hylariette ° 20/06/1827 QUIMPERLÉ x 21/10/1843 QUIMPERLÉ + 14/02/1886 QUIMPERLÉ

### Génération IV

8 **RICHARD** Jacques Louis ° 26/03/1768 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 23/08/1834 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU  
9 **CANVEL** Marie Perrine ° 06/10/1761 CORAY x 09/10/1786 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 22/02/1823 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU  
10 **le GOLIAS** Michel Louis ° 24/08/1766 CHÂTEAULIN + 20/06/1820 VANNES (56)  
11 **de PUYFERRÉ** Marie Josèphe Adrienne ° 20/10/1779 LESNEVEN x 26/11/1804 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 31/08/1858 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU  
12 **CHANCELAY** Joseph François Marie ° 12/01/1793 QUERRIEN + 18/11/1872 QUIMPERLÉ  
13 **DEVAL** Marie Josèphe ° 19/04/1795 QUIMPERLÉ x 29/12/1813 QUIMPERLÉ + 16/09/1854 QUIMPERLÉ  
14 **BUGUEL** Ollivier ° 19/04/1794 QUIMPERLÉ + 17/04/1852 QUIMPERLÉ  
15 **DEVAL** Marie Josèphe Angèle ° 21/11/1797 QUIMPERLÉ x 25/11/1823 QUIMPERLÉ + 13/03/1851 QUIMPERLÉ

### Génération V

16 **RICHARD** Jean ° 30/07/1719 GOUÉZEC + 31/07/1769 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU  
17 **BERNARD** Jeanne ° 04/12/1730 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU x 27/09/1751 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 27/02/1790 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU  
18 **le CANVEL** François Alain ° 06/06/1734 ELLIANT  
19 **LE GRAND** Anne ° 25/03/1735 CORAY x 21/11/1757 CORAY + 25/frim/08 CORAY  
20 **GOLIAS** Jean Marie ° 16/11/1738 BRASPARTS + 29/frim/09 CHÂTEAULIN  
21 **COSMAO** Anne Renée ° 31/07/1746 CHÂTEAULIN x 25/11/1765 CHÂTEAULIN + 30/12/1826 CHÂTEAULIN  
22 **de PUYFERRÉ** César Joseph ° 20/06/1735 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU + 16/vend/11 CHÂTEAULIN  
23 **GOURIO** Marie Jeanne Catherine ° 15/08/1739 LESNEVEN x 07/04/1766 LESNEVEN + 12/pluv/03 LESNEVEN  
24 **CHANCELAY** François Joseph ° 10/09/1768 YVIAS (22) + 17/04/1830 QUIMPERLÉ  
25 **ALAIN** Marguerite ° 13/01/1763 QUERRIEN + 18/mess/08 MELLAC  
26 **DEVAL** Jean Gérard ° 09/05/1766 TEISSIERES-DE-CORNET (15) + 09/04/1829 QUIMPERLÉ  
27 **HAMON** Marie Angélique ° 06/03/1765 QUIMPERLÉ x 24/05/1791 QUIMPERLÉ + 08/10/1839 QUIMPERLÉ  
28 **BUGUEL** Olivier Marie ° 27/09/1768 QUIMPERLÉ + 14/06/1828 QUIMPERLÉ  
29 **CRAC'H** Thérèse Victoire ° 22/08/1769 LORIENT (56) x 20/05/1793 QUIMPERLÉ + 17/01/1812 QUIMPERLÉ  
30 **DEVAL** Jacques ° 12/04/1764 TEISSIERES-DE-CORNET (15) + 15/10/1815 QUIMPERLÉ  
31 **ANIZON** Marie Jeanne ° 14/10/1772 QUIMPERLÉ x 12/04/1790 QUIMPERLÉ + 26/fruc/13 QUIMPERLÉ

Transcription de l'acte

12975  
 Charles, André, Joseph, Marie, de Gaulle, capitaine, professeur adjoint d'Histoire militaire à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, né à Lille (Nord), le vingt deux novembre mille huit cent quatre vingt dix, trente ans, domicilié à Paris, septième arrondissement (Seine), fils de Henri, Charles, Alexandre, de Gaulle, chevalier de la Légion d'honneur et de Jeanne Caroline Marie Maillot, son épouse, rentiers, domiciliés à Paris, septième arrondissement. Autorisé par le Général de Division, Gouverneur Militaire de Paris, d'une part ; Et Yvonne, Charlotte, Anne, Marie Vendroux, sans profession, née à Calais, le vingt deux mai mil neuf cent, vingt ans, domiciliée à Calais, fille de Jacques, Philippe Vendroux, armateur, conseiller municipal et de Marguerite, Rosalie, Henriette Forest, sans profession, son épouse, domiciliés à Calais, présents et consentants, d'autre part. Aucune opposition n'existait. Charles, André, Joseph, Marie, de Gaulle et Yvonne, Charlotte, Anne, Marie, Vendroux ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. Les époux et les père et mère de l'épouse déclarent qu'il a été fait un contrat de mariage reçu ce jour par Maître Deroy, notaire à Calais. Dont acte en présence de Jules, Richard, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, à Brest (Finistère) et de Jules, de Gaulle, chef de bureau à la Préfecture de la Seine, à Paris, sixième arrondissement, témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux, les père et mère de l'épouse et nous, Joseph Duquesnoy-Martel, chevalier de la Légion d'Honneur, maire de Calais, officier de l'état civil.

J. de Gaulle Y. Vendroux  
 J. Richard J. de Gaulle  
 J. Duquesnoy-Martel

Le six avril mil neuf cent vingt et un, cinq heures trente minutes du soir, devant nous, ont comparu publiquement en la maison commune : Charles, André, Joseph, Marie de Gaulle, capitaine, professeur adjoint d'Histoire militaire à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre, né à Lille (Nord), le vingt deux novembre mille huit cent quatre vingt dix, trente ans, domicilié à Paris, septième arrondissement (Seine), fils de Henri, Charles, Alexandre de Gaulle, chevalier de la Légion d'honneur et de Jeanne Caroline Marie Maillot, son épouse, rentiers, domiciliés à Paris, septième arrondissement. Autorisé par le Général de Division, Gouverneur Militaire de Paris, d'une part ; et Yvonne, Charlotte, Anne, Marie Vendroux, sans profession, née à Calais, le vingt deux mai mil neuf cent, vingt ans, domiciliée à Calais, fille de Jacques, Philippe Vendroux, armateur, conseiller municipal, et de Marguerite, Rosalie, Henriette Forest, sans profession, son épouse, domiciliés à Calais, présents et consentants, d'autre part.

Aucune opposition n'existait, Charles, André, Joseph, Marie de Gaulle et Yvonne, Charlotte, Anne Marie Vendroux ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. Les époux et les père et mère de l'épouse déclarent qu'il a été fait un contrat de mariage reçu ce jour par Maître Deroy, notaire à Calais. Dont acte en présence de Jules, Richard, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, à Brest (Finistère) et de Jules de Gaulle, chef de bureau à la Préfecture de la Seine, à Paris, sixième arrondissement, témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux, les père et mère de l'épouse et nous, Joseph Duquesnoy-Martel, chevalier de la Légion d'Honneur, maire de Calais, officier de l'état civil.

- C. de Gaulle, Y. Vendroux,
- J. Vendroux, Marguerite Forest,
- J. Richard, J. de Gaulle,
- J. Duquesnoy-Martel.

Acte de mariage de Charles de Gaulle et Yvonne Vendroux. La signature en bas à gauche est celle de Jules Richard.





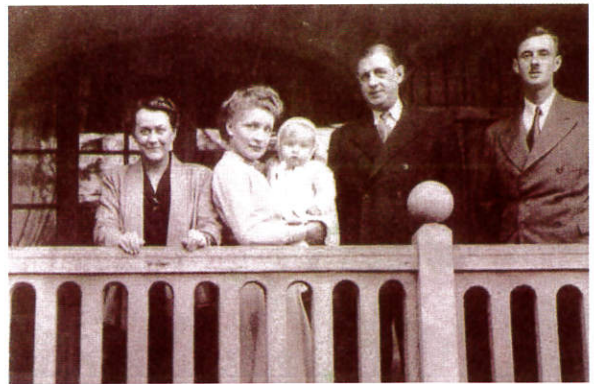
Charles de Gaulle avec sa fille Anne sur la plage de Benodet en 1933



Dans les ruines de Brest le 29 juillet 1945

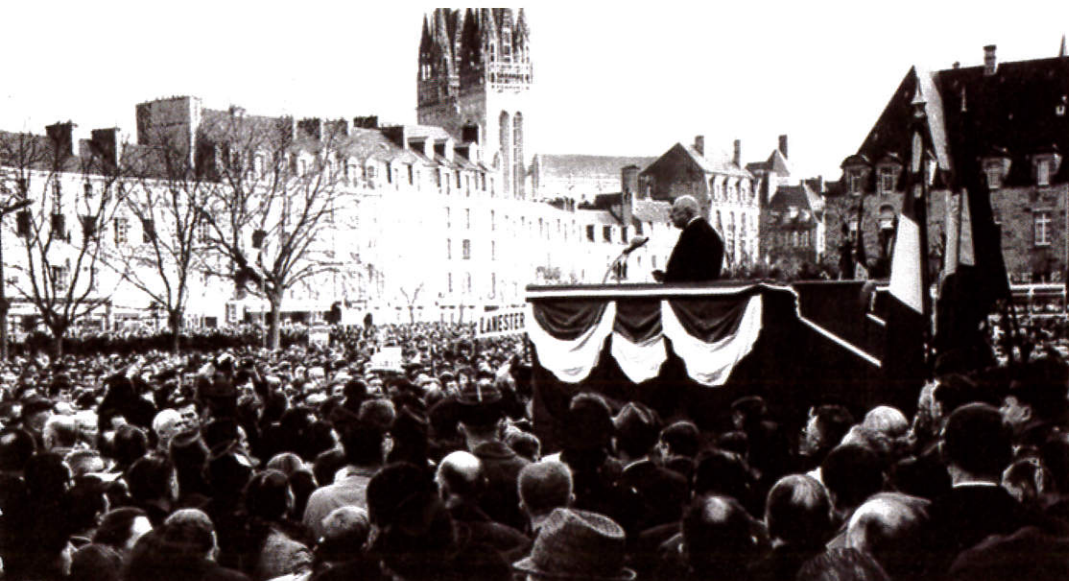


Août 1946 : remise de la Croix de la Libération à l'Ile de Sein



Yvonne et Charles de Gaulle à Morgat à l'été 1949, avec leur fils Philippe, sa femme Henriette et leur petit-fils Charles.

Du 24 au 26 juin 1940, 114 îliens, écartés de la mobilisation à cause de leur âge ou de leurs charges de famille, partent de Sein. Plus tard, d'autres rejoindront l'Angleterre par divers moyens. Au total, 124 Sénans, âgés de 14 à 54 ans, quitteront l'île pour la Grande-Bretagne. Début juillet, ceux qui ont rejoint l'Angleterre sont regroupés, avec trois cents autres volontaires, à l'Olympia Hall, à Londres, où le général de Gaulle les passe en revue. Serrant la main à chacun, qu'il interroge sur son origine, le chef des Français libres, extrêmement surpris du nombre de Sénans présents dans l'assistance, aurait alors dit : " l'Ile de Sein, c'est donc le quart de la France !".



Le 2 février 1969, c'est à Quimper que Charles de Gaulle prononce son dernier grand discours. Il annonce la tenue d'un référendum portant sur la régionalisation, ainsi que le Plan routier breton.

Il y lit aussi quelques vers écrits en breton par son grand-oncle celtisant, Charles de Gaulle :

*Va c'horf zo dalc'het, med daved hoc'h nij va spered, Vel al labous, a denn askel, Nij da gaout e vreudeur a bell."*

(Mon corps est retenu mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau à tire d'aile vole vers ses frères qui sont au loin.)

# Les trésors du fichier des procédures,

par Jean-Pierre MAZERY.



*Le nouveau bâtiment des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, inauguré en juin 2017*

**P**armi vos ancêtres bretons, imaginez que vous recherchez Janne<sup>1</sup> Le Bescont<sup>2</sup> par exemple. Vous ne savez presque rien d'elle, simplement qu'elle vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle en Bretagne, mais rien au sujet de ses dates de naissance, de mariage ou de sépulture.

Vous avez consulté les registres paroissiaux du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan, mais vous n'avez rien trouvé faute d'indices précis.

Une visite aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine à Rennes va vous ouvrir de nouvelles perspectives grâce au fichier des "procédures".

## **Le fichier des procédures.**

Les Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine sont ouvertes au public dans un bâtiment ultramoderne qui fait référence en France pour son architecture. La numérisation des documents

et leur mise en ligne progressive font le bonheur des généalogistes.

Toutefois, dans cet ensemble moderne, il subsiste au fond de la salle de lecture un petit meuble en bois qui date du siècle précédent et du bâtiment antérieur. Il contient des milliers de fiches cartonnées classées par ordre alphabétique (quelle chance !) et se rapportant aux notaires, aux prêtres, et enfin aux procédures, ce qui nous intéresse aujourd'hui.

Il s'agit des procédures de justice datant de l'Ancien Régime dans le ressort du Parlement de Bretagne, c'est-à-dire dans les départements ayant fait partie de la Bretagne historique, ceux que l'on désigne aujourd'hui par les numéros 29, 22, 56, 35 et 44.

Dans ce fichier non numérisé, bien des surprises concernant nos aïeux nous attendent.

Revenons à Janne Le Bescont. Une fiche porte son nom et renvoie au dossier 1BN 1370.

<sup>1</sup> À cette époque (XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout avant), il était fréquent d'écrire Janne ou Jane et Jan pour Jeanne et Jean.

<sup>2</sup> Le Bescont ou Le Bescond selon les différentes pages du document que nous allons étudier.

## Le dossier 1 BN 1370 et l'affaire Le Bescont

Ce dossier comporte dix-neuf cahiers reliés, soit au total trois cent quatre-vingt-quinze pages écrites d'une écriture alerte comportant les nombreuses formules de justice en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le tout est écrit quasiment sans ponctuation, chaque phrase pouvant représenter une page entière !

Cependant, la grosseur des caractères et le style utilisé rendent le document assez facilement déchiffrable pour tout lecteur, même non habitué aux documents de cette époque.

Notons cependant que l'orthographe est sensiblement différente de celle d'aujourd'hui et qu'elle varie d'une page à l'autre et selon les rédacteurs !

Les mentions figurant sur la couverture du dossier nous renseignent tout de suite sur la nature de l'affaire : meurtre commis sur la personne de Janne Le Bescont le 11 juin 1722 à Croix en la paroisse de Plounevez-Quintin, diocèse de Quimper (commune actuellement en Côtes-d'Armor), affaire traitée par la juridiction de Kerescoedec en la baronnie de Vieux Châtel.

Il ne reste plus qu'à décrypter les trois cent quatre-vingt-quatorze pages restantes pour découvrir les circonstances de ce meurtre, le déroulement de l'enquête, le procès, la sentence et les multiples renseignements qui font la joie des généalogistes : état civil, mode et niveau de vie, langages et croyances. Plongeons dans l'univers de nos ancêtres bretons en 1722, c'est une vraie mine d'or !

### La déclaration d'Yves Le Pober, mari de Janne Le Bescont

Laissons Yves Le Pober raconter au juge ce qui est arrivé à sa pauvre femme grâce au texte<sup>3</sup> rédigé sous sa dictée par le greffier le 13 juin 1722.

*Maître Yves Le Pober, opérateur et vendeur d'orviétan<sup>4</sup>, résidant en la ville de Quimper rue des regaires, paroisse de la Chandeleur. Il aurait party de la ville de Quimper depuis la Quasimodo<sup>5</sup> en compagnie de Janne Le Bescont sa femme pour vendre et débiter son orviétan comme emplâtre et autres remedies et médecines suivant la sciance qu'il avait en son art, par les paroisses, bourgs, foires et marchés de cette province et que s'étant trouvé le jeudi 11<sup>ème</sup> de ce mois de juin à la foire de St Barnabé en la ville de Rostrenen, il en aurait party avec sadite femme, environ les cinq à six heures après midy, im-*



*primé de vin et accompagné d'un marchand mercier du bourg trévia<sup>6</sup> de Lanrivain [Lanrivain, 22] en la paroisse de Bothoa surnommé le prince, de la fille dudit prince et d'un marchand d'escueles<sup>7</sup> et autres particulliers inconnus pour se rendre au bourg de Lanriven pour la foire qui y devait être le lendemain douzième de ce dit mois [12 juin 1722]...*

*... et passant au village de Péran ... descendit de cheval et entra dans une maison ... pour prendre du feu, pour sa compagnie, pour fumer ... y étant entré en ladite maison, il y trouva un chien roux qui voullut se jettier sur [lui] .... se défendit dudit chien et prit du feu ...*

*... mais sortant avec le feu et voyant que le chien voulait toujours se jettier sur luy, il ferma la porte ... entre luy et ledit chien craignant d'en estre mordu et en fermant la porte, la cleffe<sup>8</sup> tomba de la claveure<sup>9</sup> ... le suppliant<sup>10</sup> l'emporta sans reflexion, inopinément, estant sy imprégné de vin qu'il ne croioit point avoir ladite cleffe en main.*

*Ayant rejoint sa femme et sa compagnie, et leur ayant donné du feu pour fumer, il remonta à cheval et partirent tous ensemble pour se rendre audit bourg de Lanrivain; mais ayant passé le lieu noble de Penquer, ...*

*... se trouva fors surpris de se voir environ soleil couchant, attaqués par trois particulliers à luy inconnus qui le suivoyent à la course, l'escume<sup>11</sup> entre les dents et la rage au cœur, habilés de toille et armés de fourches de fer et battons, lesquels, ayant joint votre suppliant et sa femme, dischargederent sur eux en blasfémant malheureusement le Saint nom de Dieu, plusieurs coups de bâton et de fourches sans leur en dire la raison.*

<sup>3</sup> Afin de faciliter la lecture du texte, la ponctuation a été améliorée pour la rendre plus proche de nos écrits actuels.

<sup>4</sup> Ancien terme de pharmacie utilisé en 1625. Ce nom serait emprunté à l'italien *orvietano*, ville italienne, où Girolamo Ferrante mit au point ce médicament. Ce produit a été abandonné depuis car considéré comme inefficace.

<sup>5</sup> Le premier dimanche après Pâques, soit le 12 avril 1722 d'après le logiciel Généatique.

<sup>6</sup> Une trève est une subdivision d'une paroisse.

<sup>7</sup> Écuellen.

<sup>8</sup> Clef ou clé.

<sup>9</sup> Serrure.

<sup>10</sup> Suppliant ou suppliant : personne portant plainte, la victime des faits.

<sup>11</sup> Écume.

*... et enfin, après plusieurs coups, ces trois particulliers demandèrent la cleffe ... inopinément emportée ...laquelle il leur rendit en l'instant ; mais par une continuation de cruauté et de rage la plus barbare, les mal faiseurs après avoir esté resaizie<sup>12</sup> de ladite cleffe redoublant leure furies avec plus de violence ...rechargèrent sur vôtre suppliant et sa femme qui estoient demeurés seuls, à la discrétion de l'inhumanité de ses asasins ayant esté abandonnés de leur dite compaignie ... enfin, pour assouvir leur barbarie, auroient assommés de coups et asasinés sur l'endroit la dite Bescont femme de vôtre suppliant, nonobstant tous leurs cris de force continuels et sans que les voisins ny passants, aussi inhumains que les meurtriers soient venus au secours et empecher une action sy noire.*

*Le suppliant voyant sadite femme ranversée, restée morte sur le caro<sup>13</sup> des coups que ses asasins lui avaient portés sur la teste et les voyant se sauver au plustôt, les suivi jusques au dit lieu de Penquer, criant sans cesse mais en vain d'arester les meurtriers qui venaient de tuer sa femme et les ayant enfin perdus de vue, il retourna à sa femme qu'il trouva morte sur le ... chemin ... et ou son cadavre est actuellement.*

*Comme ce crime est des plus odieux et des plus cruels ils méritent une punition exemplaire et rigoureuse étant un des quatre crimes rapportés dans l'escriture<sup>14</sup> qui crient sans cesse vangeance devant la justice divinne car on ne peut trouver d'action plus noire ny commise d'un propos plus délibéré ...*

*... que deviendra la sureté publique si, estant obligé de voyager, si un asasinat si barbare qu'on aurait à peine commis sur un chien enragé demeure impuni, mais le suppliant ... ne cherche que l'inhumation du cadavre de sadite femme ainsi requiert ... qu'il vous plaise monsieur [le juge] eu égard au juste exposé ci-dessus et aux lesttres de mariages ... en datte du dixneuvième juillet mil sept cens huit, descendre ... sur les lieux de l'homicide pour faire la levée dudit cadavre. En conséquence en ordonner l'inhumation comme chretienne, sauf au sieur procureur d'office à faire visiter<sup>15</sup> ledit cadavre par chirurgien juré et en poursuivre l'homicide ainsi qu'il voira ... néanmoins de permettre audit suppliant de se faire traiter et médicamenter des coups et contusions resceus<sup>16</sup> lors de cet homicide...*

De nombreux renseignements peuvent être tirés de ce premier texte sur l'état civil et les modes de vie en 1722 en Bretagne centrale dans le triangle formé par les villes de Carhaix, Loudéac et Quimperlé.

– Tout d'abord, Yves Le Pober réside à Quimper avec son épouse ;

– Ils sont mariés et, pour justifier de ce statut et de leurs identités, ils portent sur eux des "lettres de mariage" datées du 19 juillet 1708 ; mais est-ce bien une copie de son acte de mariage, ou un simple certificat qui a pu être établi postérieurement ?

– Il exerce une profession itinérante qui consiste à vendre des médicaments sur les foires et marchés, notamment de l'orviétan ;

– Il voyage de paroisse en paroisse à cheval mais la déposition ne dit pas si sa femme dispose aussi d'une monture ni comment voyagent les médicaments ;

- Il voyage en groupe avec d'autres commerçants ;

– Il semble relativement "normal" d'être "imprégné" de vin après la foire, puisqu'il invoque cet état pour justifier son erreur : avoir emporté la clef de la maison visitée !

- Les références temporelles s'appuient sur le calendrier des fêtes religieuses : départ à la Quasimodo, soit le dimanche qui suit le jour de Pâques ;

– Au moment des faits, sa tournée dure depuis deux mois ;

– il semble tout à fait "normal" d'aller chercher du feu dans une maison au bord du chemin afin de pouvoir fumer avec sa "compagnie" ;

– il semble aussi de bonne coutume de pénétrer dans la maison pour y prendre du feu même si l'habitant est absent et la porte fermée ! S'agit-il d'une tradition hospitalière dont bénéficient les voyageurs à la campagne ?

– La description des agresseurs emploie beaucoup de métaphores qui renforcent la mise en scène sans doute pour mieux justifier la demande de punition

– L'expression "rester sur le caro [carreau]" est déjà employée à cette époque!

– La demande de châtiment pour les assassins fait appel à la justice divine plus qu'à celle des hommes. Ces effets de langage écrit sont probablement plus l'œuvre du magistrat rédacteur de la plainte et de son greffier que du mari de la victime.

– L'usage des surnoms est attesté par le marchand surnommé "le Prince".

A noter que ce document ne nous renseigne pas sur plusieurs points utiles au généalogiste :

– le lieu exact du mariage et sa date ;

– la langue utilisée par le suppliant Yves Le Pober (le français ou le breton ?) sachant que la procédure écrite dans le dossier est en français, langue officielle du royaume de France ;

– l'âge de la défunte Janne Le Bescont.

<sup>12</sup> En possession de ladite clé.

<sup>13</sup> Le caro : correspond à l'expression "sur le carreau" soit l'équivalent de "par terre".

<sup>14</sup> Allusion aux Evangiles.

<sup>15</sup> Faire expertiser le cadavre par un chirurgien pour déterminer les causes de la mort.

<sup>16</sup> Reçus.

Autant de points que nous allons chercher à élucider par l'évocation de la suite de l'enquête judiciaire.

### Le procès-verbal de levée du cadavre de Janne Le Bescont

En voici les parties essentielles sous la dictée du chirurgien juré Bertrand Lispicier et en présence d'un interprète français/breton.

... Avons trouvé une femme morte étendue à la renverse, les bras étendus ... avons remarqué un chapelet de grains d'os blanc avec une croix et de-coiffée<sup>17</sup>, ... au haut de la teste une playe, une autre plus haut que le front, deux autres, une à chaque costé de la teste avec trois contusions sur le ventre, le dos tout meurtry de coups ...

... ordonné que les coeffes<sup>18</sup> dudit cadavre ensanglantés seront déposé au greffe pour y avoir tel égard qu'il sera leur appartenir...

... attendu que ledit cadavre avait un chapelet à son dit bras ... requis à que ce cadavre soit transporté jusqu'au bourg de Plounevez-Quintin pour être inhumé à la manière accoutumée ayant égard à l'extrait de mariage dixhuitième juillet mil sept cens huit ...

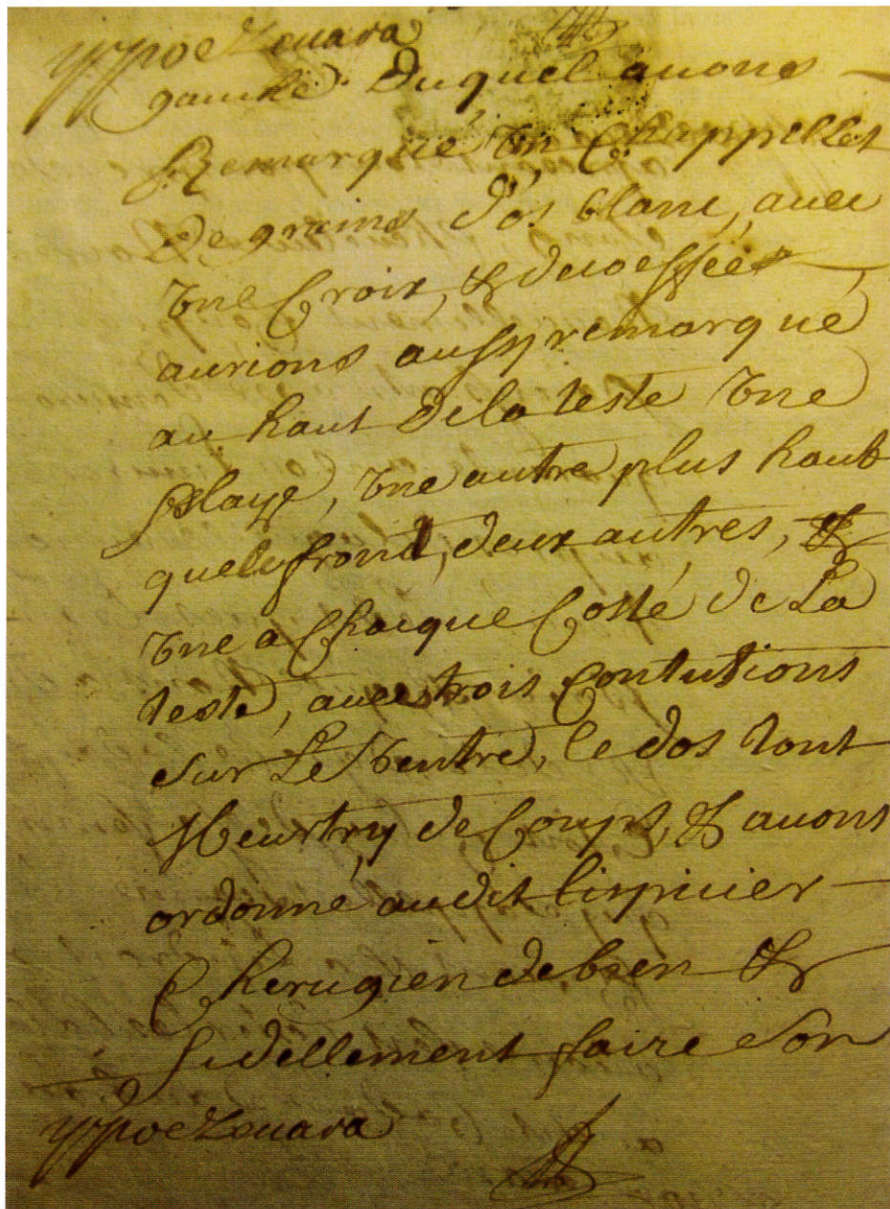
Suivent les signatures, dont celle d'un interprète breton/français.

Quels enseignements tirer de ce texte relatant le transport de la justice sur les lieux du crime et le procès-verbal du chirurgien ?

- il nous renseigne sur l'étendue des blessures et sur la violence de l'agression ayant conduit au décès de Janne Le Bescont ;
- il nous indique que la victime portait une veste et des coiffes ainsi qu'un chapelet et une croix ;
- une attention toute particulière est portée aux coiffes qui ne vont pas suivre le cadavre à sa dernière demeure ; quel est ce culte porté aux coiffes ?
- l'inhumation religieuse a bien eu lieu à Plounevez-Quintin en juin 1722, ce qui pourrait nous renseigner sur l'état civil de Janne Le Bescont si l'acte était filiatif ; hélas les registres paroissiaux de cette localité sont lacunaires dans les données en ligne aux AD 22 de juin à novembre de cette année 1722. Pas de chance !
- il est clair que l'inhumation religieuse est ordonnée au vu du port du chapelet et du certificat de mariage ; on comprend mieux alors pourquoi les voyageurs se munissaient de cet objet

<sup>17</sup> Décoiffée.

<sup>18</sup> Coiffes traditionnelles bretonnes.



Description du cadavre de Jeanne Bescont

et de ce précieux document. Point de salut pour l'âme de la défunte en dehors de la sépulture religieuse. Faut-il encore prouver son appartenance à la religion. Le spectre du feu éternel et des hérésies est encore bien vivant !

- la présence de l'interprète nous confirme qu'Yves le Pober s'exprime en breton. Les autres personnes sont probablement des lettrés (chirurgien, avocat, juge, greffier) qui s'expriment en français.

Nous en apprendrons plus par les nombreux témoignages recueillis lors de l'enquête judiciaire.

### L'interrogatoire d'Yves Le Pober, mari de Janne Le Bescont

La justice va auditionner Yves Le Pober le 13 juin 1722. Il va renouveler ses déclarations à l'identique avec cependant quelques précisions complémentaires intéressantes.

D'abord, cet interrogatoire mentionne bien la présence de l'interprète français/breton.

Il y est mentionné qu'Yves Le Pober est âgé d'environ soixante ans (donc né vers 1662) et qu'il s'est marié à Plonéour, évêché de Quimper, il y a environ quatorze ans, soit vers 1708.

À partir de ces éléments, on trouve dans la base RECIF le relevé suivant :

*Mariage - 19/07/1708 - Plonéour*

*LE POBER Yves de Plonéour*

*LE BESCOND Jeanne (mineure), de Plonéour*

*Notes épouse : décrétée de justice*

*Témoins : guénnolay laouenant / catherine et jeanne garin*

Le reste de sa déposition décrit les conditions du meurtre de sa femme Janne Le Bescond sans apporter de précisions nouvelles. Il déclare cependant avoir entendu dire depuis le meurtre que l'un des assaillants se nommerait Pierre Le Lianec<sup>19</sup>. Ce dernier devient aussitôt le principal suspect.

Il est curieux de constater que, étant à cheval, Yves Le Pober ait été rattrapé par des assaillants qui le suivaient à la course à pied. Est-ce à dire qu'il n'était pas sur le cheval ? Or nous savons que précédemment il en descendit pour aller chercher du feu. Ou s'agit-il d'un cheval attelé pour transporter la marchandise et les effets du couple avec éventuellement une place pour le conducteur dans la charrette ? Il pouvait aussi cheminer à pied près du cheval, au rythme des autres commerçants de sa "compagnie" pour mieux assurer sa sécurité en voyageant en groupe ?

## **L'interrogatoire de François Le Fauréas**

Le même jour, 13 juin 1722, la justice auditionne François Le Fauréas. Il est âgé de trente-six ans et exerce la profession de marchand linatier<sup>20</sup>. Il demeure au village du Parc Nevez en la paroisse de Plounevez-Quintin.

Il déclare :

*Retournant de la foire de la St Barnabé à Rostrenen, il trouva en ce lieu Yves le Pober tenant sa femme par la teste luy disant leue toy<sup>21</sup> ma pauvre femme, sur quoy il descendit de cheval incontinent<sup>22</sup>, ledit Le Pober lui demanda un couteau, lequel luy donna pour détacher une bourse qu'avait sa femme à la ceinture, sur quoy il se retira et étant rendu chez lui il entendit un cry de force sans scavoir qui criait, mais avait oui dire que c'estait Missire Louis Pascou ; dit davantage qu'il rencontra Pierre Le Lianec, de Péran, Gilles [Pennanguer dit] Jeffroy et Hellenne Le Tallec veuve Charles Morvan qui entraient dans la lande de Péran, n'estre connaissant d'ou ils venaient et ce souvenir de*

*leur habillement et pendant qu'il fut dans ce lieu, passa à cheval Jean Le Bourhis, de Querniguez et Allain Mellec fils de Jean Derrier ... et a dit qu'il ne scait sy lesdits Lianec, Jeffroy et Tallec portaient armes batons ou non ; c'est sa déposition laquelle luy leue (lue) et donné à entendre en langue breton par notre interprète ...*

*Il ne sait pas signer.*

L'intérêt de cette déclaration, c'est qu'elle désigne les deux principaux suspects : Pierre Le Lianec et Gilles Pennanguer dit Jeffroy. Nous verrons plus loin qu'Hélène Le Tallec est la victime car elle habite dans la maison où a été volée la clef. À ce stade de la procédure, il n'est pas fait mention de Pierre Toraval<sup>23</sup>, qui sera le troisième suspect.

Cette déclaration confirme la pratique des surnoms : Gilles Pennanguer surnommé Jeffroy.

## **Les autres phases de la procédure pénale**

Nous allons les résumer en quelques lignes, l'essentiel concernant les faits ayant été dit dans la plainte d'Yves Le Pober.

Le 3 août 1722 le recteur de la paroisse de Plounevez-Quintin atteste avoir lu en chaire à ses fidèles paroissiens, par trois dimanches consécutifs, un "monitoire" c'est-à-dire un sermon leur enjoignant de faire connaître aux autorités judiciaires tout ce qu'ils savent au sujet de ce meurtre.

Cette injonction est suivie d'un effet considérable : dix-neuf témoins viennent déposer sur ce qu'ils ont vu ou entendu dire. Parmi ces témoins se trouvent Pierre Toraval et Gilles Pennanguer, dont on reparlera bientôt. Au vu de ces témoignages, la juridiction engage des procédures contre les suspects.

On trouve ainsi dans le dossier une ordonnance du 7 août 1722, dite de "prise de corps" contre Pierre Toraval, Pierre Le Lianec et Gilles Pennanguer afin de les entendre comme suspects. Pierre Toraval passe du statut de témoin à celui de suspect et il est emprisonné. Il est interrogé le 8 août 1722. Gilles Pennanguer est incarcéré, puisque la procédure évoque à son sujet un procès-verbal d'évasion. Quant à Pierre Le Lianec, il a préféré prendre la fuite, ce qui justifie un procès-verbal de perquisition à son domicile et la saisie de ses biens, actes qui sont d'une grande utilité car ils décrivent sa ferme et son lieu de vie. Hellenne Le Tallec fait l'objet d'un "ajournement personnel" (abandon de poursuites ?).

Les témoins sont interrogés le 19 août 1722 en présence d'un interprète breton-français.

<sup>19</sup> Le Lianec aussi nommé dans la procédure Lyanec.

<sup>20</sup> Ouvrier tisseur de lin.

<sup>21</sup> "Lève-toi".

<sup>22</sup> Tout de suite.

<sup>23</sup> Aussi désigné sous l'appellation Thoraval.

Ils sont confrontés au principal suspect entendu et présent : Pierre Toraval. Dans l'ensemble ils maintiennent chacun leur déposition et Pierre Toraval conteste leurs témoignages, si bien que ces confrontations n'apportent guère d'éléments nouveaux.

Le procureur présente le 4 janvier 1723 ses conclusions définitives visant à déclarer coupables de meurtre Pierre Le Lianec, en fuite tout comme Gilles Pennanguer, ainsi que Pierre Toraval, emprisonné.

La sentence du tribunal n'est, hélas, pas au dossier mais on peut conclure que les suspects ont été condamnés car le 24 mai 1723, Pierre Toraval fait appel du jugement.

Il manque aussi au dossier une pièce fondamentale : le procès-verbal de l'interrogatoire de Pierre Toraval. Cependant, nous avons la chance d'avoir le document par lequel il fait appel de sa condamnation. Dans ce texte, il donne sa version des faits et conteste les accusations ainsi que sa condamnation. Nous y reviendrons ultérieurement.

## Résumé des auditions des autres témoins le 19 août 1722

Ces témoins s'expriment tous en breton mais chaque déposition est écrite en français par l'intermédiaire d'un interprète. Voici quelques-uns des témoignages figurant au dossier.

*Françoise Le Roux, ménagère, femme d'Yves Hallou au village de Collodic en Plounevez-Quintin âgée d'environ trente ans, parente au tiers degré avec Pierre Le Lianec par représentation de son premier mary Hamon Lucas... appartient à Pierre Toraval<sup>24</sup> ainsi qu'elle a oui dire à son défunt père sans scavoit cependant enquel degré... dépose que le jour de la cloture du St Sacrement elle vit Pierre Toraval passant par la cour qui parlait à Louis Guyomarch et Marie Le Baron sa femme et Catherine Lauennec qui leur disait qu'on avait frappé le medecin sur le ventre et remarqué que ledit Toraval avait un baton en main, mais la déposante qui avait perdu huit livres à la foëre de Rostrenen pleurante sa perte ne presta point son attantion à ce que ledit Toraval disait ...*

*Elle ne sait pas signer.*

Notons qu'à cette époque la notion de degré de parenté n'est pas celle d'aujourd'hui. Selon le droit canon en vigueur en 1722, le degré de parenté correspond au nombre de générations séparant deux individus. En droit civil actuel, on compte le nombre de générations pour monter et descendre de l'ancêtre commun.

*Yves Hellou, témoin, ménageur demeurant au village de Collodic âgé d'environ vingt et cinq ans ... déclare être parent dudit*

*Lianec et ne scavoit en quel degré ... dépose que Pierre Toraval lui montra un baton ayant un lasset au gros bout ... en lui disant voicy un joly baton pour fréquenter les pardons...*

*Il ne sait pas signer.*

*Louise Lorrans dite Huennen, servante domestique chez Jean Castel au village de Quergelen, même paroisse, âgée d'environ dix-huit ans : le jour de la cloture du Saint Sacrement ... revenante de vesprées ... estant allée en compagnie de Gilles Pennanguer et Jean Le Gouez, ils continuèrent leur chemin jusqu'au carrouge de Collodic ... et la déposante continua [seule] son chemin et rencontra Pierre Le Lianec ... et lui remarqua un pied de taite<sup>25</sup>. Un quart d'heure après elle rencontra Hellenne Le Tallec qui prenait même chemin ... lui demanda ou elle allait ... laquelle lui repondit qu'elle allait redemander sa cleffe de ceux qui l'avaient prise à Peran ... Gilles Pennanguer en l'abordante luy dit qu'ils avaient fait couler le sang sur le chemin sans nommer ses complices mais dit qu'il avait accompagné Pierre Le Lianec ...*

*Elle ne sait pas signer.*

*François Le Meur. Il est marchand linnatier demeurant au village de Collodic, âgé d'environ trente ans qui déclare être parent au troisième ou quatrième degré avec Le Lianec, au cinquième degré avec Penanguer. Il dépose que l'onzième jour de juin Pierre Toraval passant par la cour ... la servante ... lui remarqua un baton en main et lui demanda d'ou il revenait ... surquoy ... repondit qu'il venait de reprendre une cleffe que de certaines particuliers gens avoyent pris à Péran ...*

*Il ne sait pas signer.*

*Michelle Le Merer, fille d'Olivier, demeurant avec son père en la métairie de Penquer, âgée d'environ quatorze ans. Elle dépose que le jeudi de la cloture du Saint Sacrement elle ouit<sup>26</sup> Pierre Le Lianec qui demandait à sa sœur Louise passant par leur cour si elle n'avait pas vu un homme habillé de bleu passer là, aquoy ladite Louise répondit qu'il venait de passer, surquoy il continua le chemin ... et aussitôt vit passer Pierre Toraval et Gilles Penanguer qui le suivaient ... Bien un demy quart d'heure après elle vit Hellenne Le Tallec qui les suivaient et à leur retour, tôt après ... elle ouit Pierre Le Lianec qui se vantait d'avoir donné un coup de baton sur le ventre, sans scavoit si c'estoit sur le médecin ou a sa femme et ajoute : Pierre Toraval luy montra un baton tourné luy disant Voicy que jay profité ...*

*Elle ne sait pas signer.*

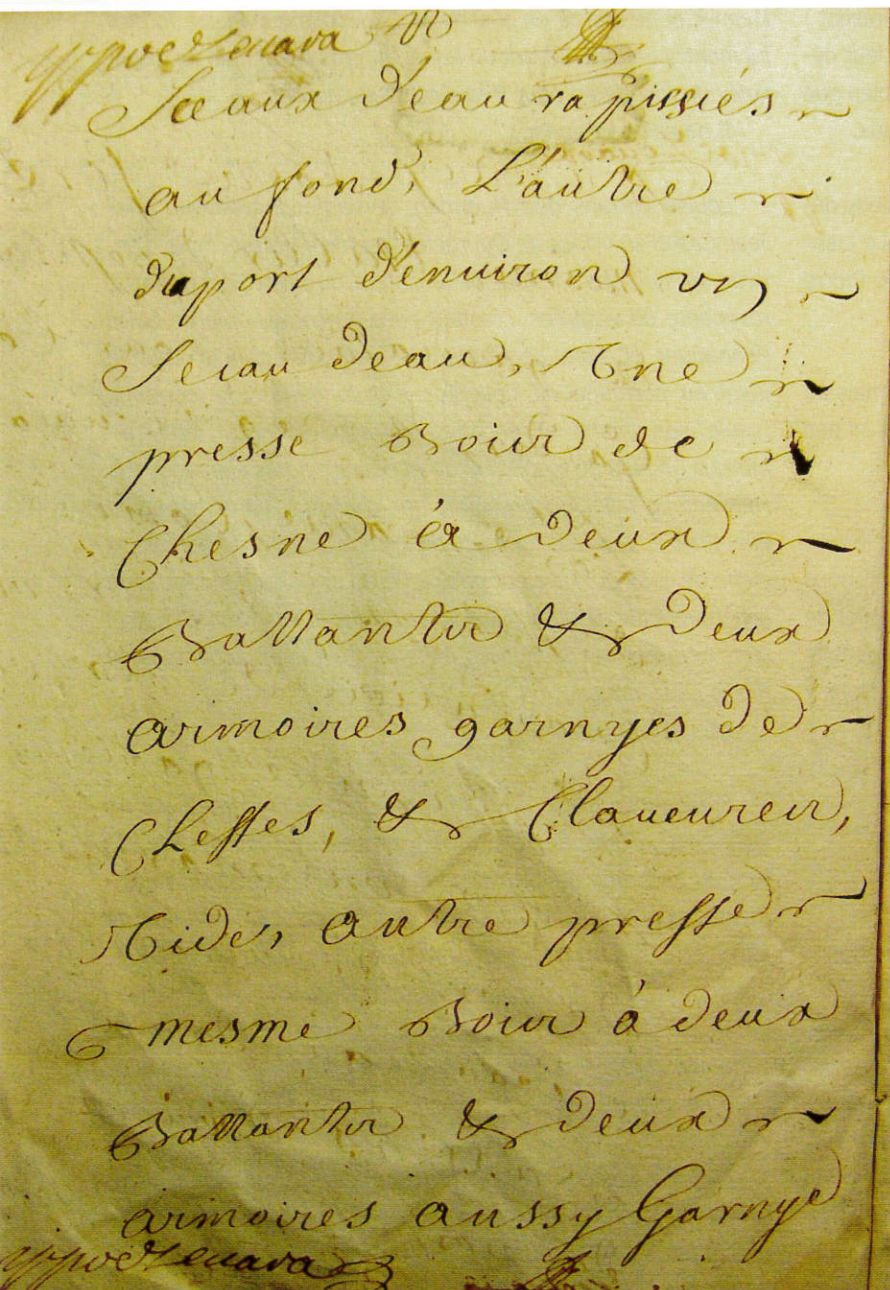
*Anne Le Denmat ou Bienvenu, ménagère demeurant avec sa mère au village d'Egelin en cette paroisse, âgée d'environ vingt-sept ans, dépose que ... revenante des vesprez<sup>27</sup> ... elle rencontra a son retour au Collodic Pierre Le Lianec qui venait a la course vers elle et Louise Lorans dite Huennen ... et remarque que ledit Lianec avait un moyen baton en*

<sup>24</sup> Cette expression veut probablement dire qu'elle est de la famille de Pierre Toraval à un certain degré.

<sup>25</sup> Probablement "un bâton avec au sommet une forme de tête" ?

<sup>26</sup> *Ouir* signifie *entendre*.

<sup>27</sup> Cérémonie religieuse de l'après-midi des dimanches et des jours de fête.



Perquisition chez Pierre Le Lianec

forme de taite<sup>28</sup> et après une demye quart d'heure, elle vit Hellenne Le Tallec qui le suivait toute larmoyante, demandante Dieu a son secours, disante ... qu'on lui avait enlevée sa cleffe

...

Elle ne sait pas signer.

C'est au vu de ces témoignages, répétés lors de la confrontation avec Pierre Toraval, que le procureur fiscal a élaboré ses conclusions définitives visant à punir les suspects.

### Procédures contre Hellenne Le Tallec, Pierre Le Lianec et Gilles Penanguer

Le 21 août 1722, Hellenne Le Tallec veuve de Charles Morvan demeurant au village de Pérans (Perran) en Plounevez-Quin-

tin est appelée à comparaître devant la juridiction de Querescoedec en la baronnie de Vieux Chatel pour y subir des interrogatoires au sujet de l'homicide de Janne Le Bescont.

Le 31 août 1722, Pierre Le Lianec laboureur à Perran en la paroisse de Plounevez-Quintin et Gilles Penanguer, laboureur au bourg de Locmaria Gaudin paroisse de Pluguernerie, font l'objet d'une assignation à comparaître sous quinzaine suite au décret de prise de corps du 7 août. Ceci sous-entend qu'ils ont refusé de se présenter à la juridiction pour interrogatoire. Ils ont d'ailleurs disparu, car la sommation est faite à leurs domiciles respectifs, à Catherine Le Lianec, sœur de Pierre, et à Marie Paris, mère de Gilles Penanguer. Ceci nous renseigne un peu sur la généalogie de ces suspects.

Ce même 31 août 1722, est établi un procès-verbal de perquisition chez Pierre Le Lianec par le sergent de la juridiction et baronnie de Vieux Châtel. Le sergent et ses adjoints se sont déplacés au village de Perran pour prendre et appréhender par corps la personne de Pierre Le Lianec. Ils y trouvent Catherine Le Lianec et lui demandent où est son frère. Elle répond qu'il est absent depuis quelques jours et ne scavoit où il était. Ses voisins refusent de prêter main forte au sergent pour le renseigner. Ce dernier laisse une copie du procès-verbal à Catherine et se retire.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1722, est réalisée une perquisition de la maison "demeure ordinaire" de Pierre Le Lianec à Perran, en présence de Jan et Catherine, ses frère et sœur. Un procès-verbal "d'annotation des biens meubles et fruitiers<sup>29</sup> des immeubles pouvant appartenir audit Le Lianec" est établi en vue de leur

saisie.

Suit la description des biens :

- cramaillière de fer,
- un trépied,
- une galletière de fer,
- une marmitte du port d'environ un sceau d'eau,
- deux bassins d'airain, l'un du port d'environ trois sceaux d'eau rapiésés au fond l'autre du port d'environ un sceau d'eau,
- une presse bois de chesne à deux battants,
- deux armoires garnies de cleffes et claveures<sup>30</sup> vide
- autre presse, mesme bois à deux battants,
- deux armoires aussy garnye de cleffes et claveures aussy vides,
- deux coffres mesme bois garnies de cleffes et claveures pouvant chacun d'eux environ deux sommeur de bled,

<sup>28</sup> Probablement "en forme de tête" ?

<sup>29</sup> Produits des immeubles (terrains) tels que les récoltes.

<sup>30</sup> Munies d'une serrure avec clef.

- un lit clos aussy bois de chesne garny de deux couettes et deux linceuls<sup>31</sup> en toile de menage,
- autre lit en forme de couchette de differants bois garny aussy de deux couettes et deux linceuls toile de menage,
- une mée<sup>32</sup> à faire passe
- un charnier<sup>33</sup> bois de chesne,
- dans le grennier au dessus de la cuisine; environ cinq sommeur de bled noir non frauté mesure de Quintin,
- quatre vaches, deux en poil rouge et une noire et une [... ] rouge
- deux beufs un rouge et l'autre brun le tout a moy inconnu d'age,
- deux torillons<sup>34</sup> d'un an, l'un rouge l'autre ... rouge

Puis le sergent se déplace dans l'aire<sup>35</sup> de la ferme pour examiner les récoltes (nous sommes au mois d'août, les récoltes sont rentrées, la moisson est faite). Il écrit :

- un tas de seigle pailleur et grainier pouvant y avoir environ cinq chartés,
- un mulon<sup>36</sup> ou bergne de foins pouvant y avoir environ cinq chartés.

Le sergent se déplace ensuite dans une pièce de terre appartenant à Le Lianec contenant un journa<sup>37</sup> et demy d'avoine coupé en javelles au costé du chant et au costé du levant du chant environ un journal et demy de bled noir pendant par racines<sup>38</sup>.

Jan Le Lianec refuse de signer un reçu de cette perquisition. Les voisins réquisitionnés pour enlever les meubles refusent de prêter main forte. Néanmoins le sergent leur en confie la garde.

Cet inventaire des biens de Pierre Le Lianec, qui semble vivre avec sa sœur et son frère, nous décrit un ensemble de meubles, de bétails et de produits de la ferme qui montrent que cette famille n'est pas pauvre. Elle semble posséder aussi des terrains, ou au moins les exploite. La présence d'une paire de bœufs indique qu'il s'agit déjà d'une exploitation importante. En revanche, on n'y trouve aucun matériel de travail de la terre, de récolte ou de transport. Les bœufs ne peuvent se justifier sans matériel pour travailler la terre ou pour faire des transports de récoltes (charrue et charrette) ? Le sergent aurait-il fermé les yeux sur ces matériels ? Les voisins, qui montrent déjà leur complicité en refusant leur

concours, les auraient-ils dissimulés par précaution avant la perquisition ? Voici à mon avis un exemple ancien de la solidarité paysanne qu'on retrouvera un à deux siècles plus tard dans les structures d'entraide entre agriculteurs (mutuelles, sociétés de crédit, coopératives).

## La confrontation de Pierre Toraval aux témoins

Le 15 octobre 1722 ont lieu les premières confrontations entre les témoins et l'inculpé Pierre Toraval, emprisonné à la prison de Gouarec "attendue l'indigente réparation de celle de Plounevez-Quintin". Pierre Le Lianec n'est pas confronté aux témoins car il a bien disparu.

Ces confrontations n'apportent que quelques informations nouvelles, chacun restant sur ses dépositions.

Cependant, Pierre Toraval reconnaît qu'il passa environ les dites heures en la compagnie desdits Le Lianec et Penanguer pour se rendre ... en sa demeure ... et qu'il fut jusqu'au lieu de l'assassinat et qu'avant qu'il arriva, la femme homicidée estait jettée par terre par Pierre Le Lianec et qu'il ne fit que séparer et faire revenir ledit Le Lianec ... et aussi il est vray qu'il passa ... et qu'il avait en main un baton avec un bout d'éguillet lequel il avait pris sur le chemin proche de l'homicide ... et encore il est vray qu'il arriva tout après Le Lianec ... et qu'il ne déchargea aucun coup mais qu'il fit son possible pour faire revenir Le Lianec ... puis il est vray qu'il avait trouvé un baton sur le chemin ... mais il conteste avoir dit... que c'estait le baton de la medecine et qu'il ne le lui avait point arraché ...



L'ancienne pierre des bannies à Quintin  
Photo Jean François Pellan

La confrontation se poursuit le 16 octobre 1722. Pierre Toraval conteste la validité du témoignage du journalier Louis Guyomarch, âgé de vingt-cinq ans : la première cause de la haine de Guyomarch est que son grand-père avait été exécuté de justice, que son père avait été faux témoin et déclaré tel et que ce qui lui a fait déposer contre lui c'est qu'il lui porte une grande haine a cause qu'il l'avait surpris volant de l'herbe une vesprée<sup>39</sup> cette esté dernière dans un pré à son maistre la seconde cause de la haine que lui porte Guyomarch est que l'accusé lui avait refusé une somme de 15 livres que ledit Guyomarch lui avait demandé pour retirer ses bannies.

<sup>31</sup> Drap de lit.

<sup>32</sup> Coffre en bois.

<sup>33</sup> Coffre servant à déposer et conserver la viande notamment le lard de cochon salé.

<sup>34</sup> Jeunes bœufs.

<sup>35</sup> La cour de la ferme.

<sup>36</sup> Tas de foin.

<sup>37</sup> Mesure de surface correspondant à ce qu'un ouvrier peut faire dans une journée.

<sup>38</sup> Culture en terre

<sup>39</sup> Après-midi.

On retrouve ici les vieilles rancunes entre voisins à la campagne et cette affaire est l'occasion de régler des comptes.

Le 16 octobre 1722, Pierre Toraval est encore confronté à d'autres témoins et conteste leurs versions.

Il s'oppose à la version de François Mellec, de Collodic, en précisant : *il est vray qu'ils retournèrent de compagnie des vesprées ... et qu'ils rencontrèrent Pierre Le Lianec et Gilles Penenguer qui venaient vers eux à la course pour reprendre une cleffe .... mais soutient qu'estant chaussé, n'allait pas si vite que les autres qu'ils l'avaient devancé et avant qu'il les peu joindre, Le Lianec avait jettée la femme homicidée a terre ... Les autres suspects étaient donc pieds nus pour aller plus vite à la course.*

Il conteste aussi une partie de la version de Jean Le Treffeneq, marchand mercier à Gouarec. Ce dernier indiquait que Pierre Toraval avait un pourpoint de taille. Pierre Toraval déclare qu'il n'avait point ce jour là de pourpoint de taille après vesprées.

Le 19 octobre, Pierre Toraval est confronté à Marie Le Baron, femme de Guyomarch, filandière à Collodic et âgée de vingt-sept ans. Il conteste son témoignage en dénonçant la conduite du témoin : *la déposante a esté une courante ... laquelle fut enlevée par son mary et que ses ventes avaient estées aussy de mauvaise conduite et que la jupe rouge de sa sœur avait esté frangé revenant du bourg de Plonevez-Quintin laquelle jupe estoit sur la sœur de la déposante...il ne parla jamais à la déposante et a son mary ce jour la ...* Marie Le Baron conteste ces allégations qui donnent une idée de la vie à Plounevez-Quintin, pas si conforme à la norme de l'époque telle qu'on pourrait l'imaginer vu le poids des institutions seigneuriales et religieuses.

Les autres confrontations n'apportent guère d'éléments nouveaux.

## **Les conclusions définitives du procureur le 11 janvier 1723**

La procédure touche à sa fin. Le procureur fiscal rédige ses conclusions. Elles nous apportent des précisions car dans ses visas, il fait mention de plusieurs faits :

- les décrets de prise de corps contre Le Lianec et Penenguer, ce qui confirme que ces deux témoins avaient refusé de se présenter d'office pour interrogatoire,
- le décret d'ajournement de prise de corps contre Hellenne Le Tallec ce qui sous-entend qu'elle a été disculpée avant le jugement,
- le procès-verbal d'emprisonnement de Toraval à la prison de Gouarec,
- le procès-verbal d'évasion de Gilles Pénenguer, ce qui confirme qu'il avait été emprisonné.

Le procureur fiscal conclut à *ce que les contumaces<sup>40</sup> soient declares bien et deument instruits contre lesdits Pierre Le Lianec et Gilles Penenguer dit Geffroy et que par le profit des contumaces lesdits Le Lianec et Penenguer et mesme Pierre Toraval prisonnier soient déclarés ataints et convaincus d'avoir maltraités l'un à l'aide de l'autre ladite Janne Le Bescont et Yves Le Pober son mary et d'avoir tuée par leur mauvais traitements ladite Janne Le Bescont pour réparation de quoy concluons à ce qu'ils soient pendus et étranglés jusques a ce que mort ne s'en suive a une potance qui a cette fin sera plantée au bout ... de la halle de Plonevez-Quintin. Ce qui sera executé par effigie a l'égard desdits Le Lianec et Penenguer et qu'ils soient condamnés sollidairement en trois cents livre d'amande au profit de cette seigneurie et que leurs biens meubles et effets mobiliers soient déclarés confisqués au profit de ladite seigneurie et qu'ils soient sollidairement condamnés aux depens a estre pris préablement sur leurs meubles et autres biens et a l'égard de laditte Hellenne Le Tallec ...*

Comme il a déjà été énoncé, le dossier ne comporte pas le contenu du jugement qui a été prononcé. Toutefois, il est clair que les trois suspects – Pierre Le Lianec, Gilles Penanguer et Pierre Toraval – ont été condamnés. En effet, Pierre Toraval, le seul condamné présent au procès, fait rédiger par son avocat une procédure d'appel qui figure intégralement au dossier et donne une version des faits sensiblement différente que nous allons découvrir maintenant.

## **La procédure d'appel de Pierre Toraval en date du 24 mai 1723**

Pierre Toraval fait appel de sa condamnation à mort et justifie sa démarche en des termes qui peuvent surprendre parfois mais qui sont aussi d'une étrange modernité.

Tout d'abord, l'avocat commence sa plaidoirie par une évocation classique de la bonne foi de son client, son enfance misérable et ses bonnes références professionnelles. Une plaidoirie aux accents très modernes au regard de ce qui se fait aujourd'hui.

Découvrons ses arguments : *disant qu'on a jamais veu d'emprisonnement plus injuste et contre le droit de ce genre, d'accusation plus calomnieuse et de condamnation de mort plus injustement rendue que celle dont il sagist. Le suppliant qui a eu le malheur de perdre ses pere et mere fort jeune, a esté reduit a servir dans deux mettayries en paroisse de Quergrist mouelou et Quimper guezenec sans que jamais ses maistres ny personne ayent a se plaindre de son exactitude ny de luy rien reprocher.*

Puis vient le moment d'évoquer les faits. Faute d'avoir eu dans le dossier le texte de l'interrogatoire initial de Pierre To-

<sup>40</sup> Jugement en l'absence du suspect.

raval, nous apprécions l'intéressante description du déroulement de l'homicide faite par son avocat. Cette description est à l'avantage de son client : ce dernier n'est pas coupable puisqu'il est arrivé après le drame. Nous y apprenons que Pierre Toraval est ouvrier agricole chez Guillaume Hédou, d'ailleurs il retournait à son travail après la cérémonie des vêpres le jour du meurtre. La référence temporelle des événements est basée sur la date du "petit sacre de 1722". Il s'agit du jeune Louis XV, âgé de douze ans, qui sera sacré roi à Reims le 25 octobre 1722. C'est la seule date retenue par l'histoire, aussi peut-on s'interroger sur cette notion de "petit sacre" qui doit faire référence à une cérémonie préalable ayant eu lieu en juin 1722. Cet événement national est relayé dans les paroisses par chaque recteur qui organise les cérémonies religieuses en l'honneur de ce petit sacre royal. Le meurtre de Janne Le Bescont a lieu lors de l'après-midi de l'octave du petit sacre soit huit jours après cette cérémonie. Pierre Toraval voyage en compagnie de notables, ce qui lui donne plus de respectabilité.

On y apprend aussi que Le Lianec courait plus vite car il était pieds nus alors que Pierre Thoraval était chaussé (probablement de sabots). Ceci est très important car toute l'innocence de Pierre Toraval est basée sur le fait suivant : il est arrivé sur les lieux du crime après l'homicide. Il repousse ainsi la responsabilité des faits sur Le Lianec qui est absent au procès et disculpe partiellement Gilles Penanguer arrivé en second sur les lieux du crime.

Le jour du petit sacre de l'année 1722, il obtint de Guillaume Hedou son maître qui l'avait envoyé coupé de la litier<sup>41</sup>, d'aller ensuite à l'Eglise de Plounevez- Quintin pour assister a vespré et a la bénédiction qui faisait la cloture de l'octave du sacre ce que le suppliant fit avec l'attention et dévotion dont il estoit capable, il accompagna pour s'en revenir le sieur Delavilleneuve Leborgne un des plus notables de la paroisse ... il aperçut Pierre Le Lianec et Gilles Penanguer qui couroient vers luy ; ... Le Luyannec luy dit qu'ils poursuivaient un homme habillé de bleu qui avait entré chez Heleine Letallec au village du perran sous pretexte de prendre du feu a allumer sa pipe et qu'ayant beaucoup de monde en la maison il n'avait pu prendre que la clef qui estait en la porte ; il pria justement le suppliant de le suivre, mais comme le suppliant voulait se rendre à son travail un pure mouvement de charité le fit se rendre a leurs sollicitations ; il suivit lesdits le Lianec et Penanguer qui alloient plus vitte que luy, et principalement Le Lianec qui estoit nud pieds et qui le devoit de soixante pas.

A partir de ce moment, Pierre Toraval se donne un rôle avantageux : non seulement il n'a pas participé au meurtre mais il a fait tout son possible pour essayer de ramener Le Lianec à la raison, lui évitant de commettre un second crime sur la personne de l'opérateur Yves Le Pober.

*Leluyanec ayant enfin attrapé cet habillé de bleu qui est operateur, luy cria de loing rend moy volleur la clef que tu a prise au lieu du paran ; le suppliant qui estoit trop éloigné ne put pas entendre la reponse mais il vit Le Luyance luy donner des coups de manche de fouet dont il estoit saisy et quoique la femme de cet opérateur luy eu remise la clef la repoussèrent et rebaillement<sup>42</sup> plusieurs coups de baston et remarqua la femme de l'opérateur tomber par terre auparavant que Penanguer l'eust joint sur le lieu, ou le suppliant n'arriva que quelques momants après Penanguer qui allait plus vite que le dit suppliant lequel en arrivant ne pensa qu'a empêcher la continuation du désordre en se saisissant de la personne de Lyanec , ... si le suppliant emu de compassion, ne se fut pas rendu sur le lieu et n'eust pas emmené de force Le Luyanec, l'opérateur auroit pû avoir le meme sort que sa femme.*

Pour faire bonne figure, il mentionne des confidences de Le Lianec, qui aurait avoué que sans la modération de Pierre Toraval, sa furie eût fait d'autres victimes.

Pour donner une nouvelle preuve de sa bonne foi, Pierre Toraval rappelle qu'il a spontanément proposé son témoignage suite à la publication du monitoire par le recteur de la paroisse.

*Le suppliant qui ny avait [pris]... aucune part donna son nom au monitoir, et le 6ème aoust s'estant présanté pour estre entendu, il deposa dans la veritté les choses comme elles s'estoient passées. Cependant, il fust arrêté et constitué prisonnier. Enfin par l'effet d'une injuste [injustice] criante ils lont condamné a mort.*

L'essentiel de l'argumentaire de Pierre Toraval tient en la phrase qui suit. Il est certain dans le fait que le suppliant n'a aucunement participé a ce meurtre et que cette femme estoit tombée morte avant qu'il fust arrivé au lieu de l'homicide, et que s'il fust arrivé plustot il eut empesché Le Luyanec de fraper cette femme ainsy qu'il le fist à l'égard de l'opérateur qui eut peu estre en un pareil sort tant Le Luyanec estoit irrité.

Pierre Toraval épargne un peu Le Lianec, qui avait aussi reçu des coups dans la bagarre, et amorce ainsi une nouvelle stratégie dans sa défense : c'est Yves Le Pober, l'opérateur qui, par son comportement, est responsable de l'incident et donc de la mort de sa femme Janne Le Bescont.

*Il aparoist assez évidant que Le Luyanec qui n'avoit pour toute deffence qu'un fouet n'avoit nulle dessein de tuer, qu'il ne cherchoit qu'a se faire resaisir de la clef que cet operateur avoit prise au village du Parran ; qu'il ne l'auroit pas frapé si l'opérateur n'eust pas nié avoir la clef et s'il ne luy avoit pas proferer plusieurs injures et jurements.*

*Qu'il n'auroit pas touché cette femme si elle ne l'auroit frapé*

<sup>41</sup> Litière pour les animaux, en générale composée de fougères coupées et de feuilles mortes.

<sup>42</sup> Donnèrent.

*la première et qu'il ne le fist que se deffendent ... ce qui donne à entendre que l'opérateur et la femme ont estés les premiers causes du triste evenement, ...*

Ainsi, Pierre Toraval transforme l'agression en ardente obligation d'agir collectivement face à un voleur de clef. Et pour faire bonne mesure, il rappelle le pieux contexte – le retour de la bénédiction du Saint Sacrement – pour justifier un acte conforme aux préceptes religieux : la solidarité toute à l'honneur des inculpés face à un voleur et à la fuite lâche des autres voyageurs qui auraient dû apporter leur soutien.

*Il est naturel a tout homme de bonne meurs et particulièrement lorsqu'on est de connaissance que quand quelqu'un crie au volleur de prester main forte les lois civiles et humaines y obligent, c'est cependant la seule chose qu'on reproche au suppliant.*

Pierre Toraval doit maintenant expliquer pourquoi il a été vu en possession d'un bâton.

*Il est vray que le suppliant en s'en revenant trouva un baton sous ses pieds qu'il ramasa, mais on ne peut tirer aucune concequance puisque tout estoit consommé ; il ne scavait pas a qui il estait, il est encore vray que ce fut sans reflection estant naturel a un homme qui nen a point de ramasser un baston qu'il trouve dans un grand chemin et qui luy faut lenjamber surtout lorsqu'il a loing a se rendre que la nuit approche, c'est une action d'homme qui se fait sans reflection ...*

Sur ce, tirant les conclusions de son attitude charitable, Pierre Thoraval conteste la déclaration d'Yves Le Pober qui aurait affirmé avoir été agressé par trois personnes.

*Cependant quoy que l'opérateur estoit infiniment coupable il avance contre toute veritté avoir esté attaqué par trois particuliers armés de fourches et de baston, ce qui est une imposture convaincue par lestat du proces ainsy que le suppliant a lieu de lesperer, et fait voir son mauvais caractere en cet occasion comme dans les autres.*

L'argumentaire de contestation de la condamnation est alors synthétisé en quatre points.

*Primo, il doit estre apris, et c'est la veritté, que Le Luyanec nestoit armé que d'un fouët ... et qu'il estoit seul quand il joignit l'opérateur et femme pour leur faire rendre la clef qu'ils avoient pris.*

*Secundo, que Penanguer qui suivoit Le Luyanec estoit éloigné et de plus d'une portée de fusil, et qu'il n'avoit ny arme ny baston.*

*Tertio, que le suppliant qui estoit encore a quelque distance derrier Penanguer n'avoit non plus aucun arme ny baston et dont la preuve incontestable se tire de la reconnaissance qu'il*

*afait de bonne foy d'avoir ramassé a terre ce petit baston dont on dit que se servait la femme de l'opérateur pour s'appuyer.*

*Quarto, que la confrontation de Jan Trefenec qui dit avoir veu la femme tomber et deux particuliers habillés de toile et qu'il se retira, preuve incontestable que le suppliant qui avoit un habit de frise nestoit pas encore arrivé lorsque Trefenec qui avoit veu la femme tombert se retira estant arrivé quelques temps après Penanguer ; donc que l'homicide estoit commis longtemps avant l'arrivée du suppliant qui na esté que pour empescher le desordre.*

Enfin la défense accentue en trois points la propre responsabilité de l'opérateur Yves Le Pober dans le meurtre de sa femme Janne Le Bescont.

*Mais si la Cour a la bonté de faire quelques reflections sur lestat ou l'opérateur se reconnoit ... primo saisy d'une clef qu'il avoit vollée en juran au village du Paran ce qui ne peut estre que leffet d'un mauvais dessein,*

*Secundo son yvresse qui ne luy laissait dit il aucune connaissance,*

*Tertio dequoy un homme dans cet estat et prevenu d'une mauvaise action qu'il venoit de commettre nest il pas capable. Les serments execrables qu'il proferoit, la resistance a rendre la clef les coups receus par Le luyanec qui par l'ordre de la Le Tallec sa maîtresse les avoit suivis une demie lieux, ne le trouvera ... elle pas excusable de ceux qu'il a donné a cette femme, qui escequi en sa place n'auroit pas frappé.*

On met en valeur maintenant le fait que seul Pierre Toraval est retenu en prison et on conteste la façon dont la procédure a été conduite.

*Mais le suppliant est d'autan plus a pleindre dans cette triste conioncture que quoy tres innocent, il est le seul qu'on ...[retient] ... depuis pres d'un an. Il a esté conduit a son appel et quoyque la procedure soit contradictoire avec luy par le moyen d'un interprete ; cependant les rigueurs de l'ordonnance l'ont privé et ses conseils de la communication des charges quoy qu'il ...ne soyent plus rien de secret a son egard, dans l'examen desquelles, ... il auroit infailliblement trouvé plusieurs autres moyens pour manifester son innocence ...*

*... mais il espere de la Religion de Mr Lerapporteur à l'exactitude duquel rien nechape qu'il voudra bien supleer, tant par la consiliation des faits que par lestat de la procédure, ce qui doit servir a la justiffication d'un innocent.*

*Vous plaise nos seigneurs ... dire qu'il a esté mal nullement et incompetament decretté, emprisonné, recollé, confronté et jugé, corrigeant et reformans le tout sera cassé rejetté et annullé ; renvoyer le jugement hors d'acusation, ordonner que les portes des prisons luy seront ouvertes ...*

## **Pour conclure sur le meurtre de Janne Le Bescont**

Qui a tué Janne Le Bescont ? Le saurons-nous un jour ?

On peut penser qu'il s'agit de Pierre Le Lianec, mais la part de responsabilité revenant à Gilles Penanguer et Pierre Toraval reste floue, d'autant que le jugement d'appel ne figure pas au dossier.

Du point de vue du généalogiste, outre le bonheur d'avoir découvert et revécu par le texte un épisode de la vie rurale en Bretagne centrale au cours des années 1722-1723, nous avons appris beaucoup sur la vie de nos ancêtres en la paroisse de Plounevez-Quintin.

Nous avons aussi découvert un aspect de la vie des marchands ambulants allant de foire en foire et partant de chez eux pour de nombreux mois.

Cette histoire nous confirme aussi le poids de l'institution religieuse dans la vie de tous les jours. La religion rythme la vie des villageois, détermine les principes moraux de la vie au village et prête son concours à la justice temporelle.

Il reste bien des zones d'ombre dans cette affaire et il sera nécessaire de solliciter d'autres sources historiques pour en savoir plus. Par exemple, le recours à la base RECIF du Centre Généalogique du Finistère nous a permis d'obtenir la confirma-

tion du mariage d'Yves Le Pober et de Janne Le Bescont à Plonéour (29) le 19 juillet 1708.

Nous y apprendrons aussi que Janne y est née le 4 janvier 1684, d'Yves Le Bescond et Jacqueline Helgouarch.

Ceci illustre la nécessaire confrontation entre les différentes sources mises à notre disposition, sources qu'il est toujours conseillé d'aller vérifier sur place.

Cette histoire n'aurait jamais été connue sans le recours au fichier des procédures des juridictions relevant du Parlement de Bretagne tel qu'il est conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

D'autres trésors d'informations vous y attendent. A vous de voir si dans d'autres régions un tel fichier des procédures existe.

A titre personnel j'ai, par ce fichier des procédures, découvert un individu qui avait usurpé le patronyme de mes ancêtres, eu affaire à la justice pour vol de chevaux en 1782 et "fréquenté" ensuite le bague de Brest, dont il s'évada.

Je vous souhaite de découvrir des aventures aussi passionnantes.

**Jean-Pierre MAZERY,**  
**Membre du CGLA44 et du CGRHUYS.**

## **Les Pober - Le Bescond dans RECIF**

Yves Le Pober (né vers 1662) et Jeanne Le Bescond (baptisée le 4 janvier 1684 à Plonéour, fille d'Yves et de Jacqueline Helgouarch), se sont donc mariés le 19 juillet 1708 à Plonéour.

Ils y ont donné naissance à trois enfants :

- \* Alain, baptisé le 18 janvier 1709,
- \* Nicolas, baptisé le 13 novembre 1712,
- \* Jeanne, baptisée le 4 novembre 1713, décédée le 14 juillet 1714 à Kervelegou en Lanvern.

Puis la famille s'est installée à Quimper, paroisse de la Chandeleur, où sont nés quatre autres enfants :

- \* Hamon, baptisé le 23 janvier 1715,
- \* Marguerite, baptisée le 28 janvier 1717,
- \* Jean, baptisé le 19 octobre 1718, décédé le 19 novembre 1720 à Kerongao en Ergué-Gabéric.
- \* Yvonne, baptisée le 8 septembre 1721.

Jeanne Le Bescond laissait donc cinq orphelins. On peut imaginer que, pendant les tournées où elle accompagnait son mari, ses enfants étaient mis en nourrice.

Le sort de ces enfants et le décès de leur père, Yves Le Pober, nous restent inconnus.  
Si vous avez des renseignements, communiquez-les à la rédaction du **LIEN** :

cg29@cgf.bzh

# Faits divers, faits d'hier : Mutinerie à Lopérec

Relevé par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Document extrait de la série 3 B 316 : Procédures criminelles (1665 – 1679) (1700 – 1736)

## Châteaulin : plainte de David de Penguern contre les habitants de Lopérec qui l'ont insulté

Monsieur le baillif de la Cour Royale de Châteaulin et aux requis subdélégué de Monseig<sup>r</sup> de Lointeuil<sup>1</sup> intendand de sa Majesté...dans cette province de Bretagne. Dans son absence ou refus à Mons<sup>r</sup> le lieutenant de cette Cour.

Supplie humblement écuyer David de Penguern<sup>2</sup> S<sup>r</sup> de Penanguer y demeurant dans la paroisse de Lopérec demandeur complaignant contre Jean Fichant<sup>3</sup> et Françoise Bradol sa femme demeurant au moulin de Penlan, Laurens Saliou<sup>4</sup> demeurant en la mettairie de Penanguer et Ollivier Queré<sup>5</sup> au lieu de Kerourguis, tous fermiers et vassaux du suppliant.

Et vous remontre qu'il a l'honneur d'estre le premier jeuneur du seig<sup>r</sup> de Penguern fondateur de la dite paroisse et seig<sup>r</sup> de fief de partie d'icelle et qu'il a esté depuis les vingt ans honoré des ordres des généraux pour la commander dans l'absence ou défaut de son seig<sup>r</sup> aisé.

Ces qualités d'une personne publique et distinguée rendent l'attentat et la félonnie commise le jour d'hier en sa personne et en celle de sa femme par les d<sup>ts</sup> accusés ses vassaux beaucoup plus scandaleuse et préjudiciable dans une paroisse remplie de mutins à la connaissance de tout le pais si elle demeure impunie.

Vostre suppliant expose donc contre ledit Fichant qu'il dit dimanche dernier, dans le cimetièrre à l'issue de la grand-messe, qu'il falloir faire main-basse sur la noblesse qu'ils estoient de chair et d'os comme les autres, et les auteurs de toutes les nouvelles charges ; qu'il a gueté sur les grands chemins Kerusoré gentil-homme fermier du château de Penguern pour l'assassiner et s'est vanté qu'il l'a assommé à coups de batons à la foire de la Martyre dernière au mois de juin sans que sa belle-mère l'en empêcha.

Mais pour comble de ses félonnies hier dernier l'après midy comme ledit S<sup>r</sup> de Penanguer et sa femme avec les dits Saliou et Queré alloient pour transporter une pièce de bois que ledit Fichant avoit enlevé de leurs terres sans leur permission, il eust l'effronterie de donner autant de démentys à ladite dame que de paroles elle luy dit et quand elle menacoit par la justice et les généraux et à toute personne qu'elle nommoit il luy repartit "ton né dans leur derrière". La chargea de soufflets et de coups de pied dont elle demeure meurtrie en plusieurs endroits, la saisit au corps et la jetta par terre et leva la hache sur sa teste pour la fraper ; ce qu'il auroit fait sans que ledit S<sup>r</sup> de Penanguer qui suivoit luy saisit le poignet et luy arracha la hache après beaucoup d'efforts mais à mesme temps ledit Laurens Saliou qui ne s'estoit nullement mis en devoir non plus que le Queré

pour désarmer ce malheureux et repousser ses coups et sauver leur maître et maîtresse d'un péril sy évidant dont ils estoient menacés de la hache n'ayant aucunes armes pour s'en défendre le dit Saliou dit-il saisit au corps ledit S<sup>r</sup> de Penanguer et donna le temps à ce furieux d'aller prendre un gros marteau de fer pour les recharger, secondé et encouragé de la dite Bradol sa femme ; c'estoient des armes qu'il avoit préparées et mises hors de chez luy pour assommer ladite dame quand elle serait venue le desaisir de ladite pièce de bois ; qu'il l'avoit menacé un quart d'heure précédemment ; cependant vostre suppliant ne pouvant se défendre d'une pareille félonnie y estoit allé sans arme.

Par l'exposé cy-dessus, vous voyés la félonnie et l'intelligence des accusés puisqu'aucun ne s'est mis en devoir de repousser l'injure et l'assassinat prémédité avec des armes meurtrières préparées de dessus deux personnes faibles l'une pour la délicatesse de son sexe et l'autre pour son aage ; au contraire lesdits Saliou et Queré ont donné pour audit Fichant et ont esté bien aise de voir maltraiter ladite dame pendant qu'ils tenoient son mary car il est à remarquer que ce fut dans le temps qu'on tenoit notre suppliant que l'agresseur maltraita davantage ladite dame et le Queré qui estoit présent ne fit jamais l'action de le saisir n'y arrêter sa fureur comme il devoit faire n'ayant aucun embaras.

Enfin comme vostre suppliant est hors desespérance de trouver aucun témoin de cette félonnie aiant été commise par son métaier, son munier Fichant et le Queré tous ses vassaux et fermiers et tous ses débiteurs et qui voudroient voir sa femme et luy morts pour s'exempter de les paier il requiert ce considéré

Qu'il vous plaise Monseig<sup>r</sup> adjourner personnelment les dits accusés et les interrogés sur les faits de ladite félonnie et autres cy-dessus allégués pour en conséquence estre procédé et jugé comme il apartiendra sans préjudice de plus ample information parce que personne noble doit estre crû advouant avoir esté indignement maltraité pour que l'honneur et l'ame de la noblesse et elle fait jamais ces sortes de déclarations honteuses qu'au forçat et dans la vérité et ce fait au service de justice.

Signatures :

David de Penguern

Marie Claude Le Veyer

La plainte ainsi portée par le seigneur de Penanguer n'est pas datée. Cependant, les deux couples dont il est question dans cette affaire se sont mariés en 1692<sup>6</sup> et le décès de David de Penguern est survenu le 25 février 1695. C'est donc entre ces deux dates que se situent ces évènements. Si les archives

<sup>1</sup> Il faut comprendre Louis Béchamail de Nointel (1630-1703), qui fut Intendant de Bretagne de 1692 à 1703.

<sup>2</sup> David de Penguern, seigneur de Penanguer, né le 16 février 1643 à Lopérec, décédé le 25 février 1695 à Lopérec. Fils de Charles, seigneur de Penanguer et Louise Du Bois. Marié à Lopérec le 16 juin 1692 avec Marie Claudine Le Veyer, dame de Keravel : née vers 1677, décédée le 22 février 1710 à Lopérec. Celle-ci s'est remariée à Lopérec le 26 novembre 1696 avec Jacques Du Disquay, seigneur du Pessix.

<sup>3</sup> Jean Fichant, meunier des Penguern : fils de Barthélémy et Françoise Cosvas, né vers 1666 à Brasparts et décédé le 24 avril 1732 à Brasparts au moulin de la Marche. Marié à Lopérec le 5 août 1692 avec Françoise Bradol : fille de Guillaume et de Jeanne Le Corre, née le 16 avril 1674 à Lopérec, décédée le 28 avril 1732 à Brasparts au moulin de la Marche.

<sup>4</sup> Laurens Saliou, métayer des Penguern, fils de Jean et Françoise Milin, né le 10 août 1655 à Lopérec, décédé le 19 avril 1716 à Kerquillé en Lopérec. Marié à Lopérec le 10 février 1681 avec Marie Golias, fille de Yvon et Françoise Stum, née vers 1658 et décédée le 8 mars 1694 à Lopérec.

<sup>5</sup> Ollivier Queré, fils de Yvon, né vers 1664, décédé le 9 octobre 1734 à Lopérec. Marié à Lopérec le 25 septembre 1684 avec Jeanne Kerbrat, fille de Maurice et Marguerite Saliou, née le 16 mars 1664 à Lopérec et décédée dans la même paroisse le 8 décembre 1724.

<sup>6</sup> Le 16 juin 1692 pour David de Penguern et Marie Claude Le Veyer et le 5 août 1692 pour Jean Fichant et Françoise Bradol.

n'ont pas conservé les documents permettant de connaître la suite donnée à cette affaire, l'abbé Antoine Favé dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, nous la révèle dans le cadre d'une série d'articles qu'il avait fait paraître en 1909 dans cette revue sous le titre "*Episodes et anecdotes*".

### Episodes et anecdotes par l'abbé Antoine Favé

#### "Mu d'une charitable compassion"

Ecuyer David de Penguern retire une plainte criminelle contre un de ses vassaux, dont la femme vient d'accoucher, aux prisons du Faou, en y visitant son mari.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chef de nom et d'armes de Penguern était d'abord : Messire Jacques de Penguern, époux de dame du Stanger, fille de Messire de Boisgeline ; puis vient Jean de Penguern, époux de dame de la Fresnaye et du Faouët. Dans la branche collatérale, nous trouvons écuyer David de Penguern, sieur dudit lieu et du Parc, paroisse de Lopérec. Les Penguern, ramage de Trésiguidy, sont portés d'extraction ancienne aux réformations et montres, dès 1436. Ils portaient d'or à trois pommes de pin de gueules, la pointe en haut, qui est Trésiguidy, une fleur de lys de même en abyme. Devise : *Doüe da quenta*<sup>7</sup>.

Quoiqu'il en soit, David de Penguern eut à souffrir de gens affidés pour le pousser à bout, par tous les moyens en leur pouvoir, et l'amener, peut-être, à force de découragement, à quitter le pays. Le principal meneur est Jean Fichant, meunier de Penguern, qui ne recule devant aucune brutalité, aucune voie de fait ou insulte, saccagement et déprédation de toutes sortes, sabotage et boycottage avant la lettre. David de Penguern ne recourt à la justice "qu'au forçat". Sa vie et la sécurité des siens est en question : le meunier révolté demeure à cinquante pas de sa porte et on sait, et on ne peut craindre assez les mutins qui mènent et terrorisent Lopérec.

Les procédures avaient été conduites rondement, activement lorsque survint un accident. La femme de Fichant venue voir son mari, accouche en prison<sup>8</sup>. Dans un accès de rage, de haine sauvage, le meunier ne cache pas qu'il ne souhaitait que la mort de sa pauvre compagne, afin que l'odieux du malheur retombât sur David de Penguern et la dame de Penanguer, sa femme ; afin qu'il pût faire à son maître une réputation de cruauté implacable et en exploiter l'horreur autour de lui.

Le seigneur de Penguern réclame spontanément, activement la liberté immédiate du prisonnier, ayant conservé devers lui la faculté de le tenir, par la continuation de la procédure jusqu'à jugement définitif. Messire David de Penguern et sa femme, Marie Claude Le Veyer, étaient gens de cœur. Quant à Jean Fichant, il nous est permis de nous le figurer repassant dans son cœur aigri les articles insensés du *Code paysan*<sup>9</sup>, de retrouver en lui une de ces sinistres figures de la Jacquerie bretonne, toujours prête à éclater, et qui donna sa mesure dans l'insurrection du *Papier timbré*<sup>10</sup>.

21 Octobre 1693

#### A MM. Les juges de la Cour et Vicomté du Faou.

Le soubzigné procureur substitut d'escuyer David de Penguern et Dame Marie-Claude Le Veyer, son espouse, Sieur et Dame de Penanguer, demandeurs et complaignans contre Jean Fichant et autres accusés par requête signifiée et respondue le 6<sup>e</sup> de ce présent mois et an, dict devant vous, Messieurs les juges de la Cour de la Vicomté du Faou, qu'il a fait ouïr les thémoins le 17 de ce mois, qu'il a obtenu les conclusions de Monsieur le Procureur fiscal, levé le décret esmané par cette Cour le 18<sup>e</sup>, qu'il l'a chargé dans vos prisons où il l'a trouvé le mesme jour, enfin a fait descendre Monsieur le Sénéchal le 20<sup>e</sup>, jour d'hier, avec son adjoint pour l'interroger ; pour lesquelles informations et interrogatoires, ledit accusé et complices sont suffisamment convaincus de la félonie, excès et violances, paroles injurieuses et insolentes dont ils sont accusés par les compleignans.

Mais comme il est venu à leur connaissance par le bruit commun que sa femme qui l'estoit venu voir dans les prisons y a accouché d'un enfant, que ledit Fichant la maltraite et la voudroit morte croiant noircir par cette cruauté vos compleignans qui n'ont eu recours à vostre justice qu'au forçat, pour assurer leur vie et le repos du public qui seroit ruiné dans une paroisse pleine de mutins comme celle de Lopérec, si la félonie commise dans leur personne par leur propre meunier à cinquante pas de leur porte demeuroit impunie. Continuant cependant dans l'esprit de douceur et meus d'une charitable compassion pour ladite femme accouchée. Ils concluent à ce que les prisons soient ouvertes audit Fichant quant à présent cautionnant de se représenter quand requis sera, réservant de le poursuivre à jugement définitif luy et ses complices et de les faire condamner solidairement aux frais et despens de la procédure, déclarant se départir de l'action criminelle encommencé et laisser le tout à la charge de Monsieur le Procureur et de Messieurs les juges de cette Cour, s'ils n'accordent pas leurs conclusions aux compleignans qui requièrent cependant d'estre mis en la sauvegarde du Roy, et que deffense soient faite aux accusés de leur mesdire ny mal faire, ny se présenter en leur présance ailleurs que dans l'Eglise et à l'audience, ny de passer à leur porte et barrière pouvant passer sans beaucoup d'incommodités par ailleurs, qui est une précaution nécessaire pour leur seureté, sans préjudice des autres droicts et actions desdits compleignans et des clauses du bail de leur moulin.

Faict et déposé au Greffe, ce jour 21<sup>e</sup> octobre mil six cens soixante et trois<sup>11</sup>.

David de Penguern

Menez  
Substitut

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XXXVI, 1909.

<sup>7</sup> *Doüe da quenta* (Dieu d'abord).

<sup>8</sup> Ollivier Fichant, fils de Jean et de Françoise Bradol voit le jour dans les prisons du Faou le 19 octobre 1693.

<sup>9</sup> Les historiens désignent sous le nom de *Code paysan* l'ensemble des textes revendicatifs approuvés lors d'assemblées générales par les populations soulevées lors de la Révolte des Bonnets rouges en Bretagne, en 1675.

<sup>10</sup> La Révolte du papier timbré est une révolte antifiscale qui se développa dans l'Ouest de la France, sous le règne de Louis XIV (d'avril à septembre 1675), à la suite d'une hausse des taxes, dont celle sur le papier timbré, requis pour les actes authentiques. Particulièrement active en Basse-Bretagne, la révolte se nourrissait d'une hostilité aux seigneurs. Elle prit le nom spécifique de *révolte des Bonnets rouges*.

<sup>11</sup> Ceci est une erreur, l'année exacte est 1693.

# A Guengat, instituteur de l'école du diable contre maire réactionnaire,

par Pierrick CHUTO, CGF n° 8502.

## Un administré du diable

À sept heures du matin, le mardi 28 avril 1908, Jean-Louis Chuto, maire de Guengat (Finistère), entre précipitamment dans la classe de Samson Mahé<sup>1</sup>, instituteur adjoint, titularisé depuis peu. Ce dernier, nommé à l'école de Kernével (Finistère), s'apprête à quitter Guengat après deux années tumultueuses, où il ne s'est pas fait que des amis. Beaucoup ont hâte de le voir quitter la commune, ce qui explique sa mutation en cours d'année scolaire.

Le ton monte vite entre les deux hommes.

Chuto : *Ah ! Vous partez ! Bon débarras ! Ce sera un mouchar de moins !*

Mahé : *Vous m'insultez, n'oubliez pas que je suis encore un de vos administrés.*

Chuto : *Un administré du diable, une canaille !*

Mahé répond en traitant le maire de *sale jésuite*. C'en est trop pour Chuto qui hurle *Taisez-vous*, et menace de la main son interlocuteur.

Pendant ce temps, le charretier et son aide ont fini de charger les meubles de l'instituteur dans la voiture. Mahé, tremblant de colère, les invite à l'accompagner dans le débit de M. Quéau, marchand de tabac.

Le teint rubicond, Chuto va chercher un sac de copeaux de bois chez le menuisier Moysan, en fait un tas non loin du véhicule et y met le feu. Un beau feu de joie ! Puis, ce geste symbolique l'ayant soudainement calmé, il se rend chez Quéau, offre un cigare à Moysan et, regardant fixement Mahé, il dit d'une voix forte : *On est content de se débarrasser des mauvais clients. On peut bien se réjouir quand ils s'en vont.*

Vexé, Mahé sort précipitamment de l'auberge sous les regards narquois, monte dans la voiture du déménageur avec femme et enfants et quitte à tout jamais Guengat.

Dans son rapport au préfet, M. Rouquier, commissaire spécial de la

police des chemins de fer<sup>2</sup>, écrit que les partisans de Chuto blâment ses actes. Il est permis d'en douter ! Élu brillamment maire en 1905, à la suite du décès du républicain Jean-René Le Quéau, Jean-Louis Chuto est ce que la préfecture appelle avec mépris un "réactionnaire". Son frère cadet, le très clérical Auguste, a une mauvaise influence sur son aîné, et les deux petits-fils du Maître de Guengat<sup>3</sup> sont les ennemis jurés de Georges Le Bail<sup>4</sup>.

## L'aigle de Plouzévet

Les deux frères savent qu'il est risqué de s'opposer à cet avocat réputé, député-maire radical-socialiste de Plouzévet. Mais ces bons catholiques peuvent-ils cautionner un politicien qui, en 1905, a voté sans état d'âme la loi de séparation des Églises et de l'État, après avoir approuvé les *actes scélérats* et anticléricaux du "petit père" Combes<sup>5</sup> ?

Le Bail se souvient encore de sa campagne mouvementée pour les législatives de mai 1906 quand, accueilli à Guengat au son des chaudrons, casseroles et autres poêles à frire, il n'y a pas trouvé de salle pour tenir une réunion publique, si l'on en croit *L'action Libérale*, journal qui soutient l'autre candidat, Henri de Servigny.

Selon la même source, les habitants lui auraient fait *une véritable conduite de Grenoble*<sup>6</sup>, le forçant à s'enfuir sans avoir pu placer un mot. Comment *l'aigle de Plouzévet* peut-il oublier ensuite ses affiches arrachées par des opposants la veille du scrutin, et l'envoi de trente-deux gendarmes à cheval qui, le jour J, tentent de maintenir l'ordre près de l'école des garçons où se déroule le vote ? Comme Chuto a tout fait pour nuire au candidat de la gauche radicale, il doit payer et ne pas être réélu aux futures élections municipales.

Le préfet partage l'opinion de Le Bail, d'autant qu'en décembre 1906, Chuto s'est fait remarquer en n'affichant pas à la porte de la mairie le texte d'une déclaration prononcée au Sénat par Aristide Briand, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Le Bail a réclamé une



Georges Le Bail (1857-1937)

Le préfet partage l'opinion de Le Bail, d'autant qu'en décembre 1906, Chuto s'est fait remarquer en n'affichant pas à la porte de la mairie le texte d'une déclaration prononcée au Sénat par Aristide Briand, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Le Bail a réclamé une

<sup>1</sup> Samson Mahé est né le 10/08/1871 à GUELTAS (56).

<sup>2</sup> L'ancêtre des Renseignements généraux.

<sup>3</sup> Pierre Auguste Chuto fut maire de Guengat de 1846 à 1871. Il usa et abusa de son pouvoir. Cf. Pierrick Chuto, *Le maître de Guengat*.

<sup>4</sup> Cf. Pierrick Chuto. *III<sup>e</sup> République et Taolennou (1880-1905)* et *Auguste, un blanc contre les diables rouges (1906-1924)*.

<sup>5</sup> Émile Combes, président du Conseil (1902-1905). Radical de gauche, violemment anticlérical.

<sup>6</sup> Expression ancienne signifiant : chasser, mettre à la porte brutalement.

mesure énergique contre *ce maire qui professe des opinions réactionnaires et antirépublicaines*. Chuto a tenté de se défendre, affirmant que l'affiche, visible une après-midi, avait été arrachée pendant la nuit. Ne s'estimant nullement responsable, il a voulu prouver sa bonne foi en faisant confectionner un panneau avec grillage et fermeture à clé. Mais des républicains ont témoigné contre lui : entre autres, Le Bras, l'instituteur, et Le Quéau, le boulanger.

La sanction est tombée : un mois de suspension, la honte pour un édile ! Endossant les habits de victime, Jean-Louis Chuto, bien décidé à se venger, se met en quête de celui qui l'a dénoncé aux autorités. Il s'agit, selon lui, de Samson Mahé, l'instituteur adjoint qui, au début de cette histoire, quitte précipitamment Guengat.

## Quelle insolence !

Nommé en septembre 1906 à l'école des garçons, l'homme, en fonction auparavant à Lannilis, s'attire vite l'inimitié du maire, puis celle de Charles Fermon, recteur, lorsqu'il ne fait pas baptiser son fils Samson, né en avril 1907.

Selon des rumeurs, le nouveau maître aurait reçu un blâme pour avoir cassé les dents d'un de ses précédents directeurs<sup>7</sup> et écrit des lettres anonymes pour moucharder des collègues.

L'inspecteur primaire a une opinion médiocre de ce maître qui parle trop et trop vite. Il lui faut surveiller son langage et ses élèves savent peu et mal. Même s'il fait son possible, il ne mérite pas plus de 9/20.

Dans cette commune cléricale, Samson Mahé et Jean-Louis Le Bras, le directeur, professeurs à l'école du diable, ne sont guère estimés. De nombreux parents se plaignent de la médiocrité de l'enseignement prodigué à leurs enfants. En poste à Guengat depuis 1892, Le Bras se laisse gagner par la routine et les rapports d'inspection évoquent un maître d'une valeur et d'un mérite ordinaires.

Pendant quelques mois, les relations entre les deux hommes et leurs épouses sont correctes. Mais les deux couples habitent de petits appartements au-dessus de la maison d'école et cette promiscuité est rapidement la cause de heurts. Chacun écrit à l'inspecteur d'académie pour se plaindre de la conduite de l'autre. Si Le Bras critique des agissements *indignes d'un homme civilisé et incompréhensibles de la part d'un instituteur*, Mahé se plaint d'être traité d'imbécile devant ses élèves. Un jour, il aurait dit à Le Bras : *Je ne puis vivre que dans la chicane et l'on peut tout dire et tout faire à une personne quand il n'y a pas de témoin*.

Selon Le Bras, Mahé cherche par tous les moyens à lui nuire. Un soir que le couple Le Bras discute dans la cour avec deux ménages amis, Mahé, faisant mine de ne pas les voir, choisit d'utiliser l'urinoir voisin plutôt que d'aller dans l'un des cabinets. Choquées, les dames tapent dans les mains et crient *Quelle in-*

*solence !* Le lendemain, Mahé, sortant de la maison d'école, fixe longuement Mme Le Bras. C'est l'une de ses tactiques favorites pour tenter de déstabiliser un adversaire. Comme Mme Le Bras le traite de grossier personnage, Mahé se précipite sur elle, lui inonde la figure d'un crachat, et lui assène un coup de poing sur la figure, *avant de fuir comme un lâche*.

La version de Mahé est bien différente. Selon lui, Mme Le Bras, qui cherche toujours la confrontation, l'a frappé. Une autre fois, c'est son mari qui a craché sur Mahé. Puis, en compagnie de son fils, il a poursuivi l'adjoint qui s'est enfermé dans sa classe, terrorisé par *les deux forcenés* qui voulaient enfoncer la porte.

Pourquoi cette haine ? s'interroge Mahé. Pourquoi Le Bras veut-il le faire partir ? De quel droit transforme-t-il la cour et le préau de l'école en poulailler, en jardin et même en séchoir ? Non contente d'y étendre déjà son linge, sa femme invite une commerçante à en faire autant sous les fenêtres de Mahé. C'en est trop pour l'adjoint qui, par vengeance, incite ses soixante élèves à jouer au milieu des arbustes plantés par Le Bras.

Découvrant de nombreux plants cassés, le directeur décide de *faire sauter son adjoint*. Comme l'inspecteur primaire, las de cette guerre intestine, a interdit aux deux hommes de se parler, Le Bras va se plaindre au maire chaque fois qu'un élève de Mahé a une petite écorchure. *C'est, dit-il, la faute de ce dernier qui ne doit pas laisser les enfants courir dans le jardin*.

## Un fauve

Jean-Louis Chuto ne supporte plus les jérémiades des deux hommes. Il est convaincu que l'un des deux est le dénonciateur à l'origine de ses ennuis lors de l'affaire de l'affiche. Mahé rejette la faute sur Le Bras, soutien inconditionnel de Le Bail, mais qui croire ? Lequel des deux récidive et prévient le député d'une prétendue irrégularité lors de l'inhumation de Jean-Louis Gourmelen, le 19 avril 1908 ? L'occasion est trop belle de fragiliser l'édile Chuto, candidat à sa propre succession, lors des élections du 3 mai.

Le préfet s'empresse de diligenter une enquête à charge contre le maire réactionnaire. Selon le cantonnier Le Berre, le sieur Gourmelen, décédé



École de Guengat  
à gauche : école des filles ; au centre : mairie  
à droite : école des garçons

<sup>7</sup> À Plouguerneau, il s'est battu avec le directeur parce que celui-ci tapait un élève. Mahé a subi la peine de la réprimande.

le 18 avril à huit heures du soir, a été inhumé le lendemain à quatre heures, soit un délai de vingt heures au lieu des vingt-quatre heures obligatoires. Précisant les vrais horaires, Chuto n'a aucune difficulté à prouver que la loi a été respectée. Gourmelen est mort à trois heures et demie et non à huit heures. L'administration n'insiste pas, d'autant que M. Damey, conseiller général républicain du canton, ne parvient pas à former une liste concurrente, qui serait à même de prendre la mairie.

La réélection de Jean-Louis Chuto ne fait plus aucun doute lorsque intervient le départ mouvementé de Samson Mahé. Le 3 mai, Chuto obtient trois cent deux suffrages pour un total de trois cent six votants et se fait réélire ensuite à la tête de la commune. Furieux de l'outrage fait à un instituteur laïque, le député Le Bail demande au préfet de prendre une sanction contre le maire de Guengat, un fauve.

Mais Chuto n'est pas inquiété et reste à son poste jusqu'en 1919, éliminé alors dès le premier tour par une liste d'Union sociale et démocratique. Cet ancien élève d'une institution privée paie peut-être sa haine de l'école de la République et de ses instituteurs !

Aux archives départementales du Finistère, le dossier de Samson Mahé est très épais, tant cet homme *au caractère exalté et à l'humeur frondeuse*, s'est attiré d'inimitiés. À Kernével, accueilli avec méfiance en raison de ses antécédents, il ne tarde pas à se fâcher avec ses deux collègues, MM. Bloc'h, directeur, et Bourveau. Ceux-ci, excédés par *cet homme qui sème la discorde*, demandent leur changement plutôt que de rester avec lui.

Après s'être mêlé à la vie municipale et avoir fait courir des bruits malveillants contre le maire, Mahé est nommé à Moëlan-sur-Mer, puis à Argol.

## Un provocateur

C'est là qu'il est mobilisé pour la guerre où, caporal au 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, il accomplit des missions sans se préoccuper du danger. C'est ainsi que, le 17 août 1917, il va chercher un blessé sous une rafale d'artillerie. Il se croit encore peut-être en face de l'ennemi lorsque, nommé directeur à l'école de Plonéis, Mahé, *le provocateur*, mène une guéguerre de chaque instant contre son adjoint Le Moigne, *un ivrogne dégoûtant*, selon le rapport de l'inspecteur primaire, qui estime que les deux instituteurs délivrent un enseignement de médiocre qualité. Mahé *a une fâcheuse volubilité qui rend la presque totalité de ses propos inintelligibles pour ses élèves*.

Avant de prendre en 1931 une retraite bien méritée (?), il est pendant sept années chargé d'école à Mellac, poste souhaité depuis longtemps. Curieusement, son dossier ne fait plus état d'aucune vaine algarade ! Le maire de cette commune est-il plus conciliant que Jean-Louis Chuto ? Ses collègues font-ils le dos rond en face de *ses sottises querelles* et de *ses provocations grossières* ? Il est aussi possible qu'avec l'âge, Samson soit enfin devenu raisonnable. Sa Dalila et leurs quatre enfants lui ont peut-être apporté quelque sérénité !

Pierrick Chuto  
www.chuto.fr

## Sources :

\* Archives départementales du Finistère : 3 M 510, 1 T 546, 1 T 564. 15 E DÉPOT délibérations Guengat.

\* *Auguste, un blanc contre les diables rouges*. Pierrick Chuto, 2017. Association de Saint Alouarn.



Jean-Louis Chuto (flèche blanche),  
au pardon de saint Fiacre, patron de la paroisse de Guengat

# Faits divers, faits d'hier

## Relevés dans *La Dépêche de Brest*

**1<sup>er</sup> janvier 1892**

### **Chronique de l'ivresse.**

Le nommé Kerjean (Michel) a été trouvé ivre-mort dans la Grand Rue, avant-hier soir, vers quatre heures. Comme il n'a pu justifier ni d'une profession ni d'un domicile fixe, il a été maintenu en état d'arrestation.

Une chiffonnière, alcoolique endurcie, la veuve Bihannic, demeurant aux Quatre Moulins, a été conduite hier, vers trois heures et demie, au poste de l'Annexion pour avoir cédé une fois de plus à son penchant pour l'eau-de-vie.

### **Accident de voiture**

Hier, vers midi, la femme Guianvarch, cultivatrice au village de Goarant-Coz, en Plabennec, passait rue Porstrein quand, par suite d'un cahot, elle tomba du char à bancs qu'elle conduisait. Dans sa chute, elle s'est fait quelques contusions sans gravité et elle a pu continuer sa route.

## **TRIBUNAUX DE BREST**

### **Audience correctionnelle du 31 décembre**

K. (Jean-Marie), âgé de 62 ans, est inculpé de vol, mais son vol n'est pas bien important. Le 14 décembre courant, la toiture de la maison qu'il habite à Plouider s'étant effondrée, il déménagea à la cloche de bois, oubliant de payer son propriétaire, le nommé Rolland (François), et en emportant, en outre, quelques pièces de bois qui soutenaient le chaume.

— Vous avez été condamné déjà plusieurs fois pour vol, lui objecte le président.

— Malheureusement pour moi, répond en larmoyant K..., et le tribunal le condamne à un franc d'amende.

Grall (Jean), âgé de 70 ans, paveur à Landerneau, est ce vieillard qui, le 16 courant, à Pencran, exerça des attouchements indécents sur une jeune fillette de neuf ans, Orlach (Marguerite), qui, revenant de mettre du linge à sécher sur une haie, s'était arrêtée pour le regarder arracher des racines d'arbres. La victime, en rentrant chez elle, prévint sa mère qui, armée d'un bâton, se rendit dans le champ où travaillait le vieillard et lui administra une correction.

Quand, sur interpellation du président, Grall déclare qu'il est âgé de 70 ans, des rumeurs d'indignation éclatent dans l'auditoire. L'inculpé reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Le président l'admoneste sévèrement, après quoi le tribunal, tenant compte de son grand âge et de ce qu'il n'a pas encouru de condamnations, le condamne à un mois de prison seulement.

**2 janvier 1892**

### **Un mitron dans le pétrin.**

Sur une plainte de Mme Hascouët, boulangère, rue de Siam, 67, la police de sûreté a mis hier en état d'arrestation le nommé Hamon (Pierre), âgé de 22 ans, garçon boulanger. Hamon se présentait chez les clients de sa patronne et se faisait payer le pain livré sans remettre un sou à la caisse. Comme il est coutumier du fait, M. Guibaud, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement, n'a pas hésité à le faire conduire au parquet.

### **Une agression dans la rue Suffren.**

Hier soir, vers 11 h. 1/2, le quartier-maître Lehmann, de la direction d'artillerie du port, âgé de 26 ans, montait la Grand'Rue, se rendant à son domicile, rue Bugeaud, n° 31. Se voyant suivi par quelques individus à mine suspecte, il pressa le pas et, traversant la rue Guyot, prit par la rue Suffren lorsque, près du débit tenu par la dame Gaspard, Lehmann, rejoint par les individus qui le poursuivaient, fut jeté à terre et frappé d'un violent coup de pied qui lui creva l'oeil droit. Ses agresseurs prirent aussitôt la fuite, laissant Lehmann dans une mare de sang.

Relevé par l'agent Bigot, de service à l'Éden-Concert, Lehmann fut conduit à la pharmacie Tostivint, rue Saint-Louis, d'où, après un premier pansement et vu la gravité de sa blessure, horrible à voir, il a été conduit à l'hôpital de la marine, où il a été admis d'urgence.

Une enquête ouverte immédiatement par l'agent Bigot permet d'espérer que les auteurs de cette inqualifiable agression ne tarderont pas à tomber entre les mains de la police. Lehmann est marié ; il revenait de faire des visites de nouvel an. Son oeil est perdu.

### **Charretier infidèle.**

Hier, vers quatre heures, un charretier au service de M. Banchereau, camionneur au port de commerce, conduisait un camion chargé de vieux papier provenant d'une vente des domaines, quand, en route, il fit la rencontre d'un chiffonnier, Le Berre (Allain), qui lui proposa de lui acheter les cordages d'un lot appartenant à M. Paras, négociant, rue de Paris. Le charretier accepta et lui remit deux glènes<sup>1</sup> de cordage qui furent mises dans un sac. Malheureusement, M. Paras, qui suivait de loin le camion, vit le coup. Il s'approcha, mais à sa vue le charretier s'enfuit à toutes jambes, laissant son attelage dans la rue du Parc. Les agents Bigot et Stricot survenant, arrêtaient le chiffonnier. Quant au charretier, il court encore.

<sup>1</sup> Une glène, parfois encore écrit glaine ou glenne, est une portion de cordage pliée sur elle-même. Le terme peut désigner plus globalement l'écheveau de cordage lové ou enroulé sur lui-même.

**La "Colonelle" au bloc.**

Vendredi soir, vers dix heures, la fille Louis (Ernestine), bien connue des agents des mœurs, assistait au concert de l'Eden brestois. Vêtue d'un coquet jersey galonné d'or, la "colonelle" du régiment de Cythère fumait un londrès [cigare de La Havane] et, des premières où elle se trouvait, elle laissait tomber dédaigneusement la cendre sur les consommateurs du rez-de-chaussée.

Prévenus, les agents Le Bastard et Faou invitèrent la "colonelle", avec tous les honneurs dûs à son rang, à les suivre au violon. Elle acquiesça en pleurant, mais à la porte du café un adjudant, puis un sergent-major du 6<sup>e</sup> voulurent prendre sa défense. L'adjudant l'abandonna bientôt, mais le sergent-major prit le bras de la belle et voulut l'arracher des mains des agents.

Force resta à la police et "colonelle" et sergent-major furent écroués au violon de la mairie, la première pour contravention, le second pour le délit d'opposition à une arrestation.

**A la correctionnelle.**

Le Velly (Julien), portefaix, a été surpris le 30 décembre, vers midi et demi, par le douanier Révelin, agenouillé devant un fût de trois-six sur le quai du port de commerce. Près de lui, une bouteille pleine, et une autre à demi remplie, ne laissaient aucun doute sur la nature de l'opération à laquelle il se livrait. En raison de ses antécédents, La Velly a été condamné à deux mois de prison.

Kerjean (Michel), âgé de 65 ans, un vétéran du vagabondage et de l'improbité, a été trouvé ivre-mort dans la Grand'Rue, jeudi soir, vers quatre heures. Poursuivi pour vagabondage et ivresse, il a été condamné à six mois de prison et à une amende de 5 fr. Le tribunal lui a, en outre, interdit le séjour de notre ville.

**4 janvier 1892**

**Agression et vol.**

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 1 h. 20 du matin, le sieur Vérité (Jean), âgé de 30 ans, quartier-maître de gymnastique à bord de l'Austerlitz, passait dans la rue Kéravel quand, à la hauteur du bureau de bienfaisance, il fut assailli par six ou sept individus qui surgirent de l'entrée du n° 46. Avant qu'il ait pu se mettre en état de défense, le quartier-maître était saisi à la gorge par l'un d'eux et renversé à terre. Maintenu dans cette position, on lui déroba son porte-monnaie, contenant une somme assez importante, et on lui enleva ses bottines et ses chaussettes. Comme il se débattait et voulait crier, l'un d'eux lui dit : "Tais-toi ou je te tue !" Il tenait à la main un couteau.

Les malfaiteurs l'ayant dévalisé, le lâchèrent tout à coup et s'enfuirent dans toutes les directions. Bien que nu-pieds, le quartier-maître se mit à leur poursuite, mais les malfaiteurs s'étaient faufileés dans les venelles.

Ce vol audacieux a été commis avec une rapidité qui dénote l'habileté de ces malfaiteurs. Une fille de mauvaise vie, qui habite dans la 3<sup>e</sup> venelle et qui rôdait dans ces parages, pourrait peut-être donner le signalement de ces rôdeurs de nuit. Dans tous les cas, de fréquentes rondes de nuit s'imposent dans ce

quartier où les agressions de cette nature se multiplient et où les venelles facilitent singulièrement la fuite des agresseurs.

**Accident de voiture.**

Hier matin, vers 11 h. 3/4, Mme veuve Floch, cultivatrice en Guilers, allait monter dans sa voiture, lorsqu'un chien de Terre-Neuve se mit à aboyer devant le cheval. L'animal prit peur et partit au galop, renversant la cultivatrice, qui fut atteinte au côté gauche par les roues du véhicule. Le cheval poursuivit sa route du côté de la place de la Liberté. Il aurait infailliblement causé des accidents, lorsqu'à l'avancée de la porte de Landerneau, le sous-brigadier Michas se jeta à sa tête et, saisissant les brides, essaya de le maintenir. Traîné sur un parcours d'environ dix mètres, il allait être victime de son dévouement, quand les agents Marrec et Le Faou lui prêtèrent main-forte et arrêtèrent le cheval. La veuve Floch, conduite dans un débit de la rue de Paris, a dû s'aliter par suite de vives douleurs qu'elle ressent au côté gauche.

Le sous-brigadier Michas, déjà titulaire d'une médaille de 2<sup>e</sup> classe, a été vivement félicité par les personnes présentes et par ses chefs pour sa courageuse intervention.

**A l'eau.**

Un portefaix, nommé Le Guen (François), suivait en zigzaguant, hier, vers trois heures de l'après-midi, le quai du 3<sup>e</sup> bassin. Ce qui devait arriver arriva. A la suite d'un écart trop prononcé, le portefaix tomba à l'eau. Heureusement, la fraîcheur de l'eau le dégrisa et il se mit à nager vers la cale, où il put se hisser avec l'aide des personnes présentes.

**Charretier infidèle.**

Les auteurs du vol de deux glènes de cordage d'un poids de 42 kilos au préjudice de M. Paras, négociant, rue de Paris, ont été arrêtés hier par les agents de la sûreté, sur l'ordre de M. Guibaud, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Ce sont les nommés Gestia (Jean), 25 ans, Labous (François), 25 ans, et Créach (Christophe), 38 ans, tous trois journalistes. Après interrogatoire, ils ont été conduits, en compagnie du chiffonnier Le Berre, déjà arrêté avant-hier, au parquet, où ils ont été maintenus en état d'arrestation.

**L'attaque de la rue Suffren.**

Le quartier-maître armurier Lehmann, victime de l'agression de la rue Suffren, a eu, dans la nuit d'avant-hier, une forte fièvre. Cependant, son œil n'est pas perdu, comme on le croyait tout d'abord. Les auteurs de l'agression sont activement recherchés par la police.

**5 janvier 1892**

**Il faut payer.**

La nommée Le Corre (Marie), femme Fioch, condamnée le 29 juillet 1891 par le tribunal correctionnel pour escroquerie, débitrice envers le Trésor des frais s'élevant à la somme de 12 fr. 58, a été hier, sur son refus de s'acquitter, arrêtée par la gendarmerie et écrouée.

# Faits divers, faits d'hier

## Recherches dans l'intérêt des familles

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

### Série 4 M :

**Administration - Police, conservées aux Archives départementales du Finistère,**

**4 M 333 Recherches dans l'intérêt des familles (1871 - 1896)**

**4 mars 1881**

**Procès-verbal constatant les renseignements sur le domicile actuel du nommé Dornic Louis, 42 ans, carrier, né à Lothey (Finistère).**

Ce jourd'hui quatre mars mil huit cent quatre-vingt un à dix heures du matin.

Nous soussignés Illat (Sébastien) et Gougeon (Joseph), gendarmes à pied à la résidence de Châteaulin, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant porteurs d'une lettre émanant de Monsieur le Préfet du Finistère en date du 22 février dernier, nous nous sommes rendus en la commune de St Coulitz, afin de connaître le domicile actuel du né Dornic Louis, 42 ans, lequel a quitté Lothey où il était domicilié en 1880 en abandonnant son enfant Dornic Marie Louise, née à St Coulitz le 27 janvier 1878 aux soins de son beau-père Madec Jacques, forgeron indigent âgé de 64 ans, domicilié à Lothey et dont le Maire de cette dernière commune demande l'admission à l'hospice de l'enfant Dornic à titre d'indigence.

Il résulte des renseignements par nous pris, tant près de Monsieur le Maire de St Coulitz qu'après de diverses personnes de Lothey que Dornic Louis n'habite plus à Lothey ni les environs depuis le commencement de l'année 1880 ; mais nous avons appris que depuis cette époque, il a travaillé dans les environs de Locronan et que tout récemment, il y a environ un mois, il était revenu à Lothey où il n'était resté que huit ou dix jours sans travailler ; qu'il venait à ce moment de quitter Douarnenez où il était en place au service de Mademoiselle Paugam, propriétaire ; mais n'étant plus au service de cette dernière, on n'a pas pu nous faire connaître où il était actuellement.

Tout le monde s'accorde à dire que Dornic, qui n'est stable en nulle part, ne s'occupe pas du tout de son enfant et que Madec Jacques, son beau-père, est complètement dans l'indigence.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, destinés à Monsieur le Lieutenant Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement ; conformément à l'art. 495 du Décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Châteaulin les jour, mois et an que dessus.  
signature : Gougeon / Illat

### **NDLR :**

*Louis DORNIC, fils d'Allain, carrier, et de Marie Françoise BELEC, est né le 08.05.1839 à LOTHEY (Kerincuf). Il a épousé*

*le 08.04.1877 à LOTHEY Marie Jeanne MADEC, née le 28.10.1843 à LOTHEY, fille de Jacques et de Marie Louise BRON-NEC. Ils ont eu 4 enfants : Marie Louise, née le 26.01.1878 à St-Coulitz ; Julien, °12.12.1878 à St-Coulitz, décédé le 14.02.1880 à Lothey ; Jean Louis, né en 1882, décédé le 19.02.1886 à Lothey ; Yves Joseph, né le 19.04.1884 à Lothey, décédé le 23.02.1915 à Lothey. Louis Dornic, carrier, est probablement décédé le 22.12.1885 à Lothey.*

**19 mars 1881**

**Procès-verbal constatant une contravention de simple police (divagation d'une folle) reconnue par le nommé Quidéo (Stéphan), cultivateur à Plogasel Saint-Germain (Finistère).**

Ce jourd'hui dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt un à huit heures du matin.

Nous soussignés Rabany (Pierre) et André (François Marie), gendarmes à pied à la résidence de Plogastel Saint-Germain, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant de service à la résidence, notre attention a été attirée par un rassemblement formé sur la route de Quimper à Plogastel Saint-Germain à un kilomètre de cette localité, nous nous en sommes approchés et avons vu qu'une jeune femme était aux prises avec 3 ou 4 personnes qui se rendaient au marché de Quimper ; nous avons en même temps appris qu'il s'agissait d'une personne atteinte d'aliénation et qu'elle se nommait Timen Marie, âgée de 26 ans, domestique chez le sieur Quidéo (Stephan) âgé de 32 ans, fermier en la commune de Plogastel Saint-Germain. Cette folle furieuse attaquait tous les passants, leur donnait des coups tant qu'elle pouvait et adressait des menaces.

Nous nous sommes, non sans peine, momentanément saisis de sa personne afin d'éviter quelque accident puis, ensuite, profitant de l'instant où il y avait le moins de monde sur la route, nous l'avons dirigé vers le domicile de son maître. La femme de ce dernier, née Balannec (Marie Josèphe) nous a déclaré, sur interrogation, que la fille Timen était à son service depuis 2 ans, qu'elle était épileptique, et que tous les mois environ elle avait de fortes attaques à la suite desquelles elle semblait perdre la raison mais qu'elle ne l'avait jamais vue en pareil état.

Elle ajoute que cette fille était malade depuis plusieurs jours et qu'hier on a été obligé d'aller la chercher au bourg où elle causait du scandale. Nous avons, en effet, appris que cette fille s'était au bourg de Plogastel hier, 18 courant, et était entrée

dans l'église où elle avait interpellé M. le curé ; lequel avait été obligé d'employer du monde pour la faire mettre dehors.

En conséquence, nous avons déclaré à la femme Quidéo que nous dresserions procès-verbal contre son mari, en exécution de l'art. 475 n° 7 du Code pénal ; après quoi, nous nous sommes rendus chez monsieur le Maire de cette commune à qui nous avons donné connaissance de ces faits.

Ce magistrat nous a fait connaître qu'il allait immédiatement prendre des mesures pour que cette fille soit déposée en lieu sûr..

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Juge suppléant, remplissant les fonctions de Ministère près le Tribunal de simple police de notre canton, l'autre à Monsieur le Commandant d'arrondissement conformément à l'art. 495 du Décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Plogastel-Saint-Germain les jour, mois et an que dessus.

signatures : André / Rabany

## 27 mars 1881

### **Procès-verbal constatant de nouveaux renseignements pour faire suite au procès verbal n° 23 de la brigade sur le sieur Dornic Louis, 41 ans, qui a disparu de son domicile sis en la commune de Lothey.**

Cejour'd'hui vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt un à quatre heures du soir.

Nous soussignés Paul Le Bigot, brigadier de gendarmerie à pied à la résidence de Pleyben, département du Finistère, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'hier nous avons appris que le sr Dornic Louis, 41 ans, ouvrier carrier de la commune de Lothey, qui a disparu de son domicile en abandonnant sa fille âgée de trois ans, travaille actuellement dans la commune de Caurel, canton de Mur (Côtes du Nord), et habite chez un sieur Le Breton Mathurin Louis à Kerriven, même commune.

Des recherches pour retrouver cet individu ont été faites par la brigade en vertu d'une lettre de Monsieur le Préfet du Finistère en date du 28 février dernier.

Cet homme vient d'écrire à son beau-frère à Lothey pour lui réclamer ses habits des dimanches à 30 francs ; il demande aussi à son beau-frère, Madec François, forgeron au bourg de Landremel, 70 francs qu'il prétend lui être dûs par ce dernier qui lui nie absolument cette dette.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, destinées à notre commandant d'arrondissement et avons signé;

Fait et clos à Pleyben les jour, mois et an que dessus.

signature : Le Bigot

## 1<sup>er</sup> septembre 1881

### **Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'une lettre signalétique du nommé**

### **Biger Pierre Auguste, âgé de 18 ans évadé de la colonie agricole de St Luc (Gard)**

Cejour'd'hui, premier septembre mil huit cent quatre-vingt un à dix heures du matin.

Nous soussignés Le Moine (Pierre), et Ollivier (Denis), gendarmes à pied à la résidence de Brest, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'agissant en vertu d'une lettre signalétique de Monsieur le Préfet du Finistère en date du 10 août 1881, à nous transmise par nos chefs, nous prescrivait de rechercher et d'arrêter le n° Biger Pierre Auguste, âgé de 18 ans, né le 22 avril 1863 à Brest, jeune détenu de la colonie de St-Luc<sup>1</sup>, évadé de cet établissement le 29 juillet dernier.

Depuis la réception de la dite lettre, nous nous sommes livrés aux plus actives recherches dans toute l'étendue de notre circonscription et notamment dans la ville de Brest, mais il nous a été impossible de recueillir aucun renseignement de nature à nous faire découvrir le lieu de refuge du dit Biger. Les mêmes recherches ont également été opérées par toutes les autres brigades de l'arrondissement.

En foi de quoi nous avons dressé le présent en double expédition pour être adressées à Monsieur le Capitaine de la gendarmerie de l'arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Brest les jour, mois et an que dessus.

signatures : Ollivier / Lemoine

## 2 septembre 1881

### **Procès-verbal constatant les recherches infructueuses du nommé Biré ou Béré Jean ou Pierre, atteint d'idiotisme arrêté sous l'inculpation de vagabondage.**

Cejour'd'hui deux septembre mil huit cent quatre-vingt un à huit heures du matin.

Nous soussignés Guillemin (Jean Marie), maréchal des logis, et Massé (Jean Baptiste), gendarmes à cheval à la résidence de Quimperlé, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'agissant en vertu d'une lettre préfectorale en date du 20 août dernier à nous transmise par nos chefs, à l'effet de rechercher la famille du nommé Biré ou Béré (Jean ou Pierre) qui a été arrêté à Tréfléz pour vagabondage et qui a été reconnu atteint d'idiotisme.

Il résulte de nos recherches dans toutes les communes de notre circonscription que la famille de ce malade, ni lui-même, ne sont connus dans la circonscription. Mêmes renseignements négatifs dans toutes les autres brigades de l'arrondissement de Quimperlé.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Préfet du Finistère et l'autre à Monsieur le capitaine commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

<sup>1</sup> Sans doute la colonie agricole de Saint-Luc, adossée à l'Asile public d'aliénés de Pau.

Fait et clos à Quimperlé les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Massé / Guillemain

## 2 septembre 1881

### **Procès-verbal constatant la recherche infructueuse en vertu d'une lettre préfectorale de la famille du nommé Biré ou Béré Jean ou Pierre, idiot détenu à l'hospice de Quimper.**

Cejourd'hui deux septembre mil huit cent quatre-vingt un à dix heures du matin.

Nous soussignés Illat (Sébastien), et Rosuel (Guillaume), gendarmes à pied à la résidence de Châteaulin, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'agissant en vertu d'une lettre émanant de Monsieur le Préfet de ce département en date du 20 août dernier nous invitant de rechercher la famille d'un individu atteint d'idiotisme arrêté sous l'inculpation de vagabondage, actuellement séquestré à l'asile de Quimper disant se nommer Biré ou Béré Jean ou Pierre, et qu'il avait habité à Cast ou Quimerch.

Il résulte des recherches par nous faites à ce sujet que cet homme et sa famille sont inconnus dans notre circonscription. Les autres brigades de l'arrondissement auxquelles copie de la dite lettre a été transmise n'ont pu non plus obtenir aucun renseignement sur le domicile de cet aliéné ni sur celui de sa famille.

Nos recherches seront continuées.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en double expédition destinées à Monsieur le Lieutenant commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Châteaulin les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Rosuel / Illat

## 3 septembre 1881

### **Au sujet de recherches concernant la famille de Jean Biré ou Béré**

Rapport du capitaine Tesson, commandant de l'arrondissement de Morlaix sur les recherches faites pour découvrir la famille et la commune de Jean Béré.

Le capitaine commandant l'arrondissement de Morlaix a fait rechercher par les brigades sous ses ordres, la famille du jeune Biré ou Béré (Jean ou Pierre) et la commune qu'il habitait avant sa séquestration à l'asile des aliénés de Quimper mais les démarches faites dans toutes les communes sont restées sans résultat.

Pendant les quelques jours que cet enfant est resté à Tréfléz, il était dans un état d'idiotisme presque complet et les seules paroles qu'il prononçait étaient les suivantes : "Cast, Quimerch, père est mort" de sorte que personne n'a pu savoir d'où il venait ni où habitait sa famille.

Monsieur le Maire de Tréfléz auquel Béré ou Biré avait été conduit a prévenu la gendarmerie de Plouescat qui l'a arrêté et conduit à Morlaix le 19 décembre 1881.

signature : Le Capitaine Tesson

## 18 novembre 1881

### **Procès-verbal constatant la disparition du nommé Keromnès François âgé de 42, ans cultivateur à Irvillac (Finistère).**

Cejourd'hui vingt-trois novembre mille huit cent quatre-vingt un.

Nous soussignés Masson (Jean Michel), brigadier, et Griette (Dominique), gendarmes à cheval à la résidence de Daoulas, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant en tournée dans la commune d'Irvillac, nous avons rencontré la n<sup>ée</sup> Marguerite Toullec, âgée de 36 ans, cultivatrice au village du Vennec en cette commune qui nous a déclaré ce qui suit :

*"Mon mari Keromnès François âgé de 42 ans, est allé samedi 19 du courant à la foire de Quimper pour acheter des boeufs. Lundi, inquiète de ne pas le voir de retour, je suis allé trouver le nommé Pierre Bodennès, cultivateur au village de Rubuzaouen en Logonna qui avait aussi été à cette foire pour savoir où il était resté ? Celui-ci m'a déclaré que mon mari avait acheté une paire de boeufs 390 francs et qu'il avait fait route avec lui jusqu'une auberge appelée Croasaborn située sur la route nationale entre Quimper et Châteaulin en compagnie des n<sup>és</sup> Moal Jean Marie, cultivateur au village du Bretin, Diverrès Jean et Galéron Jacques cultivateurs au village de Kersalguen en Logonna-Daoulas et Kerdoncuff Marc, cultivateur à Kerverrot en Dirinon ; qu'ils avaient tous soupé ensemble dans cette auberge où ils étaient à dix heures et demie du soir et qu'après il ne l'avait plus revu. mais que les n<sup>és</sup> Gourvès Jean et Verveur Louis du village de Kergavarec en Dirinon qui revenaient aussi de Quimper avec des boeufs l'avaient rejoint au Port-Launay et lui avait dit qu'il l'avait trouvé couché sur la route entre Croasaborn et Châteaulin et qu'ils l'avaient relevé et conduit à Châteaulin où il était resté après eux. Depuis je l'ai recherché partout sans avoir aucune nouvelle ne de lui ni de ses boeufs. A Châteaulin on m'a remis un chapeau trouvé le dimanche matin sur le bord du canal de cette ville. Je l'ai reconnu pour être le sien. Il a pris une somme de 540 francs pour aller à la foire, s'il n'a payé ses boeufs que 390 francs, il doit lui en rester encore 150".*

Sur cette déclaration nous nous sommes rendus auprès des compagnons de voyage du sus-dit Keromnès pour les interroger au sujet de sa disparition. Les n<sup>és</sup> Diverrès Jean et Moal Jean Marie, Bodennès Pierre et Galéron Jacques, cultivateurs à Logonna-Daoulas nous ont fait la déclaration suivante :

*"Keromnès a acheté samedi à la foire de Quimper une paire de boeufs 390 francs ; le soir, il est revenu avec nous jusqu'une auberge appelée Croasaborne située sur la route N<sup>ale</sup> de Quimper à Châteaulin ; nous avions chacun une paire de boeufs que nous avons attachés à cette auberge où nous avons tous soupé ensemble ; après quoi, chacun a repris ses boeufs et s'est mis en route ; il était alors dix heures et demi environ ; nous ne savons pas si Keromnès a quitté ce débit avec nous car, après en être partis, nous ne l'avons plus revu.*

*Ce n'est qu'à quelque distance de Croasaborne quand nous nous sommes ralliés que nous avons remarqué qu'il manquait. Nous nous sommes alors dit qu'il devait être resté avec Gourvès et Verveur de Dirinon qui arrivaient à cette auberge au moment où nous la quitions ; arrivés au Port-Launay, ces deux derniers*

nous ont dits l'avoir trouvé couché sur la route et l'avoir conduit jusqu'à Châteaulin où il était resté après eux. Cet homme n'était pas ivre, il avait cependant bu".

Les n<sup>és</sup> Gourvès âgé de 34 ans et Verveur Louis âgé de 62 ans, tous deux cultivateurs au village de Kergavarec en Dirinon, nous ont déclaré ce qui suit :

"Samedi revenant de Quimper avec des boeufs, nous arrivions à Croasaborne au moment où Keromnès et ses compagnons quittaient cette auberge ; après avoir soupé dans ce débit, nous nous sommes remis en route ; nous avons fait environ deux kilomètres, lorsque nous avons aperçu Keromnès allongé sur le bord de la route, nous lui avons dit de se relever et il nous a suivis ; comme nous ne voyions pas ses boeufs, nous lui avons demandé où ils étaient ; il nous a répondu qu'ils étaient devant avec ses camarades. Cet homme était ivre ; il allait d'un côté et de l'autre de la route et tombait quelques fois sur les tas de pierres. Il est venu avec nous jusqu'au réverbère qui se trouve auprès de la caserne de gendarmerie à Châteaulin. Là, il nous dit qu'il ne voulait pas aller plus loin et nous avons été obligés de le laisser. Il était alors minuit. Arrivés au Port-Launay, nous avons demandé à ses camarades que nous avons rejoints s'ils n'avaient pas ses boeufs. Ils nous ont répondu qu'ils n'avaient vu ni lui ni ses boeufs depuis qu'ils avaient quitté Croasaborne."

Au moment de clore ce procès-verbal, la n<sup>ée</sup> Marguerite Toulec est venue nous informer qu'elle avait trouvé ses boeufs dans la commune de Landrévarzec mais qu'elle était toujours sans nouvelle de son mari.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en quadruple expédition, la 1<sup>ère</sup> adressée à Monsieur de Procureur de la République, la 2<sup>ème</sup> à Monsieur le Préfet du Finistère et la 3<sup>ème</sup> à Monsieur le Sous-Préfet à Brest et la 4<sup>ème</sup> à Monsieur le capitaine commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Daoulas les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Griette / Masson

### **NDLR :**

François KEROMNES, âgé de 31 ans, né le 05/07/1840 à Irvillac, fils de Vincent et de Catherine GOURVEZ, décédée, et Marie Marguerite TOULLEC, âgée de 26 ans, née le 08/04/1845 à Dirinon, fille de Vincent, décédé, et de Jeanne GOURMELON, décédée, se sont mariés le 4 février 1872 à Dirinon.

L'acte de mariage, le 4 février 1904 à Plougastel-Daoulas, du fils du couple, Pierre Marie Joseph, avec Marie Monfort, nous apprend que François Keromnes est décédé le 7 décembre 1881 à Port-Launay.

### **6 décembre 1881**

**Procès-verbal constatant les recherches infructueuses en vertu d'une lettre de la Préfecture du Finistère relative au nommé Hénin Alfred qui a disparu de son domicile légal à Douarnenez.**

Ce jour d'hui six décembre mille huit cent quatre-vingt un à quatre heures du soir.

Nous soussignés Salleyrette (Jules) et Tanguy (Alain), gendarmes à la résidence de Brest, département du Finistère, revêtus

de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'agissant en vertu d'une lettre préfectorale en date du 14 novembre 1881 à nous transmises par nos chefs, nous invitant de rechercher le n<sup>é</sup> Hénin Alfred, père de 7 enfants qui a disparu de Douarnenez sa commune, laissant à la charge de la femme Le Bihan un de ses enfants, Hénin Edouard, âgé de 15 ans et infirme, et de rechercher également ses autres enfants dont voici les noms : Hénin Félix 18 ans ; Louise 16 ans ; Jules 11 ans ; Hortense 9 ans ; Victor 7 ans et Alexandre 3 ans.

Depuis la réception de la dite lettre le personnel des brigades de Brest s'est livré à de minutieuses recherches dans toute l'étendue de sa circonscription et principalement dans la ville de Brest mais il n'a obtenu aucun renseignement pouvant lui faire connaître le lieu du refuge du père Hénin ainsi que celui de ses enfants, de sorte que toutes les investigations faites à ce sujet sont restées sans succès. Les sus-nommés ont également été recherchés infructueusement par toutes les brigades de l'arrondissement.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition destinées à Monsieur le Capitaine Commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Brest les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Tanguy / Salleyrette

### **8 décembre 1881**

**Procès-verbal constatant des renseignements fournis à M. le Préfet du Finistère sur la famille Hénin de Douarnenez qui fait l'objet de sa lettre en date du 14 novembre 1881.**

Ce jour d'hui huit décembre mille huit cent quatre-vingt un à dix heures du matin.

Nous soussignés Versini (André), M<sup>ai</sup> des Logis et Jaouen (Louis), gendarmes à cheval à la résidence de Quimper, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'agissant en vertu d'une lettre préfectorale en date du 14 novembre 1881 à nous transmises par nos chefs, nous prescrivait de rechercher le n<sup>é</sup> Hénin et sa famille composée de 6 enfants dont l'aîné âgé de 18 ans et le plus jeune âgé de 3 ans.

A cet effet, nous avons fait des recherches et la brigade de Concarneau nous fait connaître que le dit Hénin doit se trouver à Lannion (Côtes du Nord) où il doit tenir une cordonnerie. Son fils Jules, âgé de 11 ans, vivrait avec lui. Sa fille Louise, serait au service d'un n<sup>é</sup> Edouard, marchand ambulancier, qui se trouverait actuellement à Quimperlé. Quand aux autres enfants, nous n'avons obtenu aucun renseignement pouvant faire connaître leur résidence actuelle.

En foi de quoi nous avons dressé le présent en double expédition adressées adressées à Monsieur le Capitaine Commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Quimper les jour, mois et an que dessus.  
signature : Jaouen / Versini

1882

**22 janvier 1882****Procès-verbal constatant la disparition du nommé Sellin (Yves), 27 ans, journalier à Névez (Finistère).**

Cejourd'hui vingt-deux janvier mille huit cent quatre-vingt deux à deux heures du soir.

Nous soussignés Cariou (Corentin), brigadier, et Mallet (Régis), gendarmes à pied à la résidence de Pont Aven, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons que dans la nuit du 13 au 14 janvier courant le n° Sellin Yves, âgé de 27 ans, journalier demeurant au village de Kerscaff en la commune de Névez, a quitté son domicile vers les onze heures du soir et n'a pas paru depuis, sa femme, née Anne Marie Lijour déclare :

*"Mon mari s'est levé de son lit en pleurant, me disant qu'il ne voulait plus rester ici et qu'il allait partir ; aussitôt habillé il est sorti de la maison ; je l'ai suivi mais la nuit était tellement sombre que je l'ai perdu de vue ensuite ; et depuis, je n'ai plus eu de nouvelles de lui. Mon mari souffrait du mal de gorge depuis trois jours. Toutes les recherches faites pour découvrir le n° Sellin Yves depuis sa disparition sont restées infructueuses.*

Signalement du disparu : taille : 1, 62 m ; cheveux et sourcils châtain ; yeux roux ; barbe noire ; habillé à la mode de Nizon avec ses effets journaliers.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès verbal en quadruple expédition, l'une destinée à Monsieur le Procureur de la République, la 2<sup>ème</sup> à Monsieur le Préfet, la 3<sup>ème</sup> à Monsieur le Sous-Préfet, et la 4<sup>ème</sup> à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Pont Aven les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Mallet / Cariou

**NDLR :**

Yves Gilles Sellin, fils de Louis Marie et de Marie Catherine Tanguy, est né le 24.02.1853 à Nizon. Il a épousé le 18.10.1876 à Nizon Anne Lijour, fille de Louis et d'Anne Ollivier, née le 05.03.1855 à Kernevel.

Dans l'acte du 2<sup>e</sup> mariage d'Anne Lijour avec Louis Herledan, le 15.01.1884 à Nizon, il est précisé qu'elle est *veuve d'Yves Le Sellin, décédé le 13.01.1882 à Nevez.*

**12 septembre 1882****Procès-verbal constatant la plainte portée par la veuve Penaud, tailleuse à Quimperlé, contre sa soeur Elisa qui lui a abandonné une petite fille âgée de 10 ans.**

Cejourd'hui douze septembre mille huit cent quatre-vingt deux à deux heures du soir.

Nous soussignés Guillemain (Jean Marie), M<sup>al</sup> des Logis, et Bécél (Jean Marie), gendarmes à cheval à la résidence de Quimperlé, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant à notre caserne la nommée Collober (Sainte) veuve Penaud, tailleuse demeurant au Bourgneuf en

Quimperlé est venu nous porter la plainte suivante :

*"Il y aura deux ans au mois de février prochain, ma soeur Elisa Vincente qui habite Paris m'écrivait d'aller prendre sa fille, alors âgé de 8 ans et demi, à La Providence à Lorient parce qu'on ne voulait plus la garder. Elle me proposait 20 francs par mois et son entretien en linge et effets. Je consentis à ces conditions à prendre la petite fille. Elle est chez moi depuis cette époque. Mais ma soeur n'a pas tenu à sa parole car depuis le mois de novembre 1881, elle ne m'a pas envoyé un seul sou. Je lui ai écrit plusieurs fois de m'envoyer de l'argent ou de prendre sa fille ; elle n'a même pas daigné me répondre. Je me trouve donc avec l'enfant sur les bras, âgée de dix ans. Je suis sans fortune, veuve et j'ai un petit garçon de 12 ans à élever. Je ne puis par conséquent garder plus longtemps cette enfant dont la mère est cuisinière à Paris, Boulevard du Temple n° 40, dans un restaurant. Elle gagne 50 francs par mois. Je demande à l'autorité de bien vouloir la mettre en demeure de prendre son enfant. Son mari vit également tout seul du côté de Bordeaux. Je ne sais pas son adresse. Voici l'état civil de ma soeur : Elisa Vincente Collober, née à Quimperlé le 31 mai 1848, de Pierre et de Marie Sainte Vincente Pédérono, mariée au sieur Ledan. Ma soeur n'aime pas sa fille qui est du reste très chétive et souvent malade et pour ces motifs elle est une lourde charge."*

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès verbal en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Sous-Préfet de Quimperlé, et l'autre à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Quimperlé les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Guillemain / Bécél

**NDLR :**

Jean Ledan et Elisa Vincente Collober se sont mariés le 13 janvier 1868 à Quimperlé.

1885

**9 mai 1885****Procès-verbal constatant des renseignements le nommé Briel Louis, âgé de 19 ans, recherché par sa famille. (Lettre préfectorale du 15 avril 1885).**

Cejourd'hui neuf mai mille huit cent quatre-vingt cinq à deux heures du soir.

Nous soussignés Versini (André), M<sup>al</sup> des Logis, et André (François Marie), gendarmes à pied à la résidence de Quimper, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'agissant en vertu d'une lettre de Monsieur le Préfet du Finistère, en date du 15 avril dernier, à nous transmise par nos chefs, nous prescrivait de rechercher le n° Briel Louis, âgé de 19 ans, disparu le 13 avril 1885 du domicile de ses parents à Quimper.

Nous avons fait des recherches et avons appris que ce jeune homme est rentré dans sa famille depuis quelques jour. Son père nous a dit que Briel était rentré.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Préfet du Finistère à Quim-

per, et l'autre à Monsieur le Commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Quimper les jour, mois et an que dessus.  
signatures : André / Versini

**NDLR :**

Sans doute Louis Armand Briel, né e 19 mars 1866 à Quimper, fils de Hyppolite, maître au cabotage, 41 ans, et Armande Caroline Lefeuvre, 31 ans.

**3 octobre 1885**

**Procès-verbal constatant la déclaration faite par la nommée Marie Jeanne Lastennet, ménagère à Crozon, sur la disparition de son mari Kerspern Pierre.**

Cejourd'hui trois octobre mille huit cent quatre-vingt cinq à huit heures du matin.

Nous soussignés Bécél (Jean Marie), brigadier et Le Carnier (Jean Mathurin), gendarmes à cheval à la résidence de Crozon, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant à notre caserne, la nommée Marie Jeanne Lastennet, 50 ans, ménagère, demeurant à Kereuzen en Crozon est venue nous faire la déclaration suivante :

*"Le 19 septembre dernier, vers 3 heures du matin, mon mari Kerspern Pierre, 48 ans, cultivateur, né à Telgruc le 24 juin 1837, fils de Thomas et Françoise Mével, est parti de la maison en disant qu'il allait à Châteaulin chercher un avoué pour défendre la cause de tentative de vol pour laquelle il est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Châteaulin. Depuis nous le recherchons de tous côtés sans avoir le moindre indice ; personne ne l'a vu ni à Châteaulin, ni dans les environs et nous ne savons nullement ce qu'il est devenu. Depuis quelques temps, il me semblait tout drôle et n'avait plus le même raisonnement.*

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, l'une destinée à Monsieur le Procureur de la République à Châteaulin, et l'autre à Monsieur le Capitaine commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Crozon les jour, mois et an que dessus.  
signature : Le Carnier / Bécél

**NDLR :**

Pierre Kerspern, âgé de 48 ans, né à Telgruc, fils de Thomas et de Françoise Mével, époux de Marie Jeanne Lasten-

net, est décédé le 25.12.1885 au Manoir de Verveur à Saint-Nic.

L'acte a été transcrit le 09.01.1886 dans le registre des décès de Crozon.

**1886**

**26 juin 1886**

**Procès-verbal constatant les renseignements sur le nommé Gétin François Louis, sabotier, recherché dans l'intérêt des familles**

Cejourd'hui vingt-six juin mille huit cent quatre-vingt six à trois heures du soir.

Nous soussignés Fouënel (Jean Marie), M<sup>el</sup> des Logis à cheval et Le Roux (Jean Joachim) brigadier agréé, gendarmes à la résidence de Landerneau, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant de service au marché de la résidence et porteurs du signalement du n<sup>é</sup> Gétin François Louis, sabotier, demeurant au bourg de Lannilis, signalé à rechercher dans l'intérêt des familles par Monsieur le Préfet du Finistère dans son bulletin portant la date du 26 mars 1886.

Ayant visité tous les sabotiers de notre circonscription, nous avons appris que le n<sup>é</sup> Gétin François Louis devait travailler chez madame Veuve Crozon, rue de la Rive. Nous nous sommes rendus chez cette dernière qui nous a répondu que Gétin était entré chez elle comme ouvrier sabotier le 11 avril et l'avait quitté le 15 juin courant, laissant son travail inachevé qu'elle pensait qu'il s'était rendu à Lannilis près de sa femme. Elle nous a ajouté. La femme Gétin savait parfaitement son mari chez moi car elle est venue le voir il y a environ 3 semaines. Je lui ai même remis une somme de 10 francs sur le travail de son mari qui lui a fait passer de l'argent par le charretier de M. Despinoie à deux reprises différentes.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, pour la 1<sup>ère</sup> être adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à Quimper, et la 2<sup>ème</sup> à Monsieur le Capitaine commandant de la gendarmerie de notre arrondissement conformément à l'art. 495 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.

Fait et clos à Landerneau les jour, mois et an que dessus.  
signatures : Le Roux / Fouënel

**NDLR :**

Il pourrait s'agir de François Louis GETIN, né le 24 février 1845 à Plonévez-du-Faou, fils de Pierre Marie et de Mathurine Émée MOY, marié le 7 mai 1871 à Briec à Marie Jeanne QUI- NIOU, née le 28 octobre 1850 à Briec.

**Si vous avez des renseignements sur ces personnes disparues, communiquez-les à la rédaction du LIEN :**

**cg29@cgf.bzh**

# Le Lien

## du Centre Généalogique du Finistère



### sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Questions des adhérents / Réponses aux questions Entraide	p. XVI à XVII
Compte rendu de l'Assemblée Générale du CGF	p. II à III	Réponses aux questions des adhérents / Agenda / Mise à jour GENEABANK	p. XVII
Rapport moral	p. IV à VIII	Mise à jour RECIF	p. XVIII à XXII
Rapport financier	p. IX	Bon de commande : Commandants, états majors et activités des bâtiments de la Marine française, tome I (1661 - 1689)	p. XXIII
Nouvelles des antennes	p. X à XI		
Nouveaux adhérents	p. XII à XV		

## nos joies, nos peines

### Naissances :

Madame Brigitte Cariou CGF 435 B est heureuse de vous annoncer la naissance de sa petite-fille Enola, née le 10 octobre 2018 au foyer de sa fille Nathalie et de son gendre Stevan Elleouet.

*Nos félicitations aux parents et grands-parents,  
et nos vœux de longue et heureuse vie au bébé.*

### Décès :

Madame Jeanine Lamour, née Goasguen, mère de Virginie Lamour CF 6230 B est décédée à Brest le 17 juillet 2018.  
Monsieur Christian Le Goyat CGF 12949 Q est décédé le 31 juillet 2018 à Quimper.  
Madame Claudine Duvivier, soeur de Fernand Le Floc'h, CGF 842 Q est décédé le 3 octobre 2018 à Ivry La Bataille à l'âge de 75 ans.  
Madame Geneviève Perrier, née Provost, CGF 4143 Q, est décédée en octobre 2018.  
Madame Annie Girardi, née Roué, épouse de monsieur Serge Girardi CGF 2811 B est décédée le 22 février 2019 à Rueil-Malmaison.  
Monsieur Raymond Le Goff CGF 2965 Q est décédé le 10 mars 2019 à Châtelleraut.

*A leurs familles dans la peine,  
nous présentons nos bien sincères condoléances.*

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes  
d'insertion dans le n° 150 : 9 MAI 2019**

# compte rendu de l'assemblée générale

La XXXIX<sup>e</sup> Assemblée générale de l'association, organisée par l'antenne de Brest s'est tenue au Centre de Keraudren, 10 rue Ernestine de Trémaudan à Brest le samedi 9 mars 2019 en présence de 86 adhérents et 188 membres représentés, soit 274 adhérents présents ou représentés.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, M. Michel Durose, président de l'antenne brestoise, invite le secrétaire général, M. Thierry Martin, a présenté le rapport moral de l'année 2018 dont la teneur est rapportée de la page IV à VIII.

M. Alain Gaudé, trésorier de l'association, présente ensuite le rapport financier de l'année 2018 (voir page IX).

A l'issue de cette présentation, le contrôleur des comptes, M. Bernard Le Gouil, certifie l'exactitude et la sincérité des comptes présentés.

Soumis à l'approbation de l'assistance les deux rapports ainsi présentés sont acceptés à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée aux trois présidents d'antenne, Christian Bolzer pour Quimper, Thierry Noirel pour Morlaix et Michel Durose pour Brest. Chacun d'eux fait le bilan des activités et des actions qui ont été menées durant l'année écoulée dans leurs antennes respectives et présente celles envisagées pour 2019.

Le Président du CGF, Jean-François Pellan prend ensuite la parole :

Je tiens tout d'abord à remercier tous les bénévoles qui font vivre notre association, depuis les membres des conseils d'administration, conseils de gestion des antennes, comité de lecture de la revue, nos informaticiens, nos saisisseurs, nos photographes, permanenciers, les responsables du forum et nos deux employés, bref tous ceux qui ont par leurs actions nous font progresser chaque jour un peu plus.

Notre secrétaire général vient, avec brio, de vous dresser le tableau de l'année écoulée. Je n'y reviendrai pas. Inutile de faire des redites.

En cours d'année, nous vous avons annoncé le lancement de notre opération photos afin de lier les vues numériques des actes à nos relevés dans RECIF. Cette décision a nécessité un changement d'hébergeur, la location d'un disque de cinq teras octets, d'où des coûts exponentiels pour votre association. Ceci nous a conduits à augmenter la cotisation de un euro, qui n'est certes pas un euro symbolique, mais un euro, qui n'est pas encore suffisant pour faire face à cette dépense. Nous avons donc l'œil rivé sur les adhésions, car il faut au minimum qu'au cours de cette année nous arrivions à un chiffre au moins égal à celui de l'an dernier. Ainsi que cela vous a été indiqué, nous avons terminé l'année 2018 avec 5 290 adhérents et au 8 mars 2019, ce sont 5 140 personnes qui sont membres du CGF, chiffre à comparer à celui de l'an dernier à même époque qui était de 4950. Il semble donc que nous puissions être optimiste et ne pas trop craindre le proche avenir.

Je dis bien le proche avenir, car vraisemblablement les associations vont souffrir dans les années à venir avec la concurrence féroce que leur font les sites commerciaux, tels que Geneanet et Filae. Je n'ai rien bien sûr contre ces sociétés, qui font vivre leur modèle économique mais

elles se sont mises à copier ce que faisaient les associations. Preuve en est avec Filae, qui vient d'indexer les BMS du XVIII<sup>e</sup> siècle du Pas-de-Calais. Il est évident que cette société ne s'arrêtera pas à ce seul département et va investir tous les autres. Pour elle, c'est une fuite en avant nécessaire pour continuer de garder ses clients d'année en année.

Que dire des associations qui continuent de confier leurs indexations à ces sociétés...pour toucher quelques sous, afin de proposer des cotisations faiblardes à leurs adhérents ? Elles me donnent l'impression d'être devant le poteau d'exécution et de commander le feu !

Cette offensive des commerçants nous amène donc, nous association, à nous poser des questions sur notre avenir et sur ce que nous devons offrir.

Les sociétés proposent des relevés, des photos liées aux relevés et des fichiers divers et variés.

La généalogie, qu'elle soit mise en œuvre par les sociétés commerciales ou par les associations, contient les mêmes ingrédients. Il faut donc que les associations aient au minimum les mêmes propositions que les commerçants et fassent si possible encore mieux.

Pour le CGF, il me semble qu'il faut que tout ceci soit clairement et logiquement organisé. Le relevé concernant un individu doit être la porte d'entrée unique à tout ce qu'il y a autour de celui-ci. L'individu, notre ancêtre, ne peut se résumer à des dates et des lieux de naissance, mariage et décès. Il a été une vie dans le temps et l'espace qu'il faut essayer de retrouver à travers les documents pour que notre adhérent en fasse son miel.

Pour moi, la formule est celle des TROIS pour UN. Je m'explique. Nous avons un relevé. C'est le point de départ unique autour duquel tout doit être ordonné. Il faut donc que nous y associations la vue numérique, une ou des références biographiques et avec un peu de chance un portrait, des photos.

C'est un peu, avec la vue numérique, la référence biographique et les photos des individus, les trois mousquetaires du relevé.... avec pour devise les TROIS pour UN.

Espérons que cette devise fera son chemin dans l'esprit des généalogistes du Finistère et qu'ils auront à cœur de développer les vues numériques, d'ajouter des références biographiques et des photos des ancêtres....lesquelles sont quand même plus sympathiques que celles de l'opération en cours en France concernant des tombes, initiée par une société.

Si vous avez fait quelques recherches dans RECIF, vous avez pu constater que des icônes P1, P2 et CGF sont apparues sur les relevés.

Ceci mérite quelques explications. Vous avez accès maintenant à des photos en provenance, d'une part, des sites d'archives faites par les services et d'autre part, réalisées par nos bénévoles.

L'icône P1, vous renvoie sur la 1<sup>ère</sup> page de l'URL du registre numérisé. Il n'y a plus qu'à feuilleter pour trouver l'acte convoité. Si le fichier contient une vingtaine d'années, ce n'est pas forcément une partie de plaisir ! Si le service a fait une numérisation, année par année - ce qui est le cas depuis les dernières numérisations -, l'acte sera vite trouvé.

L'icône P2, vous permet d'accéder directement à l'image.

Ceci est possible dans le cas où nous avons indexé le registre. Ce n'est pas le cas le plus fréquent malheureusement.

L'icône CGF renvoie donc aux photos faites par nos bénévoles et elles ont les mêmes travers ou avantages que celles faites par les services d'archives.

A ce jour, ce ne sont pas moins de 31 223 URL qui sont atteignables aux AD29, dont 31 010 avec l'icône P1 et 213 avec l'icône P2.

Quant à l'icône CGF, ce sont plus de 660 000 vues qui sont accessibles, représentant entre 2 500 000 et 3 000 000 d'actes.

Il est évident que notre approche des relevés à faire est complètement bouleversée avec cette opération photos. L'accent va donc être mis, à partir d'aujourd'hui, sur des photos à réaliser en mairie ou aux archives. Je salue donc l'initiative des antennes qui ont mis en place des équipes photos. A partir de ces photos, nous pourrions les confier à des bénévoles pour faire des saisies. L'avancement devrait être plus rapide et plus sûr dans les résultats obtenus.

Les références biographiques ont bien avancé grâce à des bénévoles qui ont investi des relevés de la série B, ou saisi des chaînons d'actes passés hors Finistère, comme les nombreux mariages de Finistériens au Havre, à Lorient, à Trélazé, Angers, etc... Nous avons beaucoup de fichiers concernant des Finistériens qui sont en attente, mais qui vont avoir besoin du travail de nos informaticiens pour être pris en compte. Ils ont tellement à faire actuellement que je n'ose les « abreuver » d'une nouvelle de-

mande en ce sens.

Enfin les photos des individus qui devraient rejoindre nos relevés avancent à la vitesse de l'escargot, à mon grand regret. J'ai du mal à comprendre que les adhérents ne sautent pas sur cette possibilité qui leur est offerte. Est-ce par égoïsme, se disant que leur ancêtre n'est qu'à eux, ou par peur de faire cette opération qui est vraiment simplissime ? De grâce vous qui m'écoutez aujourd'hui ou qui me lirez, faites un effort en ce sens. Sortez vos photos des tiroirs, numérisez-les et mettez-les sur les relevés des actes concernant votre famille.

Enfin, comme je sais que vous êtes tous des gens généreux, j'ai le plaisir de vous rappeler que nous avons obtenu un rescrit fiscal de l'administration des Finances qui vous permet de déduire les dons que vous souhaiteriez faire à notre association. Soixante six pour cent de la somme donnée sera déduite de vos impôts. Alors n'hésitez surtout pas !

Pour l'instant, nous n'avons pu obtenir cette même déduction pour la cotisation. J'ai intenté un recours devant la commission ad hoc et on vous tiendra au courant du suivi dans le courant de l'année.

Voilà les points que je souhaitais développés en complément du rapport d'activité très complet que vous avez eu tout à l'heure.

Je suis sûr que vous avez tous conscience des belles avancées de votre association. Elles devraient permettre à la généalogie finistérienne d'être toujours à la pointe de l'efficacité et du meilleur et à votre entier service.



## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2016

### EFFECTIFS :

Le dernier numéro d'adhérent attribué pour l'année 2016 a été le numéro 16041 Q.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nouveaux adhérents	619	653	529	612	460	459	455	435	564
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	10,70	11,22	9,26	10,70	8,13	8,81	8,62	8,55	10,66
Retour d'anciens adhérents		98	86	134	128	129	217	156	280
Retour d'anciens adhérents (en % par rapport à l'effectif)		1,68	1,5	2,34	2,26	2,47	4,11	3,06	5,29
Adhérents non renouvelés ou décédés	569	679	703	764	654	1034	602	784	640
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	12,62	11,67	12,30	13,36	11,56	19,85	11,41	15,41	12,09
Nombre total d'adhérents au CGF (payants)	5746	5818	5712	5698	5654	5208	5279	5086	5290
Gain d'adhérents	+ 50	+ 72	- 106	- 14	- 44	- 446	+ 71	- 193	+ 204
Gain d'adhérents (en %)	+ 0,87	+ 1,24	- 1,85	- 0,25	- 0,80	- 7,88	+ 1,34	- 3,79	+ 3,85

Détail par cotisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
cotisants à 17 €	481	431	402	376	336	327
cotisants à 25 €	18	16	12	9	10	18
cotisants à 43 €	5199	5183	4794	4894	4740	4945

Bilan par antenne	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Nouveaux adhérents 2018 (chiffre de 2017)	197 (120)	138 (112)	229 (203)	564 (435)
Nouveaux adhérents 2018 (en % par rapport à l'effectif total des nouveaux adhérents du CGF)	34,92 %	24,46 %	40,60 %	
Nombre total d'adhérents payants (% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)	1920 (36,29 %)	1015 (19,18 %)	2355 (44,51 %)	5290
Nombre d'adhérents en 2017	1825	955	2306	5086
Gain d'adhérents en 2018	+ 95	+ 60	+ 49	+ 204

### 1/ Evolution des adhésions

En 2018, le CGF a accueilli 564 nouveaux adhérents (contre 435 en 2017), une nette progression et un chiffre que nous n'avons pas obtenu depuis 5 ans.

Ce bon chiffre de nouveaux adhérents s'explique en partie par la mise en place du paiement par carte bleue. Les nouveaux adhérents règlent en majorité par ce moyen de paiement. Le paiement par internet est spontané, on « perd » ainsi moins de potentiels adhérents.

Une réflexion est menée en 2019 pour de nouvelles actions dans la mesure des possibilités des bénévoles :

- de nouveaux ateliers de généalogie
- présence dans les forum locaux d'associations
- intervention dans les communes, dans les maisons pour tous et dans les bibliothèques
- présence dans les centres commerciaux
- intervention dans les universités du temps libre.

Dans le même temps, 640 adhérents ont quitté l'association contre 784 l'année précédente.

Une lettre d'information via l'applicatif gratuit d'envoi de mails en masse (newsletter) expliquant nos projets pour 2018 et 2019 a été envoyée vers les anciens adhérents 2011 à 2017. Cette démarche a porté ses fruits puisque 280 anciens adhérents sont revenus cette année (156 en 2017).

En 2017, le centre généalogique du Finistère avait vu ses effectifs diminuer. En 2018, le nombre de cotisation a augmenté, nous avons retrouvé et même dépassé notre effectif de 2016.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'adhérents payants est de 5 290, nous enregistrons donc une hausse de 204 adhérents. Par ailleurs, le CGF compte 23 adhérents dits "gratuits" constitués par les associations avec lesquelles un échange de revue est effectué.

Ainsi, au final, le CGF compte 5 313 adhérents en 2018. Le CGF est la plus importante association départementale de France, elle représente à elle seule environ 10 % des effectifs de la Fédération Française de Généalogie.

Chaque année, le bureau et le Conseil d'Administration du CGF scrutent de très près l'évolution des effectifs. Une augmentation de nos recettes, c'est à dire du nombre d'adhésions, qui est notre seule source de financement, nous permet d'engager des budgets pour la mise en oeuvre de nouveaux projets.

Cette année, pour nous faire connaître et ainsi augmenter le nombre d'adhérents, nous avons été présents à de nombreux salons régionaux et nationaux :

- les 15, 16 mars au Grand Salon de la Généalogie à la Mairie du XV<sup>e</sup> arrondissement
- les 14 et 15 avril 2018 le 3<sup>e</sup> congrès de Généalogie à Carhaix
- le 8 avril au 6<sup>e</sup> journée Patrimoine à Plourin
- les 29 et 30 septembre au Forum Genco2018 à Brive-La-Gaillarde
- la 15<sup>e</sup> Rencontre généalogique organisée à Créhen le 17 novembre
- le 4<sup>e</sup> Salon de l'Histoire locale et du Patrimoine – Landerneau – 1<sup>er</sup> décembre 2018

Et, nous avons organisé nos portes ouvertes les 6 et 7 octobre dernier. 86 adhésions ont été enregistrées lors de ces journées, dont 45 pour l'antenne de Morlaix.

Nous avons eu droit à des articles dans la presse locale, notamment un article dans l'édition morlaisienne du *Télégramme* avec un titre bien porteur : « *Osez remonter le temps !* » et un article paru en dernière page du *Télégramme* le 2 octobre dernier : « *Généalogie : Une passion bretonne* ».

Cette année, le CGF a été à l'honneur de la revue *Archives et Culture* qui a consacré un bel article de quatre pages à notre association dans son numéro 30.

Le magazine *Bretons* dans son numéro de décembre 2018 a également fait référence au CGF.

Et enfin la chaîne de télévision Tébéo a diffusé un reportage sur l'antenne de Brest.

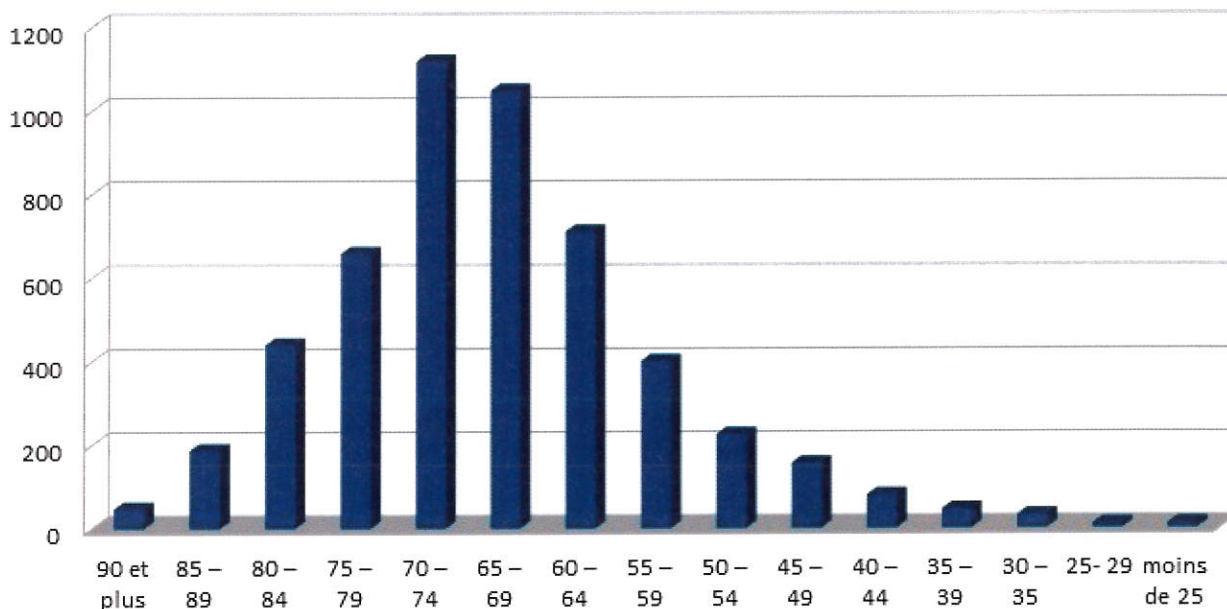
## 2 / Le profil de nos adhérents

53% des adhérents sont des hommes

47% sont des femmes



## Pyramide des âges des adhérents



Forte proportion de la tranche d'âge de 60 à 79 ans qui représente un peu plus de 68 % de l'effectif total.

### Répartition par ancienneté :

Ancienneté	Nombre d'adhérents
Plus de 30 ans	148
Entre 25 et 29 ans	252
Entre 20 et 24 ans	349
Entre 15 et 19 ans	661
Entre 10 et 14 ans	1123
Entre 5 et 9 ans	1039
Moins de 4 ans	1741 (dont 435 nouveaux 2018)

### Répartition géographique :

Année 2018	CGF
Effectif total	5290
Pourcentage d'adhérents habitant dans le Finistère	53, 34 %
Pourcentage d'adhérents habitant dans la Bretagne historique	65, 80 %

Un peu moins de 54 % des adhérents réside dans le département.

Le pourcentage des adhérents demeurant en Bretagne historique, incluant donc La Loire-Atlantique, est proche de 66 %.

Le CGF compte 25 d'adhérents domiciliés dans les DOM TOM et 29 à l'étranger.

Les villes les plus représentées sont Brest avec 399 adhérents, Quimper 246, Morlaix 123, Paris 115.

### 3/ Notre revue trimestrielle : Le Lien

Le nombre de « Lien » tiré chaque trimestre avoisine les 5 075 exemplaires.

Comme chaque année, le comité de lecture fait appel aux personnes (adhérents ou au-delà de notre association) qui voudraient proposer des articles.

Nous remercions cette année encore Marie-Annick Renaud Morvan pour le travail formidable de mise en page de notre revue.

En 2018, il y a eu 26 articles proposés par 23 auteurs différents, qui ont mené des enquêtes à travers les archives, sur nos aïeux. Nous pouvons donc remercier : Jean-Luc Denniel, Geneviève Bergot, Danielle Le Faou, Serge Cariou,

Mathieu Glaz, Agnès Le Gouill, Carl Rault, Norbert L'Hostis, Charly Neuder, Bernard Lutun, Hervé Teurnier, Jean-François Pellan, Gilles Menez, André Kervarec, Yves Queffelec, François Abjean, Pierrick Chuto, Johnny Crenn, André Postic, Thierry Nédélec, Michel Madec et Paul Perrot.

Les Liens N°1 à N°112 avaient été indexés il y a quelques années. Le CGF cherche une personne volontaire pour indexer les numéros plus récents de la revue et les rendre disponibles sur le portail Récif et permettre une recherche par mots clés.

Par ailleurs, nous avons lancé un projet participatif sur le forum pour mettre en référence biographique sur Recif les articles du Lien.

#### **4/ 420 000 références bibliographiques**

Fin 2018, nos relevés sont associés à plus de 420 000 références bibliographiques (extraits de journaux, livres, revues, des renvois sur les sites de la Légion d'Honneur ou des résistants du Finistère).

Nous avons aussi les liens vers les registres matricules, des dépouillements de décrets de mariage, tutelles, curatelles, émancipations, etc.)

Pour rappel, un travail de très grande ampleur a été accompli, par le CGF en 2017, sur les registres matricules. L'ensemble de ces registres militaires relatifs aux naissances de 1847 à 1901 (soit 54 années) avait été traité, soit 359 737 références biographiques

4 999 photos d'ancêtres sont liées également à nos relevés. Il est nécessaire de protéger ce patrimoine individuel. C'est pourquoi nous vous engageons à confier au CGF, via la base Recif, vos photos anciennes.

#### **5/ Evolution des comptes des antennes et du CGF**

Une réunion entre les chargés des comptes, le trésorier et les présidents des antennes s'est tenue le 20 octobre dernier pour organiser les nouvelles règles de gestion financière des budgets des antennes et du CGF.

Il a été décidé que :

- les encaissements relatifs aux cotisations (dont le droit d'entrée) reviennent au CGF général.
- les autres recettes, qui sont en rapport avec des dépenses générées par les antennes, reviennent en totalité aux antennes.

- pour les dépenses achats de gros matériels (> 300 €), les sommes sont à la charge du CGF.

Le versement du budget des antennes sera versé à chaque antenne par le CGF au début de l'année.

Alain Gaudé va nous présenter un budget prévisionnel pour le CGF au titre de l'année 2019 sur une base de 5300 adhérents pour les recettes.

#### **6/ Règlement européen de Protection des données des Personnes**

Le 25 mai 2018, le règlement européen de Protection des données des Personnes est entré en application. Notre association est concernée par ce règlement à partir du moment où nous avons un fichier des adhérents.

Le CGF s'engage, conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel de ses adhérents.

Nous avons mis en place un document de Politique de confidentialité, qui précise les droits d'accès, de rectification et de suppression des données qui concernent les adhérents.

Nous avons décidé d'une durée de conservation des données de la table des adhérents, soit 10 ans après le non renouvellement de l'adhésion.

Nous avons modifié le bulletin d'adhésion et de réadhésion. Certaines informations collectées sont obligatoires, pour le routage de notre revue, pour une identification à notre base de recherche.

Enfin, les adresses des nouveaux adhérents n'apparaîtront plus dans le Lien.

#### **7/ Les projets du CGF**

##### **- La base RECIF s'est encore enrichie en 2018 :**

A la fin de l'année, la base Recif a atteint les 9 551 364 actes relevés, soit 4,7 millions de naissances, 1,2 millions de mariages et 3,5 millions de décès. Le chiffre symbolique des 9 500 000 est donc atteint, soit une augmentation de 151 958 actes.

Et le 25 Janvier 2019, pour la première mise à jour de l'année, 153 298 relevés d'actes ont été ajoutés.

##### **- Le projet Photo CGF :**

Depuis de nombreuses années, le CGF fait des photos des BMS et de l'état civil, principalement dans les mairies. Plutôt que de les garder dans des tiroirs, nous avons décidé de les offrir à votre consultation.

Vous pouvez désormais accéder aux photos d'actes BMS et NMD réalisées par les bénévoles du CGF.

A partir d'une requête sur RECIF, une icône « CGF » vous indique sur notre relevé l'existence de cette photo.

Ce sont plus de 660 000 vues d'actes BMS et de l'état civil qui sont accessibles à partir de RECIF, soit entre 2 500 000 et 3 000 000 d'actes qui sont ainsi couverts par toutes les photos que nous mettons en ligne.

Les photos CGF sont accessibles seulement à partir d'une consultation d'un acte de Récif et non par recherche sur le catalogue.

Nous avons décidé de pointer sur la collection départementale (Vue des AD29) et sur la collection communale (Photos CGF) quand les deux collections sont accessibles.

L'apposition d'un filigrane sur nos images a été décidé pour limiter les possibilités d'utilisation par des tiers.

La liste des communes couvertes par nos photos est mise en ligne afin de vous informer complètement.

Ce n'est qu'un début ! D'autres photos sont en attente et viendront compléter l'existant. Si vous souhaitez participer à ce projet et faire des photos, vous pouvez vous mettre en rapport avec votre antenne.

C'est un important investissement financier. La mise en ligne de nos photos nécessite un serveur. Deux prestataires ont été consultés, notre choix s'est porté sur une entreprise locale SAFEO. Le nouveau projet « photo CGF » nécessite un budget estimée à 13 000 € pour une capacité de stockage de 10 téraoctets.

Bravo à tous les bénévoles du CGF ! Merci aux photographes, aux releveurs, aux saisisseurs, à notre formidable équipe d'informaticiens, qui nous a même proposé notre propre visionneuse de photo en ligne.

#### **- Une nouvelle version de GAEL :**

La refonte de GAEL, Gestion des Actes en ligne, qui permet de saisir les relevés, est en cours, avec de nouvelles fonctionnalités. Elle permettra pour les indexations futures de lier facilement nos indexations et les vues. Certains renseignements (le numéro de l'acte ou de sa page) seront à renseigner pour permettre de lier nos relevés et les vues numériques, celles de Archives en ligne, et nos photos accessibles sur serveur.

Le gestionnaire d'antenne va créer le lot, en renseignant un certain nombre de champs obligatoires ou facultatifs. Puis le lot est donné au saisisseur, qui aura aussi à renseigner des nouveaux champs (per-malien, numéro de vue, nom de la photo... ).

#### **8/ Les formations proposées par le CGF**

##### **- Ateliers de généalogie :**

Grace aux bénévoles des antennes, le CGF propose des formations gratuites et ouvertes à tous (adhérent ou non). Ces formations s'adressent aux jeunes généalogistes pour débiter dans la généalogie, mais aussi aux anciens qui peuvent ainsi découvrir des archives comme celle par exemple du Service Historique de la Défense. Les thèmes sont variés : initiation et perfectionnement aux logiciels Généatique et Heredis, les séries communicables aux Archives Départementales, utilisation du Forum, utilisation de la base de données RÉCIF, les calendriers, initiation à la paléographie, les âges de la majorité, etc.

Vous pouvez retrouver le programme des ateliers sur le site du CGF, le Forum et sur les réseaux sociaux.

##### **- Sur le site du CGF :**

Une page est dédiée à la formation, sous la rubrique « tutoriel ». Cette partie du site propose neuf leçons et a vocation à monter en puissance.

##### **- Sur le Forum :**

Il n'y a pas de formation à proprement dite, mais vous trouverez une aide précieuse à toutes vos questions. Le Forum est gratuit et ouvert à tous, adhérent ou non du CGF. Mais seuls les visiteurs inscrits peuvent consulter l'intégralité du forum, poser des questions ou apporter des réponses. Les non-inscrits peuvent seulement consulter une partie du forum.

Pour rappel :le nom d'identifiant et le mot de passe de Recif ne sont valables que pour Recif pas pour le forum. Le colistier choisit lui-même son nom d'utilisateur (en général nom et prénom) et son mot de passe. Merci également de porter son numéro d'adhérent CGF pour permettre un échange individualisé.

Le Forum du CGF : <http://www.cgf-forum.fr/phpBB2/index.php>

Merci encore aux bénévoles !

#### **9/ Appel aux bénévoles**

Le CGF a besoin de vous !

Nous lançons un appel aux volontaires qui voudront bien s'atteler au dépouillement des archives (BMS, état-civil, documents de la série B, etc) et à la saisie informatique, afin d'alimenter les bases du CGF... et aussi à nos projets participatifs que sont les références biographiques et les photos d'ancêtres.

Nous cherchons aussi des compétences en informatique pour venir aider notre équipe informatique.

Les adhérents qui font des relevés, de la saisie ou d'autres travaux pour le bien commun du CGF se voient attribués des points GENEABANK supplémentaires sur un compte dit bénévole.

# Rapport financier année 2018

Etat des recettes 2018 du CGF	CGF	paypal	cartes	Brest	Morlaix	Quimper	Totaux
COTISATIONS	62 147	112	114 697	15 483	8 090	18 840	219 639
DROITS D'ENTRÉE				3 340	1 680	4 120	9 140
VENTES DIVERSES	469			3 021	3 111	4 459	11 060
AUTRES PRODUITS	199						199
PRODUITS FINANCIERS	3 687			246	18	1 822	5 773
SUBVENTIONS	15 527						15 527
<b>TOTAUX</b>	<b>82 029</b>	<b>112</b>	<b>11 467</b>	<b>22 090</b>	<b>12 899</b>	<b>29 241</b>	<b>261 338</b>
ENCAISSEMENTS ADHERENTS 2019	53 869	180	95 089	44	88		149 270

## Prévisionnel de recettes 2019

COTISATIONS BASE 5 300 ADHERENTS	223 400,00 €
DROITS D'ENTRÉE	9 600,00 €
PRODUITS FINANCIERS	1 700,00 €
ENSEMBLE	233 700,00 €

Etat des dépenses 2018 du CGF	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAUX
SALAIRES ET CHARGES	80 176			1 727	81 903
" LE LIEN" ET EXPÉDITION	69 474				69 476
IMPÔTS	225			486	711
GROS MATÉRIEL	5 901	1 690	1 300		8 891
CONSOMMABLES	894	2 317	1 768	1 057	6 036
MAINTENANCE, ENTRETIEN		1 350	229	2 774	4 352
LOCATION MATÉRIEL ET LOCAUX		6 150	1 785	3 053	10 968
COMMUNICATION	2 432	1 686	1 253	1 965	7 336
DOCUMENTATION		465	70	266	801
ASSURANCES	1 193				1 193
SOUS TRAITANCE	12 582	5 408	2 425		20 415
COTISATION FÉDÉRATION	9 076				9 076
DÉPLACEMENTS	6 931		2 708	3 702	13 341
DIVERS	1 340	2 195	1 015		4 550
FRAIS FINANCIERS	1 076		106	22	1 144
<b>TOTAUX</b>	<b>191 242</b>	<b>21 261</b>	<b>12 659</b>	<b>15 052</b>	<b>240 214</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>+ 5 866</b>	<b>+ 829</b>	<b>+ 240</b>	<b>+ 14 189</b>	<b>+ 21 124</b>

Budget prévisionnels des dépenses 2019 du CGF	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	
SALAIRES ET CHARGES	80 000			1 800	81 800
" LE LIEN" ET EXPÉDITION	70 000				70 000
BUDGET DES ANTENNES		15 000	8 000	16 410	34 100
HEBERGEMENT INFORMATIQUE	12 000				12 000
IMPÔTS	1 000				1 000
COTISATION FEDERATION	9 500				9 500
ASSURANCES	1 200				1 200
COMMUNICATION	7 000				7 000
DÉPLACEMENTS	12 000				12 000
DIVERS	4 000				4 000
FRAIS BANQUE	1 100				1 100
<b>TOTAUX</b>					<b>233 700</b>

# nouvelles des antennes

## antenne de Brest

Le début de l'année est traditionnellement dans les associations le temps des assemblées générales. Le CGF et ses antennes n' échappent pas à la règle, et celle de Brest s'est tenue en janvier dernier comme d'habitude à la mairie de l'Europe.

Que faut-il en retenir ?

Le premier enseignement de cette AG est le nombre réduit de ses participants. Une soixantaine de personnes y ont assisté. C'est peu si on met ce nombre en parallèle du nombre total d'adhérents cité plus haut. Merci à eux de s'être déplacé, parfois de loin, et ainsi montré l'intérêt qu'ils portent à leur association. Il ne faut jamais l'oublier : le CGF ne fonctionne que grâce à ses adhérents et aussi à ses bénévoles.

Mais passons maintenant au positif de l'affaire : notre antenne confirme en 2018 sa vitalité. Nous avons 1920 adhérents, rattachés à l'antenne de Brest. c'est 120 de plus que l'année précédente. L'objectif 2019 est de franchir à nouveau le cap des 2000 adhérents, nombre que nous avons atteint il y a quelques années.

Pour la bibliothèque, nous continuons notre politique de nouveautés, afin d'apporter à nos lecteurs, des ouvrages récents

présentant un réel attrait généalogique et historique. Pour coller à l'actualité, toutes les revues et périodiques de généalogie sont mises gratuitement à la disposition de chacun.

Nous apportons aussi notre concours à tous ceux (associations, médiathèques, comités d'entreprise...) qui, à Brest et, dans les villages aux alentours, organisent des manifestations.

Nous initions nous-mêmes des sorties comme la découverte, quai Malbert, du Service Historique de la Défense dont on ne louera jamais assez la disponibilité et l'amabilité du personnel,

L'antenne a organisé aussi, en 2018, deux conférences qui ont réuni un public intéressé. Elles sont aussi ouvertes aux non-adhérents.

L'antenne vit alimentée par un noyau fidèle d'adhérents et de bénévoles. C'est ce noyau qu'il nous faut développer. Je terminerai donc cette chronique en lançant encore une fois un appel à tous ceux d'entre vous qui voudront bien venir nous rejoindre pour donner un peu de temps et de sang neuf à leur association.

**Michel DUROSE, Président**

## antenne de Morlaix

Bonjour à toutes et à tous

L'année 2019, certainement un grand cru pour notre antenne, est en premier lieu en ce qui concerne les adhésions. Nous avons dépassé le millier d'adhérents et nous espérons dépasser le niveau de l'année précédente.

Nous constatons une augmentation sensible de la fréquentation des adhérents lors des permanences organisées le lundi, mercredi et vendredi. C'est encourageant.

L'assemblée générale de l'antenne s'est déroulée le 9 février dans la salle qui jouxte nos locaux. Elle a réuni 42 personnes. C'est la seule ombre au tableau, 42 personnes présentes pour plus d'un millier d'adhérents, c'est très peu. On peut constater une diminution de la fréquentation des adhérents pour cette assemblée générale, et cela depuis plusieurs années.

C'est pourtant à l'occasion de cette manifestation que je peux remercier très sincèrement tous les bénévoles qui s'investissent dans notre association, les saisisseurs, les informaticiens, les équipes photos, les membres du Conseil de Gestion, et tous ceux qui dans l'ombre, modestement, participent à la réussite et à l'image de marque du CGF. C'est aussi une possibilité de

rencontre, de débats, ce qui peut apporter de nouvelles idées ou des critiques constructives.

Une quatrième équipe pour les photos, il s'agit de Marie-Thérèse et Marcel Jacob. Un grand coup de chapeau pour Marie-Thérèse Jacob, qui accompagne son mari dans les mairies. Malgré un très lourd handicap, une mobilité très réduite et quelques difficultés de préhension, elle s'acquitte de cette tâche avec bonne humeur, et cela devrait servir d'exemple et motiver les adhérents qui hésitent à donner un peu de temps pour rejoindre nos équipes de bénévoles.

Les 4 équipes fonctionnent à plein régime pour effectuer les photos manquantes du XX<sup>e</sup> siècle.

Nos informaticiens, toutes antennes confondues effectuent un travail remarquable, et ils sont constamment sur la brèche, c'est pour cette raison qu'ils ont besoin de renforts, si vous êtes informaticien qualifié et que vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas, contactez les et vous serez accueilli à bras ouverts.

En vous souhaitant un bon début de printemps, cordialement.

**Thierry NOIREL, Président**

## antenne de Quimper

**Assemblée Générale de l'antenne de Quimper du 19 janvier 2019**

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019. Joie bonheur et surtout santé pour vous et vos proches ainsi que de fructueuses recherches au sein de notre antenne. Merci à ceux qui sont présents dans cette salle et à ceux qui ont pu donner mandat.

**Bilan de l'année 2018,**

Nous sommes 2355 membres cette année, soit une augmentation de 47 adhérents et 228 nouveaux. On note au passage

le retour de 117 anciens qui n'avaient pas cotisé depuis parfois plusieurs années. Il semble que nos efforts de recrutement ont payé puisque l'année 2019 s'annonce sous de bons auspices avec déjà 2076 adhérents à la date d'aujourd'hui dont 152 nouveaux et le retour de 66 anciens. Cela est dû notamment aux nombreux articles dans la presse tant lors de la journée des « Portes ouvertes » qu'à différents moments au cours de l'année liés à nos différentes activités. Le CGF n'est pas en reste puisqu'avec 5289 adhérents cette année, il gagne 200 adhérents par rapport à 2017 et dépasse de 81 le chiffre de 2015 (5208), première année de la baisse que nous avons subie.

Comme tous les ans depuis 9 ans, je vous dis : continuez à

parler de généalogie autour de vous, faites adhérer famille et amis, cela nous permettra de rester une association dynamique. C'est l'heure du bilan donc, pour année 2018, parmi les activités marquantes, on peut citer :

- Le 20 janvier l'assemblée générale de l'antenne, dans cette même salle.

- Le 10 mars la participation à l'assemblée générale du CGF à Morlaix

- Le 7 avril la conférence sur les combats électoraux de la fin du XIXe en Cornouaille. de Pierrick Chuto, suite de ce qu'il nous avait présenté l'an dernier

- Les 14 et 15 avril à Carhaix, la participation au Salon d'histoire et de Généalogie organisé par le Centre Généalogique et Historique du Poher et le congrès de l'UGBH

- Le 29 septembre, conférence d'Annick Le Douget sur la sorcellerie en Bretagne

- Les 6 et 7 Octobre, nos traditionnelles « Journées Portes Ouvertes » avancées cette année pour mieux correspondre à l'avenir à la reprise des activités après les vacances d'été.

- Le 16 novembre, la conférence d'Alain Rouault sur la manière de présenter sa généalogie, très variable en fonction du public concerné ou de l'utilité technique d'un tel document.

- Le 18 novembre, le salon généalogique de Sarzeau

- Le 1<sup>er</sup> décembre le salon d'histoire locale à Landerneau. A préciser que l'an prochain il devrait se dérouler en Finistère sud.

- Le 15 décembre, la conférence de Jean-Michel Pérennec sur les costumes cornouaillais. Le sujet est tellement vaste que les armoires sont pleines et qu'il n'a pu qu'effleurer le sujet. c'était la quatrième conférence de l'année alors qu'habituellement nous n'en présentons que deux.

- Dans le cadre de la convention de partenariat en vue de la préparation de la numérisation de l'état civil finistérien, signée avec les archives départementales, notre travail s'est prolongé et nous commençons à en voir le bout en ce qui concerne l'état civil. De nombreuses nouvelles communes ont été mises en ligne. Notre travail continue avec principalement maintenant le contrôle avant mise en ligne des fichiers numérisés.

- Sur le plan secrétariat, nous avons répondu à environ 312 mails, 57 courriers,

- Sur le plan matériel, les anciens ordinateurs ont tous été contrôlés et tatoués pour permettre la non consommation de points lors des consultations à l'antenne et ce tant à quimper qu'à Moélan sur mer. La collaboration de Dominique Podeur nous a permis d'en passer quelques uns sous Linux et de leur donner une seconde vie. qu'il en soit vivement remercié.

- Dans le cadre de la bibliothèque, diverses acquisitions pour compléter nos collections et un nouveau programme informatique de gestion pour faciliter vos recherches tant sur la généalogie que sur l'histoire locale. Il est toutefois regrettable que toute cette riche documentation ne soit pas davantage exploitée par les adhérents.

- Dernier point dont nous pouvons être fiers, les ateliers. Lancés timidement par quelques séances d'initiation à la généalogie il y a quelques années, ils se sont développés en 2017 pour exploser en 2018 avec 26 séances en cours d'année sur des thèmes de plus en plus nombreux et diversifiés regroupant 269 adhérents. Merci à ceux qui ont bien voulu s'en charger, n'hésitant pas à répéter les séances en cas de demande. On peut y ajouter les quatre visites organisées pour découvrir les archives départementales. Avec toutefois un point noir. Lors de la dernière visite, au quatrième trimestre organisée à la demande expresse d'un groupe d'adhérents et malgré un mail confirmatif au représentant de ce groupe quelques jours auparavant personne ne s'est présenté à la visite (il y aura d'autres visites cette année, j'invite les personnes concernées à ne pas avoir le culot de s'y présenter).

### **Programme 2019**

Sur le plan des activités, tout n'est pas encore programmé, mais l'on peut citer :

- Les Ateliers : ils ont déjà commencé en début de cette se-

maine, vous en trouverez la liste tant sur le site de l'antenne que sur le forum du CGF.

Comme pour les conférences nous continuerons d'adresser aux adhérents proches de Quimper des mails d'information à ce sujet. J'invite bien sûr ceux qui souhaiteraient les recevoir à adresser un mail à l'antenne pour être inscrits sur ces listes.

Un rappel : ces ateliers sont animés par des bénévoles et leur temps n'est pas extensible. Si vous souhaitez y participer, compte tenu du peu de place disponible, il convient de s'inscrire **ET DE VENIR**. Si après votre inscription vous avez un empêchement, il convient **DE PREVENIR** pour laisser votre place à quelqu'un en liste d'attente. Cela évite d'animer un atelier devant une salle à moitié vide et de devoir ensuite le reprogrammer en fonction de la demande.

En ce qui concerne les thèmes : certains ateliers ont été doublés pour mieux les traiter. Ainsi Pierrick Chuto animera un atelier relatif aux recherches dans les archives notariales, puis dans un autre atelier les archives judiciaires. Hervé le Bot présentera toujours l'utilisation de Récif 2 mais développera dans un atelier séparé, l'alimentation de REcif2 à partir de photographies, de références bibliographiques ou de cotes d'archives. Un nouvel atelier (dates non encore fixées) permettra à partir de mars d'étudier le cadastre pour suivre l'histoire d'une propriété familiale.

Le 9 mars, l'assemblée générale du CGF dont l'organisation revient cette année à l'antenne de Brest. Il y aura bien entendu un autocar gratuit au départ de Quimper. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat pour le repas et les places de car.

Le Congrès National de Généalogie en Corse. Je ne vais pas engager les finances de l'antenne sur ce projet mais si quelqu'un veut y aller..

Le 6 avril, une conférence de Bernard Roudaut, membre de notre antenne sur la vie dans les communes rurales de Cornouaille pendant la guerre 1914-1918

Au cours du second semestre, une conférence sur un sujet à préciser.

Un dernier point à évoquer : vous avez tous été informés de ce que RECIF vient d'intégrer un certain nombre de photographies d'actes en regard des actes. Notre antenne y a participé au travers des documents que nous possédions et une équipe à laquelle appartenaient notamment Maryvonne Lopes-Curval et Maryvonne Fagon a préparé les lots de photos d'actes classés par commune, par type et par année. C'est un gros travail dont je les remercie vivement. Mais il reste de nombreuses communes et périodes pour lesquelles nous ne possédons rien, Aussi, si vous possédez ces photos (lots minimum d'une année complète car on ne peut pas prendre de photos isolées par ce moyen), merci de nous les adresser uniquement pour les périodes manquantes. Une autre solution : vous prendre en main pour réaliser ces photos en mairie ou aux archives départementales.

Le Rapport moral est adopté à l'unanimité

A l'issue de la présentation du bilan financier, quitus est donné au chargé des comptes. Son rapport est adopté à l'unanimité.

**Christian BOLZER, Président**

# nouveaux adhérents

17043B	POCHAUVIN Frédéric	29850 GOUESNOU	MAISONNEUVE, LESGUERN, LUGUERN, SALAUN, LE PRAT, DAGORN, RIOU, CAER, CORNEC (Châteaulin Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h, Rosnoën, Brasparts, Edern, Saint-Ségal, Brest)
17045Q	DUIGOU Alain	29350 MOELAN SUR MER	DUIGOU, QUENTEL, DUBLED (Pont-Aven, Nizon) / PARC, MADIC (Elliant, Moëlan-sur-Mer)
17046B	BINIASZ Michel	29200 BREST	
17047B	BOISSON Elie	29890 BRIGNOGAN PLAGE	JAMAIN, BERNARD, L'OFFICIAL (Recouvrance)
17048Q	REGAUD Michel	33000 BORDEAUX	
17049M	HERVE Fabien	29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	
17050B	GOALES Vincent	34200 SETE	GOALES, KERAUDREN (Brest, Crozon, Telgruc, Lanvéoc, Argol, Landévénec) / KERDUEL (Brest) / LE HER (Brest, Cléder) / GUIDAL (Crozon, Telgruc, Saint-Coulitz) / LE MIGNON MARCQ (Crozon) / LE BOUSSARD, LE MONZE, LE TIEC (Telgruc-sur-Mer)
17051Q	MICHEL Marie-Christine	94320 THIAIS	MAHE, BARRE, PHILIPPE, GUEGUEN (Coray, Edern, Langoen, Quimper)
17052M	PELLERIN Johann	83210 SOLLIES PONT	MADEC (Saint-Thégonnec) / CREN (Locmélard)
17053Q	BOUREAU Marcelle	24220 CASTELS	LAVAREC (56) / MEUR (Ergué-Gabéric)
17054B	GRALL Geneviève	19150 LAGUENNE	ARZEL (Lanrivouré) / POCHAT (Leuhan) / ROUZIC (Pont-l'Abbé)
17055Q	BALLAND Anne-Catherine	24260 SAINT FELIX DE REILLAC ET MORTEMART	BODERE SALAUN (Penmarch) / LOUSSOT (Ploujean)
17056Q	DEMARQUAY Jocelyne	19100 BRIVE LA GAILLARDE	CAR, PHILIPPE, BRIS (Concarneau) / BRIS (Landéda)
17057M	LE NAOUR Laurence	29600 MORLAIX	MOBIAN (Landivisiau)
17058M	MAYER Raymond Louis	29660 CARANTEC	PLASSARD (Lannédern) / LE GOFF (Morlaix Plouigneau) / SANQUER (Brest)
17059M	ROLLAND Yvon	21000 DIJON	ROLLAND, CAROFF (Plougoum) / LE SAINT (Sibiril) / GUILLOU (Cléder)
17060M	LACHUER Eliane	29410 PLOUNEOUR MENEZ	LACHUER, MORVAN, PUIL (Garlan, Lanmeur, Plougonven)
17061M	ROLLAND Annick	21000 DIJON	COAT, MASSON (Lanmeur) / ST JALMES (Garlan) / HAMEURY (Saint-Jean-du-Doigt) /
17062M	LABAT Amaryllis	29600 MORLAIX	
17063M	PRIGENT Marianne	29630 PLOUGASNOU	CORBOLIOU (Plougasnou)
17064M	LE GALL Sylvie	29600 MORLAIX	LE GALL (Plabennec)
17065M	SAILLOUR MOY Romane	29252 PLOUEZOC'H	
17066M	BOURVEN Danielle	29600 PLOURIN LES MORLAIX	BOURVEN, TUILIN (Plourin-lès-Morlaix)
17067Q	BAL Valérie	38200 LUZINAY	BOUDIGOU (Douarnenez) / SAVINA (Mahalon)
17068Q	FORTECOEFFE Valérie	29500 ERGUE GABERIC	HUON
17069B	PLESSIS Christophe	78540 VERNOUILLET	
17070Q	AUDURIER Philippe	29100 KERLAZ	JULE, DUGUE, MORVAN, STRAT, GUILLAUME, HINGRAT, BELLEC, AUDURIER
17071B	DALLEAU Anthony	34200 SETE	KERBOUL, MAZE, CADOUR, CALVARIN (Saint-Pabu, Ploudalmézeau)
17072B	BERDER Daniel	92230 GENNEVILLIERS	BERDER (Plouvien) / CEVAER (Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h)
17073B	THOMAS Alain Marie	29200 BREST	KERBRAT (Guissény) / LIDOU (Brest, Plougastel-Daoulas) / GUILCHER (Landerneau Guimiliau) / LAIGRE (Brest, Plouzané) / GUIOMARCH (Plouigneau) / CORNEC (Tréfléz)
17074M	GERY Erwan	1000 BRUXELLES BELGIQUE	BANNIER, GERY, KERHARO, QUERE, GUILLOU
17075Q	GANDREY RETY Sophie	1872 TROIS TORRENTS SUISSE	ROLLAND (Brasparts, Pleyben) / ROULAND (Concarneau) / BRIAND (Saint-Goazec) / PIVERT (Quimper, Lorient)
17076Q	CABIOCH Frédéric	29000 QUIMPER	CABIOCH (Saint-Pol-de-Léon) / SEVERE (Roscoff)
17077Q	LE CLOITRE Thierry	97436 SAINT LEU	CLOITRE, DREAU (Châteauneuf-du-Faou) / MOAL (Elliant)
17078M	JACOB Anne	29660 CARANTEC	JACOB, HERRY (Mespaul, Plougoum) / MEAR, LE BIHAN (Cléder)
17079Q	GUEGUEN Marie-Hélène	56570 LOCMIQUELIC	
17080Q	LE BOURG Hervé	29710 LANDUDEC	

17081Q	THOMAS Daniel	29180 PLOGONNEC	THOMAS, CARIOU, BIDON, MIGNON
17082Q	HASCOET Geneviève	29560 TREGARVAN	
17083M	LANGLET Monique	29241 LOCQUIREC	CAZOULAT (Lanmeur) / COLAS (Guimaëc) / TANGUY(Plougasnou) / SILLEAU (Saint-Jean-du-Doigt)
17084Q	ZOUAILLEC Guy	29150 PORT LAUNAY	
17085M	MADEC Nelly	29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	PLUSQUELLEC, QUEGUINER (Plounéour-Menez) / OLIVIER, CONSEIL (Plouzévéde)
17086M	LE MARREC Yvon	29250 SAINT POL DE LEON	LE MARREC, MER (Morlaix)
17087M	LE BORGNE Marie Laure	29420 PLOUVORN	KEROUANTON (Locmélar, Plouédern)
17088M	PERES Matthieu	29400 LANDIVISIAU	PERES, BARON, BLANCHARD, BICREL, PELLOTE
17089Q	DREZEN Mireille	29790 PONT CROIX	
17090M	GUENOLE Jeanne	29600 PLOURIN LES MORLAIX	PAGE (Guerlesquin, Botsorel) / ROUX (Plouigneau, Plougonven) / GUENOLE (Pleyber-Christ)
17091Q	LE BERRE Geneviève	29100 POUILLAN SUR MER	
17092M	DROIN Catherine	29600 PLOURIN LES MORLAIX	EFFLAM (Lanmeur, Lanvellec) / LAUDREN (Lanmeur) / LE LOUS (Plougasnou) / GUILLOU, FLAMANC, GUYOMARD (Saint-Jean-du-Doigt)
17093Q	BERNARD Geneviève	29000 QUIMPER	
17094M	PRIGENT Marc	53000 LAVAL	BODROS, CUDENNEC, PRIGENT (Plougasnou) / GUYOMAR (Saint-Jean-du-Doigt)
17095Q	KERGOURLAY Louis	29500 ERGUE GABERIC	
17096M	COATLEVEN Jean-Yves	22310 PLESTIN LES GREVES	
17097M	BERTHOU Pascal	29252 PLOUEZOC'H	BERTHOU, LE SCOUR (Plougonven) / MOYOU, SPAGNOL (Morlaix)
17098M	GUEGUEN Jean Claude	29670 TAULE	GUEGUEN (Mespaul) / AUFFRET, MANACH (Plouvorn)
17099Q	PETILLON Martine	67200 STRASBOURG	LOZACHMEUR, ARZEL, DOUGUEDROIT, PETILLON
17100M	SALAUN Jean François	29440 SAINT DERRIEN	SALAUN, HENRY, LE BERRE, BOURDON (Plouhinec)
17101M	MOYSAN Héléne	29440 SAINT DERRIEN	MOYSAN, ROLLAND (Saint-Derrien) / LE ROUX (Ploudiry) / COMBOT (Saint-Servais)
17102Q	LOUBOUTIN Patrick	29180 PLOGONNEC	LOUBOUTIN, RIVOY (Porzay)
17103M	HEMERY Anne Marie	29600 MORLAIX	MOAL, HEMERY
17104M	DUGUAY Gwenaëlle	29610 PLOUIGNEAU	
17105M	BERNARD Jean	29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	
17106Q	MOENNER Françoise	29170 FOUESNANT	
17107M	LE GUERN Alain	56950 CRACH	LE GUERN (Poullaouen) / CAOUREN (Scrignac)
17108M	LE GUERN Jocelyne	56950 CRACH	PELLEN, THEPAUT, MINGUY (Milizac) / LEOSTIC (Lanrivioaré)
17109Q	DIRAISON Isabelle	29000 QUIMPER	
17110Q	HELLO Robert	78990 ELANCOURT	KERISIT (Loctudy) / DRAOULEC, STEPHAN (Loctudy, Pont-l'Abbé)
17111M	MEUDEC Anne Marie	29430 PLOUENEVEZ LOCHRIST	MEUDEC (Plounevez-Lochrist) / SALOU (Kerlouan)
17112B	PUJADE-LE GALL Angélique	29860 PLABENNEC	COSMAO, L'HELGOUALCH (Cast, Douarnenez) / LE GALL (Plougastel-Daoulas)
17113M	LE GALL Thierry	29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	LE GALL (Plouec-du-Trieux) / QUILLIEN, PERROT, MICHEL (La Martyre)
17114M	CARGOU Marie Paule	75116 PARIS	
17115M	LEGRAND Yolande	29640 LANNEANOU	COAT (Carantec) / KERRIEN (Henvic)
17116M	QUEMENER Marie	29610 PLOUIGNEAU	QUEMENER (Taulé) / BRIANT (Carantec)
17117M	MILBEO Yvon	29670 TAULE	
17118M	MILBEO Roselyne	29670 TAULE	CORRE (Saint-Pol-de-Léon) / ROQUINARCH (Sizun)
17119M	DELIRA Dominique	29241 LOCQUIREC	DELIRA (Locquirec)
17120B	CONTE Michelle	45400 FLEURY LES AUBRAIS	LE GALL (Rosnoën) / LE BEUL (Goulien) / CASQUER (Cap-Sizun) / BLAIZE (Brest)
17121M	BECAM Marie Noëlle	29410 PLEYBER CHRIST	BECAM, PROUFF (Pleyber-Christ, Loc Eguiner-Saint-Thégonnec)
17122M	KERAUTRET Louis	29410 SAINT THEGONNEC LOC EGUINER	KERAUTRET (Guimiliau) / BOURLE (Sizun) / CUEFF (Landivisiau) / LE DUFF (Plouénan)

17123M	JEZEQUEL Annie Claude	29610 PLOUIGNEAU	JEZEQUEL, DERRIEN (Landeau) / QUEMENEUR, TANNE (Brest)
17124M	QUEGUINER Marie Annick	29600 MORLAIX	QUEGUINER (Sainte-Sève) / TRAON (Saint-Pierre-Quilbignon)
17125Q	LE LANN Charles	29190 GOUEZEC	
17126M	OLLIVIER Jean Hervé	29610 PLOUIGNEAU	OLLIVIER, RAOUL (Garlan) / MANCHEC (Plougonven)
17127M	RABAT Claudine	29400 LAMPAUL GUIMILIAU	LE GUILLOU, LE NUZ (Poullaouen) / BERNARD, KERVOELEN (Plouyé)
17128Q	LE CALLOCH Roger	29000 QUIMPER	
17129Q	PRIMOT Pierre	29120 PONT L'ABBE	
17130Q	PRIMOT Anne	29120 PONT L'ABBE	
17131M	JAOUANET Jean François	29800 LA ROCHE MAURICE	JAOUANET (Plouigneau) / CLECH (Plougasnou)
17132M	JAOUANET Noëlle	29800 LA ROCHE MAURICE	TOCQUER, ROUDOT (Plouégat-Guérand)
17133M	CHAPEL Loik	29600 PLOURIN LES MORLAIX	
17134Q	BEGOS Alain	29170 FOUESNANT	
17135M	TOUDIC Evelyne	29640 LANNEANOU	
17136M	PORHEL Anne Marie	29250 SAINT POL DE LEON	
17137M	SAOUT Jean-Louis	29400 LANDIVISIAU	SAOUT, PRIGENT, GUILLERM, ROHOU (Guiclan, Landivisiau, Plougourvest)
17138M	COMBES Marie José	29241 LOCQUIREC	POVIE, POSTIC (Plouezoch) / LENAULT, RAOUL (Lanmeur)
17139M	LARSONNEUR Lydie	29410 PLOUNEOUR MENEZ	GARREC, HENAFF (Douarnenez)
17140Q	RAOUL Marie	29000 QUIMPER	
17141B	THEBAULT Monique	29850 GOUESNOU	CORRE, BRENTERCH (Landéda)
17142M	CANTINA Michelle	29241 LOCQUIREC	CANTINA, LE VERGE
17143Q	TANTER Jean-Claude	29170 FOUESNANT	
17144M	PERON Jeanne	29410 PLEYBER CHRIST	FICHOU (Saint-Thégonnec)
17145M	BELLEC Fabrice	29600 MORLAIX	
17146M	ORLACH Alain	29400 LAMPAUL GUIMILIAU	
17147M	BERNET Michelle	29430 LANHOUARNEAU	NOBLET (Morlaix, Plougonven, Plonéour-Menez) / BLOUIN, LE BORGNE (Lesneven) / CASTEL (Plouescat) / FOUSTOUL (Plouider, Brest)
17148Q	SALM Henri	29100 KERLAZ	SALM, GLOAGUEN, GIDREN, QUELLEC
17149M	QUILLEC Renée	29600 MORLAIX	
17150M	MARTIN Martine	29670 TAULE	
17151B	PENIL Stéphane	29850 GOUESNOU	
17152B	LE GALL Nicole	29200 BREST	
17153B	L'HOURE Jean Philippe	29290 SAINT RENAN	
17154B	GELEBART Yves	29217 PLOUGONVELIN	
17155B	HASCOET Jean Paul	29200 BREST	
17156B	BOUCHARE Danielle	29200 BREST	
17157B	LE FROUT Véronique	29200 BREST	
17158B	GRAILLOT Claudine	29880 PLOUGUERNEAU	
17159B	CORCUFF Laurence	29200 BREST	
17160B	KERMORGANT Anne Marie	29830 PLOUDALMEZEAU	
17161B	PERAN Jean Luc	29200 BREST	
17162B	MEAR Anne Marie	29200 BREST	
17163B	BLAISE Roger	29200 BREST	
17164B	PHILIPOT Paulette	29470 PLOUGASTEL DAOULAS	
17165B	MIRY Anne	29840 LANILDUT	
17166B	ROUSSEL Roger	29810 PLOUARZEL	
17167B	CORNEN Bruno	29200 BREST	

17168B	MALLEGOL-MESLARD Isabelle	29200 BREST	
17169B	ROUZIC Yvonne	29830 SAINT PABU	
17170B	RUCH Jean Yves	29480 LE RELECQ KERHUON	
17171B	METIVIER Yvette	29200 BREST	
17172B	SALAUN Annie	29490 GUIPAVAS	
17173B	MALGORN Michel	29200 BREST	
17174B	KORNER Sébastien	35560 BAZOUGES LA PEROUSE	KORNER, LE BRAS, LE GOFF, LE REUN
17175B	RENETEAU Alain	83500 LA SEYNE SUR MER	LE GUILLOU, MORVAN, PIRIOU, BERTHOU, LE MEUR (Le Faou)
17176M	RIOUALEC Aline	22810 PLOUNEVEZ MOEDEEC	ROUALEC (Plougoulm, Saint-Pol-de-Léon)
17177M	CUEFF Gaëlle	29250 SAINT POL DE LEON	CUEFF, MAZE, QUEMENER (Roscoff, Saint-Pol-de-Léon) / GOURLET (Riec-sur-Belou)
17178Q	MONFORT Michel	29950 BENODET	MONFORT (Elliant, Bénodet) / QUEAU (Pleuven) / QUILFEN (Bénodet)
17179Q	CHALEAT Michèle	29720 TREGUENNEC	VAILLANT, COURANT, STUM, GAC, RAPHALEN, TERENCEC, BERRE
17180M	LE BIHAN Anne Marie	29620 PLOUEGAT GUERAND	MANACH (Plouégat-Guerand) / LE COAT (Saint-Jean-du-Doigt)
17181B	TARRIN Dominique	92190 MEUDON	POUTEAU, POUTAU, BELLEC
17182Q	DEBRU Anne-Marie	49000 ANGERS	
17183Q	L'HARIDON Sylvie	29590 SAINT SEGAL	
17184Q	BODERE Maryse	29120 PONT L'ABBE	
17185Q	HAMON Hervé	29720 PLONEOUR LANVERN	
17186Q	TOULHOAT Jean Pierre	29510 BRIEC	
17187Q	JOLLEC Jacqueline	29150 DINEAULT	
17188Q	JOLLEC André	29150 DINEAULT	
17189Q	BATANY Gabriel	29000 QUIMPER	
17190Q	DORVAL Corentin	29000 QUIMPER	
17191Q	JEGOU Annie	56100 LORIENT	
17193Q	POHER Christian	29000 QUIMPER	
17194M	GUY Philippe	39210 LE VERNOIS	NEAR, LE COZ (Plouvorn)
17195M	CLEACH Rosalie	29670 TAULE	
17196M	LE NENN Yves	56890 SAINT AVE	LE NENN, CORNEC, MOCAER, PERRODOU (Brest, Henvic, Taulé, Carantec, Saint-Pol-de-Léon, Plouénan)
17197Q	OLLIVIER Ronan	29710 PLONEIS	
17198B	KERMARREC Michel	29800 LA FOREST LANDERNEAU	JESTIN, MOUDEN (Saint-Divy) / KERMARREC, LE GOFF (Saint-Derrien)
17199B	QUEFFELEC Daniel	29800 LANDERNEAU	TOLLEEC, QUEFFELEC (Tréogat) / MONTER (Pouldergat) / HASCOET (Quéméneven)
17200B	HUT Jean-François	77166 GRISY SUISNES	PODER, THEPAUT, REGUER, MARTIN, MORRY, CASTREC, POULIQUEN, LE BRAS (pays de Landerneau et Landivisiau)
17201Q	PENNAGUER Georges	84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	
17202Q	PENNAGUER Yves	75010 PARIS	
17203Q	BIANIC Pierre	35830 BETTON	LE BIHAN, LE TANNIOU (Laz) / BIANNIC (Trégourez, Laz)
17204M	MILIN Joël	56250 SULNIAC	MILIN, LE BIHAN, OLLIVIER, BALCON (Cléder) / MOAN, CONGAR (Plounévez-Lochrist) / PEDEN, TANGUY (Lanhouarneau) / LE SANN (Plouvorn) / BRETON, CASTEL (Lanarvily) / LORIENT, GOURIOU (Kersaint-Plabennec) / MARC, BILANT, DREO (Guipavas) / DREO, LORIENT (La Forest-Landerneau)
17205B	FEREC Jean Claude	29460 LOGONNA DAOULAS	FEREC, KERMAREC, JACQ, GOURMELON (Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas)
17206M	BELLOUR Jean Pierre	29650 BOTSORHEL	LE SQUIN (Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt) / BELLOUR (Lanmeur)
17207B	MANACH Daniel	29820 BOHARS	

# questions

## 149 - 1 : Joseph BOURLES et Jeanne LE GALL

Recherche, probablement à LOQUEFFRET, BRENNILIS ou environs, le mariage avant 1856 et l'ascendance du couple Joseph BOURLES et Jeanne LE GALL, dont Catherine (° le 25.04.1864 à BRENNILIS, X le 08.02.1887 à BRENNILIS avec Yves CORRE).

## 149 - 2 : René MEVEL et Marguerite PAUL

Recherche, probablement à PLONEVEZ-DU-FAOU ou environs, ascendance du couple René MEVEL et Marguerite PAUL, X le 10 Brumaire an IX à PLONEVEZ-DU-FAOU, dont Marie (° le 03.01.1822 à PLONEVEZ DU-FAOU, X le 21.06.1846 à PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jacques L'HOURS).

## 149 - 3 : Pierre MORVAN et Marie DERRIEN

Recherche, probablement à LOQUEFFRET ou environs,

ascendance, union et descendance du couple Pierre MORVAN et Marie DERRIEN dont Marie (° le 15.02.1833 à LOQUEFFRET, X le 13.07.1851 à LOQUEFFRET avec Pierre Marie CORRE).

## 149 - 4 : Henri KERVOELEN et Jeanne YVINEC

Recherche, probablement à BOTMEUR, HUELGOAT, ou environs, ascendance, union et descendance du couple Henri KERVOELEN et Jeanne YVINEC dont Catherine (° le 21.05.1839 à BOTMEUR, X le 22.01.1860 à BOTMEUR avec Jean-Marie LE BORGNE).

André LANNUZEL CGF 5576 Q  
19 rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE  
lannuzelandre@gmail.com

# Reponses aux questions

## A la question 148-3 :

Je pense que le décès de Marie Jeanne Lagadic est le 16 mai 1880 à TREGUENNEC. Ce décès est au nom de Lagadec mais cela correspond bien (âge et époux). Le père est dit René mais ce genre de confusion sur le prénom du père est fréquent. De plus il y a plusieurs René Lagadic dans cette famille.

Bien entendu je descends en ligne directe du couple Lagadic / Kerfriden. Serions-nous cousins ?

Jean Laurent LAGADIC CGF 8048 M  
jeanlaurent.lagadic@wanadoo.fr

# entraide

. Je termine un ouvrage sur ma famille et je souhaiterais obtenir quelques documents et renseignements complémentaires (anecdotes, photographies de maisons, de personnes) pour l'agrémenter. Je remercie d'avance les personnes qui voudront bien m'aider dans mes recherches sur les familles :

- En Guipavas : PAGE (de Penvern), DREO (de Keroulard, QUENTEL (de Kereller)
- En Plabennec (Kergrenn) et en PLOUVIEN (Kergrach) : THEPAUT, CREFF
- En Lampaul-Ploudalmézeau ( Kerlosvézan et Croas-ar-Bleiz) : DISERBO, GARS, SQUIBAN, CLEACH
- En Ploudalmézeau : LE GOFF (Kerouné) et JAOUEN (Camhars)
- Et sur les couples : BOUZELOC Jean Marie et PICHON Marie Philomène ; BOUZELOC François Philomène et JAOUEN Marie Françoise de PLOUDALMEZEAU ; KERYER Jean marié en 1884 à COAT-MEAL avec MORVAN Marie Françoise / KERYER François Joseph Marie marié en 1884 à COAT MEAL ave MORVAN Marie Anne ; MORVAN François Marie marié en 1872 à PLOUVIEN avec MENEZ Marie Yvonne ; LARSONNEUR Yves et SALOU Marie Anne mariés en 1890 au FOLGOËT.

Rémy PAGE CGF 1159 B  
16 rue du Petit Kerzu 29200 BREST

. Je souhaiterais savoir si un adhérent a déjà traité de l'épineux problème de la relation entre les DERRIEN de LOCUNOLE / GUILLIGOMARCH et ceux de LANVENEGEN (MORBIHAN) ? En effet, est en jeu l'ascendance vers Thérézien DERRIEN de Goazfilo et son ascendance. Il s'agit précisément de l'ascendance d'Antoine ANDRE / ANDREFF né le 20 mars 1754 à GUILLIGOMARCH.

Lionel MAZURIE CGF 13950 M  
lionel\_mazurie@carrefour.com

. J'ai cette photo qui a probablement été prise à PLOMELIN ou DINEAULT vers 1915. Je pense que c'est mon grand-père Jean LATREILLE qui figure dans la rangée du haut, le deuxième à partir de la droite. Je remercie d'avance les personnes qui pourront m'identifier de façon certaine cette photo.

Monique GRANDJEANN SAVINA CGF 6044Q  
grandjean.jacques@numericable.fr



## AGENDA

### MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

. **Salon généalogique d'Avessac (44) à l'Espace Loisirs**  
Les 28 et 29 avril 2019

#### 20 ANS DE GÉNÉALOGIE EN PAYS DE REDON

A l'occasion de leurs 20 ans d'existence, Mémoire Vivante de Fégréac, Histoire et Généalogie de Grand-Fougeray, associations membres de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique et Avessac Histoire et Pétrimoine qui fête ses 10 ans, organisent le premier salon de généalogie en Pays de Redon.

Entrée libre et gratuite

. *Journées Généalogiques de Plourin les 4 et 5 juin 2016*

. **XXV<sup>e</sup> Congrès National de la Fédération Française de Généalogie**  
au Palais des Congrès d'Ajaccio du 11 au 14 octobre 2019, organisé par Corsica Genealogia

**<http://corsicagenealogia.com/>**

9

### MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK POUR 2019

Les mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 3 janvier 2019 (pour le premier trimestre)

Jeudi 4 avril 2019 (pour le second trimestre)

Jeudi 4 juillet 2019 (pour le troisième trimestre)

Jeudi 3 octobre 2019 (pour le quatrième trimestre)

# Base Recif :

Janvier 2019

## Mise à jour de la base RECIF

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour.

### LES AJOUTS

Argol [Naissances] Ajout 1802 - 1803 38 actes  
Argol [Naissances] Ajout 1802 - 1805 57 actes

Bannalec [Naissances] Ajout 1793 - 1794 44 actes  
Bannalec [Naissances] Ajout 1903 - 1904 436 actes  
Bannalec [Naissances] Ajout 1904 - 1907 564 actes  
Bannalec [Décès] Ajout 1839 - 1842 293 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1871 - 1872 513 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1872 - 1872 500 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1872 - 1872 429 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1872 - 1873 486 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1873 - 1873 401 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1873 - 1873 405 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1873 - 1874 463 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1873 - 1874 414 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1890 - 1891 767 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1891 - 1892 747 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1891 - 1892 690 actes  
Brest [Naissances] Ajout 1891 - 1891 745 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1875 - 1876 336 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1875 - 1875 398 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1894 - 1894 475 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1894 - 1895 496 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1894 - 1896 492 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1896 - 1897 482 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1908 - 1908 16 actes  
Brest [Mariages] Ajout 1909 - 1909 550 actes  
Brest [Décès] Ajout 1897 - 1899 640 actes  
Brest [Décès] Ajout 1898 - 1899 680 actes  
Brest [Décès] Ajout 1898 - 1899 601 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1709 - 1710 867 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1711 - 1712 729 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1713 - 1713 396 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1714 - 1716 884 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1767 - 1767 479 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1768 - 1769 462 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1768 - 1768 445 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1770 - 1770 409 actes  
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1771 - 1771 368 actes  
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1756 - 1756 113 actes  
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1757 - 1757 112 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1709 - 1710 829 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1711 - 1712 799 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1713 - 1714 602 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1715 - 1716 702 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1851 - 1853 12 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1854 - 1854 656 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1854 - 1855 753 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1854 - 1857 827 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1854 - 1859 888 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1856 - 1861 982 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1860 - 1862 468 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1860 - 1863 583 actes  
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1862 - 1864 480 actes  
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1742 - 1742 153 actes  
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1743 - 1743 130 actes  
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1744 - 1744 118 actes  
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1792 - 1792 236 actes  
Briec [Mariages] Ajout 1909 - 1914 180 actes  
Briec [Mariages] Ajout 1915 - 1919 108 actes

Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1944 - 1958 829 actes  
Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1971 - 1973 154 actes

Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1974 - 1983 555 actes  
Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1984 - 1984 52 actes  
Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1985 - 1985 48 actes  
Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1986 - 1986 53 actes  
Cast [Naissances] Ajout 1906 - 1912 513 actes  
Cast [Naissances] Ajout 1913 - 1919 613 actes  
Cast [Mariages] Ajout 1907 - 1922 308 actes  
Cast [Mariages] Ajout 1923 - 1939 296 actes  
Cast [Décès] Ajout 1905 - 1917 545 actes  
Cast [Décès] Ajout 1914 - 1935 597 actes  
Cast [Décès] Ajout 1936 - 1952 412 actes  
Cast [Décès] Ajout 1954 - 1960 163 actes  
Cast [Décès] Ajout 1961 - 1968 185 actes  
Cast [Décès] Ajout 1973 - 1988 391 actes  
Châteaulin [Naissances] Ajout 1918 - 1919 847 actes  
Châteaulin [Mariages] Ajout 1939 - 1943 93 actes  
Châteaulin [Décès] Ajout 1903 - 1907 432 actes  
Cléden-Poher [Naissances] Ajout 1913 - 1918 335 actes  
Cléden-Poher [Décès] Ajout 1893 - 1899 288 actes  
Cléden-Poher [Décès] Ajout 1900 - 1908 455 actes  
Cléder [Décès] Ajout 1911 - 1915 450 actes  
Cléder [Décès] Ajout 1914 - 1920 518 actes  
Cléder [Décès] Ajout 1914 - 1919 32 actes  
Cléder [Décès] Ajout 1921 - 1925 352 actes  
Cléder [Décès] Ajout 1925 - 1930 384 actes  
Cléder [Décès] Ajout 1931 - 1940 695 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1793 - 1793 123 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1794 - 1796 295 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1796 - 1800 431 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1800 - 1805 463 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1806 - 1809 341 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1810 - 1814 482 actes  
Clohars-Carnoët [Naissances] Ajout 1815 - 1820 498 actes  
Coat-Méal [Mariages] Ajout 1933 - 1939 39 actes  
Coat-Méal [Mariages] Ajout 1941 - 1944 78 actes  
Coat-Méal [Décès] Ajout 1933 - 1994 382 actes  
Combrit [Naissances] Ajout 1903 - 1903 91 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1936 - 1936 24 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1937 - 1937 21 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1938 - 1938 16 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1939 - 1939 13 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1940 - 1940 10 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1941 - 1941 18 actes  
Combrit [Mariages] Ajout 1942 - 1942 15 actes  
Commana [Décès] Ajout 1698 - 1698 60 actes  
Commana [Décès] Ajout 1933 - 1942 314 actes  
Commana [Décès] Ajout 1943 - 1952 269 actes

Douarnenez [Mariages] Ajout 1913 - 1914 128 actes  
Douarnenez [Mariages] Ajout 1914 - 1916 74 actes  
Douarnenez [Mariages] Ajout 1917 - 1917 92 actes  
Douarnenez [Mariages] Ajout 1917 - 1919 208 actes  
Douarnenez [Mariages] Ajout 1918 - 1918 149 actes  
Douarnenez [Décès] Ajout 1923 - 1923 176 actes

Elliant [Décès] Ajout 1887 - 1887 23 actes  
Elliant [Décès] Ajout 1888 - 1892 413 actes  
Ergué-Gabéric [Décès] Ajout 1901 - 1909 452 actes  
Ergué-Gabéric [Décès] Ajout 1910 - 1910 54 actes  
Ergué-Gabéric [Décès] Ajout 1916 - 1930 658 actes  
Ergué-Gabéric [Décès] Ajout 1931 - 1942 397 actes  
Ergué-Gabéric [Décès] Ajout 1943 - 1950 257 actes  
Esquibien [Naissances] Ajout 1895 - 1896 156 actes  
Esquibien [Naissances] Ajout 1897 - 1898 157 actes  
Esquibien [Naissances] Ajout 1899 - 1900 149 actes  
Esquibien [Mariages] Ajout 1922 - 1922 33 actes  
Esquibien [Mariages] Ajout 1923 - 1923 17 actes  
Esquibien [Mariages] Ajout 1924 - 1924 19 actes

Guengat [Naissances] Ajout 1912 - 1913 109 actes  
 Guengat [Décès] Ajout 1883 - 1884 77 actes  
 Guengat [Décès] Ajout 1885 - 1904 604 actes  
 Guengat [Décès] Ajout 1905 - 1927 553 actes  
 Guerlesquin [Décès] Ajout 1913 - 1922 402 actes  
 Guiclan [Mariages] Ajout 1919 - 1922 136 actes  
 Guiclan [Mariages] Ajout 1923 - 1927 112 actes  
 Guiclan [Mariages] Ajout 1928 - 1932 102 actes  
 Guiclan [Décès] Ajout 1933 - 1942 380 actes  
 Guiclan [Décès] Ajout 1943 - 1953 374 actes  
 Guimaëc [Mariages] Ajout 1933 - 1942 77 actes  
 Guimaëc [Décès] Ajout 1933 - 1942 199 actes  
 Guimaëc [Décès] Ajout 1943 - 1952 165 actes  
 Guimaëc [Décès] Ajout 1953 - 1962 127 actes  
 Guimaëc [Décès] Ajout 1963 - 1972 131 actes  
 Guimaëc [Décès] Ajout 1973 - 1982 119 actes  
 Guimiliau [Naissances] Ajout 1913 - 1919 248 actes  
 Guimiliau [Mariages] Ajout 1882 - 1887 84 actes  
 Guimiliau [Mariages] Ajout 1888 - 1892 58 actes  
 Guimiliau [Mariages] Ajout 1923 - 1932 79 actes  
 Guipavas [Décès] Ajout 1784 - 1784 22 actes  
 Guissény [Décès] Ajout 1933 - 1942 442 actes

Hanvec [Mariages] Ajout 1936 - 1944 148 actes

Île-de-Batz [Naissances] Ajout 1905 - 1912 323 actes  
 Île-Molène [Mariages] Ajout 1937 - 1944 33 actes  
 Irvillac [Décès] Ajout 1963 - 1967 86 actes  
 Irvillac [Décès] Ajout 1968 - 1977 148 actes

Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1825 - 1828 251 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1829 - 1829 64 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1830 - 1834 350 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1835 - 1839 343 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1840 - 1844 385 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1845 - 1846 156 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1847 - 1848 139 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1849 - 1852 319 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1853 - 1856 310 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1895 - 1897 295 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1898 - 1900 294 actes  
 Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1901 - 1901 104 actes  
 Kerfeunteun [Mariages] Ajout 1899 - 1901 98 actes  
 Kerfeunteun [Mariages] Ajout 1902 - 1906 140 actes  
 Kerlouan [Mariages] Ajout 1936 - 1942 112 actes  
 Kerlouan [Décès] Ajout 1936 - 1942 337 actes

La Forest-Landerneau [Mariages] Ajout 1933 - 1942 53 actes  
 La Roche-Maurice [Mariages] Ajout 1913 - 1924 86 actes  
 Lamber [Naissances] Ajout 1669 - 1685 173 actes  
 Lamber [Naissances] Ajout 1687 - 1700 134 actes  
 Lamber [Mariages] Ajout 1690 - 1690 15 actes  
 Lamber [Mariages] Ajout 1692 - 1700 27 actes  
 Lamber [Décès] Ajout 1690 - 1690 23 actes  
 Lamber [Décès] Ajout 1692 - 1700 81 actes  
 Lambézellec [Décès] Ajout 1902 - 1902 467 actes  
 Lambézellec [Décès] Ajout 1902 - 1903 531 actes  
 Lambézellec [Décès] Ajout 1903 - 1905 500 actes  
 Lampaul-Guimiliau [Mariages] Ajout 1671 - 1678 216 actes  
 Lampaul-Guimiliau [Mariages] Ajout 1680 - 1682 85 actes  
 Lampaul-Guimiliau [Mariages] Ajout 1684 - 1689 165 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1639 - 1652 249 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1658 - 1661 71 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1670 - 1670 18 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1673 - 1674 27 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1676 - 1676 16 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1680 - 1683 46 actes  
 Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1685 - 1700 333 actes  
 Lanarvily [Décès] Ajout 1961 - 1965 18 actes  
 Lanarvily [Décès] Ajout 1966 - 1973 37 actes  
 Lanarvily [Décès] Ajout 1974 - 1982 34 actes  
 Lanarvily [Décès] Ajout 1983 - 1992 38 actes  
 Lanarvily [Décès] Ajout 1993 - 1994 27 actes  
 Landéda [Mariages] Ajout 1934 - 1936 54 actes  
 Landerneau [Mariages] Ajout 1939 - 1941 139 actes

Landerneau [Décès] Ajout 1965 - 1969 778 actes  
 Landévennec [Décès] Ajout 1971 - 1988 162 actes  
 Landivisiau [Mariages] Ajout 1929 - 1931 122 actes  
 Landivisiau [Mariages] Ajout 1936 - 1943 200 actes  
 Landivisiau [Décès] Ajout 1903 - 1903 106 actes  
 Landivisiau [Décès] Ajout 1907 - 1915 841 actes  
 Lanildut [Mariages] Ajout 1938 - 1943 41 actes  
 Lanildut [Décès] Ajout 1949 - 1958 159 actes  
 Lanildut [Décès] Ajout 1959 - 1968 127 actes  
 Lanildut [Décès] Ajout 1969 - 1978 115 actes  
 Lanildut [Décès] Ajout 1979 - 1988 97 actes  
 Lanildut [Décès] Ajout 1989 - 1994 129 actes  
 Lanmeur [Mariages] Ajout 1933 - 1937 88 actes  
 Lanmeur [Mariages] Ajout 1938 - 1942 38 actes  
 Lanmeur [Décès] Ajout 1933 - 1953 907 actes  
 Lanmeur [Décès] Ajout 1954 - 1967 599 actes  
 Lanmeur [Décès] Ajout 1968 - 1974 298 actes  
 Lanmeur [Décès] Ajout 1975 - 1975 42 actes  
 Lanmeur [Décès] Ajout 1976 - 1982 367 actes  
 Lanneuffret [Décès] Ajout 1779 - 1779 19 actes  
 Lannilis [Décès] Ajout 1931 - 1940 589 actes  
 Lanvéoc [Mariages] Ajout 1936 - 1942 81 actes  
 Laz [Naissances] Ajout 1915 - 1915 43 actes  
 Laz [Naissances] Ajout 1916 - 1916 17 actes  
 Laz [Naissances] Ajout 1917 - 1917 27 actes  
 Laz [Naissances] Ajout 1918 - 1918 35 actes  
 Laz [Décès] Ajout 1915 - 1915 29 actes  
 Laz [Décès] Ajout 1915 - 1916 23 actes  
 Laz [Décès] Ajout 1916 - 1917 32 actes  
 Laz [Décès] Ajout 1916 - 1918 44 actes  
 Laz [Décès] Ajout 1918 - 1919 22 actes  
 Laz [Décès] Ajout 1920 - 1920 24 actes  
 Le Conquet [Décès] Ajout 1953 - 1955 75 actes  
 Le Drennec [Mariages] Ajout 1937 - 1944 42 actes  
 Le Drennec [Décès] Ajout 1937 - 1956 175 actes  
 Le Drennec [Décès] Ajout 1959 - 1976 143 actes  
 Le Drennec [Décès] Ajout 1977 - 1994 242 actes  
 Le Faou [Mariages] Ajout 1937 - 1944 83 actes  
 Le Relecq-Kerhuon [Naissances] Ajout 1900 - 1906 962 actes  
 Lesneve [Mariages] Ajout 1941 - 1942 30 actes  
 Loc-Eguiner [Naissances] Ajout 1913 - 1919 334 actes  
 Loc-Eguiner [Mariages] Ajout 1933 - 1939 28 actes  
 Locmaria-Berrien [Naissances] Ajout 1793 - 1796 133 actes  
 Locmaria-Berrien [Naissances] Ajout 1796 - 1809 455 actes  
 Locmaria-Plouzané [Décès] Ajout 1948 - 1965 220 actes  
 Locmélard [Mariages] Ajout 1923 - 1930 55 actes  
 Locronan [Naissances] Ajout 1908 - 1919 479 actes  
 Locronan [Mariages] Ajout 1925 - 1939 79 actes  
 Locronan [Décès] Ajout 1908 - 1945 529 actes  
 Locronan [Décès] Ajout 1945 - 1988 498 actes  
 Loctudy [Naissances] Ajout 1901 - 1902 227 actes  
 Loctudy [Naissances] Ajout 1903 - 1904 207 actes  
 Loctudy [Naissances] Ajout 1905 - 1905 96 actes  
 Loctudy [Naissances] Ajout 1906 - 1906 109 actes  
 Loctudy [Naissances] Ajout 1907 - 1908 211 actes  
 Loctudy [Naissances] Ajout 1909 - 1910 216 actes  
 Loctudy [Mariages] Ajout 1931 - 1933 101 actes  
 Loctudy [Mariages] Ajout 1933 - 1937 91 actes  
 Loctudy [Mariages] Ajout 1938 - 1943 101 actes  
 Logonna-Daoulas [Décès] Ajout 1691 - 1692 22 actes  
 Loqueffret [Décès] Ajout 1802 - 1815 573 actes  
 Loqueffret [Décès] Ajout 1816 - 1826 466 actes  
 Loqueffret [Décès] Ajout 1881 - 1911 800 actes  
 Loqueffret [Décès] Ajout 1912 - 1921 286 actes  
 Loqueffret [Décès] Ajout 1922 - 1931 152 actes  
 Loqueffret [Décès] Ajout 1932 - 1940 121 actes  
 Lothey [Naissances] Ajout 1863 - 1865 120 actes  
 Lothey [Naissances] Ajout 1866 - 1869 153 actes  
 Lothey [Naissances] Ajout 1870 - 1873 128 actes  
 Lothey [Naissances] Ajout 1901 - 1919 706 actes  
 Lothey [Décès] Ajout 1889 - 1918 665 actes  
 Lothey [Décès] Ajout 1914 - 1952 370 actes  
 Lothey [Décès] Ajout 1954 - 1988 245 actes

Mahalon [Mariages] Ajout 1733 - 1737 45 actes  
Mahalon [Mariages] Ajout 1743 - 1743 11 actes  
Mahalon [Mariages] Ajout 1744 - 1748 63 actes  
Mahalon [Décès] Ajout 1963 - 1972 126 actes  
Morlaix [Mariages] Ajout 1915 - 1915 48 actes

Névez [Naissances] Ajout 1833 - 1836 278 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1837 - 1840 255 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1841 - 1843 237 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1844 - 1846 235 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1847 - 1850 286 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1851 - 1854 291 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1855 - 1857 224 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1858 - 1860 239 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1861 - 1863 234 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1864 - 1866 226 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1867 - 1869 228 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1870 - 1872 244 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1873 - 1875 262 actes  
Névez [Naissances] Ajout 1876 - 1876 99 actes

Penmarch [Mariages] Ajout 1912 - 1912 52 actes  
Penmarch [Mariages] Ajout 1913 - 1913 48 actes  
Penmarch [Mariages] Ajout 1914 - 1915 48 actes  
Penmarch [Mariages] Ajout 1916 - 1916 39 actes  
Penmarch [Mariages] Ajout 1917 - 1917 50 actes  
Penmarch [Mariages] Ajout 1918 - 1918 76 actes  
Peuméril [Naissances] Ajout 1913 - 1917 245 actes  
Pleyber-Christ [Mariages] Ajout 1933 - 1942 138 actes  
Pleyber-Christ [Décès] Ajout 1933 - 1942 377 actes  
Pleyber-Christ [Décès] Ajout 1943 - 1953 394 actes  
Plobannalec-Lesconil [Mariages] Ajout 1929 - 1930 61 actes  
Plobannalec-Lesconil [Mariages] Ajout 1930 - 1932 66 actes  
Plobannalec-Lesconil [Mariages] Ajout 1933 - 1935 79 actes  
Plobannalec-Lesconil [Mariages] Ajout 1936 - 1939 79 actes  
Plobannalec-Lesconil [Mariages] Ajout 1940 - 1943 73 actes  
Plobannalec-Lesconil [Décès] Ajout 1936 - 1940 158 actes  
Plobannalec-Lesconil [Décès] Ajout 1940 - 1945 180 actes  
Plobannalec-Lesconil [Décès] Ajout 1944 - 1950 186 actes  
Plobannalec-Lesconil [Décès] Ajout 1951 - 1953 110 actes  
Ploéven [Naissances] Ajout 1903 - 1919 624 actes  
Ploéven [Décès] Ajout 1903 - 1939 440 actes  
Ploéven [Décès] Ajout 1940 - 1988 387 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1910 - 1910 95 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1911 - 1911 92 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1912 - 1912 112 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1913 - 1913 79 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1914 - 1914 93 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1915 - 1916 111 actes  
Plomeur [Naissances] Ajout 1917 - 1919 154 actes  
Plonéour-Lanvern [Décès] Ajout 1939 - 1949 512 actes  
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1856 - 1860 664 actes  
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1861 - 1865 437 actes  
Plonévez-Portzay [Naissances] Ajout 1708 - 1715 470 actes  
Plonévez-Portzay [Naissances] Ajout 1903 - 1909 581 actes  
Plonévez-Portzay [Naissances] Ajout 1910 - 1919 711 actes  
Plonévez-Portzay [Mariages] Ajout 1908 - 1914 140 actes  
Plonévez-Portzay [Mariages] Ajout 1916 - 1923 167 actes  
Plonévez-Portzay [Mariages] Ajout 1923 - 1939 278 actes  
Plonévez-Portzay [Décès] Ajout 1903 - 1913 486 actes  
Plonévez-Portzay [Décès] Ajout 1914 - 1927 506 actes  
Plonévez-Portzay [Décès] Ajout 1928 - 1945 516 actes  
Plonévez-Portzay [Décès] Ajout 1945 - 1967 474 actes  
Plonévez-Portzay [Décès] Ajout 1968 - 1988 502 actes  
Plouégat-Guérand [Mariages] Ajout 1933 - 1942 64 actes  
Plouescat [Décès] Ajout 1914 - 1919 30 actes  
Plouescat [Décès] Ajout 1920 - 1924 264 actes  
Plouescat [Décès] Ajout 1925 - 1929 315 actes  
Plouezoc'h [Décès] Ajout 1909 - 1910 78 actes  
Plouezoc'h [Décès] Ajout 1910 - 1920 324 actes  
Plouezoc'h [Décès] Ajout 1921 - 1930 235 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1967 - 1967 133 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1968 - 1968 168 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1969 - 1969 162 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1969 - 1970 170 actes

Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1970 - 1971 159 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1973 - 1973 164 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1974 - 1974 140 actes  
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1982 - 1986 745 actes  
Plougonvelin [Mariages] Ajout 1923 - 1942 263 actes  
Plougonvelin [Décès] Ajout 1933 - 1951 509 actes  
Plougonvelin [Décès] Ajout 1952 - 1977 515 actes  
Plougonvelin [Décès] Ajout 1978 - 1994 521 actes  
Plougoulm [Mariages] Ajout 1940 - 1944 177 actes  
Plouguerneau [Décès] Ajout 1707 - 1707 41 actes  
Plouguerneau [Décès] Ajout 1709 - 1709 11 actes  
Plouigneau [Mariages] Ajout 1934 - 1940 151 actes  
Plouigneau [Mariages] Ajout 1941 - 1944 125 actes  
Ploujean [Mariages] Ajout 1933 - 1942 204 actes  
Ploumoguier [Naissances] Ajout 1680 - 1689 483 actes  
Ploumoguier [Naissances] Ajout 1690 - 1690 34 actes  
Ploumoguier [Naissances] Ajout 1692 - 1701 457 actes  
Ploumoguier [Mariages] Ajout 1680 - 1689 104 actes  
Ploumoguier [Mariages] Ajout 1690 - 1690 33 actes  
Ploumoguier [Mariages] Ajout 1692 - 1701 128 actes  
Ploumoguier [Décès] Ajout 1680 - 1689 254 actes  
Ploumoguier [Décès] Ajout 1690 - 1701 304 actes  
Ploumoguier [Décès] Ajout 1947 - 1949 62 actes  
Ploumoguier [Décès] Ajout 1950 - 1952 71 actes  
Ploumoguier [Décès] Ajout 1953 - 1956 73 actes  
Ploumoguier [Décès] Ajout 1987 - 1994 162 actes  
Plounévez-Lochrist [Décès] Ajout 1923 - 1930 470 actes  
Plounévez [Mariages] Ajout 1870 - 1875 52 actes  
Plounévez [Décès] Ajout 1833 - 1842 289 actes  
Plounévez [Décès] Ajout 1843 - 1851 369 actes  
Plounévez [Décès] Ajout 1852 - 1852 26 actes  
Plourin [Mariages] Ajout 1937 - 1944 53 actes  
Plourin [Décès] Ajout 1937 - 1960 389 actes  
Plourin [Décès] Ajout 1961 - 1994 410 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Mariages] Ajout 1921 - 1930 234 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Mariages] Ajout 1931 - 1940 161 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1918 26 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1921 - 1930 379 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1931 - 1940 324 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1953 408 actes  
Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1954 - 1970 501 actes  
Plouvien [Naissances] Ajout 1806 - 1806 66 actes  
Plouvien [Mariages] Ajout 1940 - 1944 186 actes  
Plouvien [Décès] Ajout 1806 - 1806 10 actes  
Plouvien [Décès] Ajout 1976 - 1994 575 actes  
Plouvorn [Mariages] Ajout 1911 - 1922 214 actes  
Plouvorn [Mariages] Ajout 1923 - 1931 210 actes  
Plouvorn [Mariages] Ajout 1933 - 1939 112 actes  
Plouvorn [Décès] Ajout 1926 - 1930 173 actes  
Plouvorn [Décès] Ajout 1931 - 1935 197 actes  
Plouvorn [Décès] Ajout 1940 - 1945 190 actes  
Plouyé [Naissances] Ajout 1901 - 1905 382 actes  
Plouyé [Mariages] Ajout 1895 - 1902 123 actes  
Plouyé [Mariages] Ajout 1903 - 1912 189 actes  
Plouyé [Mariages] Ajout 1928 - 1932 99 actes  
Plouyé [Décès] Ajout 1901 - 1905 233 actes  
Plouyé [Décès] Ajout 1906 - 1910 217 actes  
Plouzané [Mariages] Ajout 1933 - 1942 118 actes  
Plouzévet [Mariages] Ajout 1911 - 1911 33 actes  
Pont-Aven [Naissances] Ajout 1843 - 1852 370 actes  
Pont-Aven [Naissances] Ajout 1853 - 1862 337 actes  
Pont-Aven [Naissances] Ajout 1863 - 1872 394 actes  
Pont-Aven [Mariages] Ajout 1903 - 1912 163 actes  
Pont-Aven [Mariages] Ajout 1913 - 1922 141 actes  
Pont-Aven [Mariages] Ajout 1923 - 1932 139 actes  
Pont-Aven [Mariages] Ajout 1933 - 1942 107 actes  
Pont-Aven [Décès] Ajout 1813 - 1822 276 actes  
Pont-Aven [Décès] Ajout 1823 - 1832 222 actes  
Pont-Aven [Décès] Ajout 1833 - 1842 257 actes  
Pont-Christ [Naissances] Ajout 1723 - 1723 13 actes  
Pont-Christ [Décès] Ajout 1723 - 1723 17 actes  
Pont-Croix [Naissances] Ajout 1823 - 1827 324 actes  
Pont-Croix [Naissances] Ajout 1828 - 1832 334 actes  
Pont-Croix [Naissances] Ajout 1833 - 1837 329 actes  
Pont-Croix [Naissances] Ajout 1838 - 1842 310 actes

Pont-Croix [Naissances] Ajout 1870 - 1874 400 actes  
Pont-Croix [Naissances] Ajout 1875 - 1879 433 actes  
Pont-Croix [Décès] Ajout 1798 - 1798 44 actes  
Pont-Croix [Décès] Ajout 1799 - 1812 739 actes  
Pont-Croix [Décès] Ajout 1813 - 1823 535 actes  
Pont-Croix [Décès] Ajout 1824 - 1831 519 actes  
Porspoder [Décès] Ajout 1978 - 1994 658 actes  
Pouldergat [Naissances] Ajout 1760 - 1764 340 actes  
Pouldergat [Naissances] Ajout 1765 - 1769 351 actes  
Pouldergat [Naissances] Ajout 1770 - 1774 384 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1730 - 1736 30 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1738 - 1740 16 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1742 - 1744 17 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1745 - 1753 39 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1754 - 1760 29 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1761 - 1769 62 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1770 - 1775 24 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1776 - 1782 43 actes  
Pouldergat [Mariages] Ajout 1783 - 1792 44 actes  
Poullaouen [Naissances] Ajout 1793 - 1796 565 actes  
Poullaouen [Naissances] Ajout 1826 - 1826 11 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1793 - 1798 665 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1798 - 1802 570 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1802 - 1802 35 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1803 - 1804 572 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1804 - 1808 484 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1815 - 1818 751 actes  
Poullaouen [Décès] Ajout 1833 - 1837 663 actes

Quimerch [Mariages] Ajout 1920 - 1936 369 actes  
Quimerch [Mariages] Ajout 1937 - 1943 131 actes  
Quimerch [Décès] Ajout 1914 - 1916 32 actes  
Quimerch [Décès] Ajout 1917 - 1926 527 actes  
Quimerch [Décès] Ajout 1926 - 1936 361 actes  
Quimerch [Décès] Ajout 1937 - 1952 703 actes  
Quimerch [Décès] Ajout 1953 - 1962 177 actes  
Quimerch [Décès] Ajout 1963 - 1972 161 actes  
Quimper [Naissances] Ajout 1898 - 1898 426 actes  
Quimper [Naissances] Ajout 1898 - 1899 437 actes  
Quimper [Mariages] Ajout 1920 - 1920 228 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1865 - 1865 235 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1866 - 1866 267 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1867 - 1867 230 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1868 - 1868 292 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1869 - 1869 238 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1869 - 1870 314 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1869 - 1871 346 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1870 - 1872 209 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1870 - 1874 219 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1872 - 1873 206 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1873 - 1875 216 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1875 - 1876 210 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1876 - 1877 177 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1877 - 1878 202 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1878 - 1879 223 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1879 - 1880 256 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1881 - 1881 228 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1882 - 1882 260 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1882 - 1883 217 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1882 - 1884 228 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1883 - 1885 248 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1884 - 1886 253 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1887 - 1887 194 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1887 - 1888 240 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1888 - 1889 206 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1889 - 1890 242 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1891 - 1892 196 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1891 - 1891 251 actes  
Quimperlé [Décès] Ajout 1893 - 1893 257 actes

Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1868 - 1868 121 actes

Saint-Coulitz [Mariages] Ajout 1933 - 1939 30 actes  
Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1823 - 1826 42 actes  
Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1827 - 1842 239 actes

Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1844 - 1845 16 actes  
Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1847 - 1848 32 actes  
Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1850 - 1866 295 actes  
Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1867 - 1913 588 actes  
Saint-Coulitz [Décès] Ajout 1914 - 1988 520 actes  
Saint-Jean-Trolimon [Naissances] Ajout 1913 - 1919 225 actes  
Saint-Jean-Trolimon [Décès] Ajout 1913 - 1920 147 actes  
Saint-Jean-Trolimon [Décès] Ajout 1914 - 1918 16 actes  
Saint-Jean-Trolimon [Décès] Ajout 1921 - 1950 402 actes  
Saint-Martin-des-Champs [Naissances] Ajout 1913 - 1919 343 actes  
Saint-Martin-des-Champs [Mariages] Ajout 1913 - 1922 185 actes  
Saint-Martin-des-Champs [Mariages] Ajout 1923 - 1932 151 actes  
Saint-Martin-des-Champs [Mariages] Ajout 1933 - 1937 82 actes  
Saint-Martin-des-Champs [Mariages] Ajout 1938 - 1942 78 actes  
Saint-Mathieu-de-Fine-Terre [Décès] Ajout 1630 - 1643 74 actes  
Saint-Méen [Décès] Ajout 1977 - 1994 136 actes  
Saint-Nic [Naissances] Ajout 1903 - 1919 973 actes  
Saint-Nic [Mariages] Ajout 1903 - 1939 322 actes  
Saint-Nic [Décès] Ajout 1903 - 1921 434 actes  
Saint-Nic [Décès] Ajout 1922 - 1952 502 actes  
Saint-Nic [Décès] Ajout 1953 - 1988 509 actes  
Saint-Sauveur [Naissances] Ajout 1880 - 1894 719 actes  
Saint-Sauveur [Naissances] Ajout 1895 - 1909 672 actes  
Saint-Sauveur [Naissances] Ajout 1910 - 1919 280 actes  
Saint-Sauveur [Décès] Ajout 1940 - 1969 434 actes  
Saint-Ségal [Décès] Ajout 1900 - 1913 498 actes  
Saint-Ségal [Décès] Ajout 1914 - 1928 636 actes  
Saint-Ségal [Décès] Ajout 1929 - 1943 552 actes  
Saint-Ségal [Décès] Ajout 1943 - 1988 547 actes  
Saint-Servais [Décès] Ajout 1936 - 1972 267 actes  
Saint-Thégonnec [Mariages] Ajout 1933 - 1942 137 actes  
Saint-Thurien [Décès] Ajout 1863 - 1872 410 actes  
Saint-Urbain [Naissances] Ajout 1680 - 1680 30 actes  
Saint-Urbain [Décès] Ajout 1680 - 1681 13 actes  
Saint-Urbain [Décès] Ajout 1792 - 1792 17 actes  
Saint-Vougay [Naissances] Ajout 1913 - 1919 441 actes  
Saint-Vougay [Naissances] Ajout 1913 - 1919 441 actes  
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1921 - 1929 140 actes  
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1930 - 1934 75 actes  
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1935 - 1939 72 actes  
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1940 - 1953 195 actes  
Sibiril [Décès] Ajout 1941 - 1953 255 actes  
Sizun [Mariages] Ajout 1923 - 1932 190 actes  
Sizun [Décès] Ajout 1923 - 1932 406 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1825 - 1825 83 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1853 - 1858 642 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1859 - 1859 119 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1877 - 1877 11 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1878 - 1883 722 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1883 - 1883 30 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1892 - 1892 53 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1893 - 1896 642 actes  
Spézet [Naissances] Ajout 1896 - 1899 473 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1815 - 1819 356 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1820 - 1820 49 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1821 - 1822 77 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1824 - 1826 170 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1832 - 1832 105 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1837 - 1843 653 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1850 - 1856 813 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1867 - 1869 419 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1870 - 1872 581 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1873 - 1877 511 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1878 - 1884 580 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1889 - 1889 101 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1890 - 1894 535 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1895 - 1899 501 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1899 - 1902 433 actes  
Spézet [Décès] Ajout 1903 - 1909 705 actes

Taulé [Mariages] Ajout 1931 - 1940 173 actes  
Taulé [Décès] Ajout 1926 - 1935 396 actes  
Telgruc-sur-Mer [Mariages] Ajout 1941 - 1943 25 actes  
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1914 - 1917 23 actes  
Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1918 - 1936 626 actes

Trébabu [Naissances] Ajout 1677 - 1699 203 actes  
Trébabu [Mariages] Ajout 1678 - 1681 10 actes  
Trébabu [Mariages] Ajout 1683 - 1687 10 actes  
Trébabu [Mariages] Ajout 1693 - 1699 15 actes  
Trébabu [Décès] Ajout 1677 - 1699 156 actes  
Trébabu [Décès] Ajout 1796 - 1797 11 actes  
Trébabu [Décès] Ajout 1805 - 1806 10 actes  
Tréboul [Décès] Ajout 1927 - 1933 522 actes

Tréboul [Décès] Ajout 1934 - 1937 288 actes  
Tréboul [Décès] Ajout 1937 - 1940 273 actes  
Tréfléz [Mariages] Ajout 1903 - 1915 98 actes  
Tréfléz [Mariages] Ajout 1917 - 1942 256 actes  
Trégarantec [Décès] Ajout 1951 - 1994 211 actes  
Trégunc [Naissances] Ajout 1683 - 1683 18 actes  
Trégunc [Décès] Ajout 1683 - 1683 10 actes  
Trézilidé [Décès] Ajout 1799 - 1833 500 actes

### LES SUPPRESSIONS

Pour des raisons techniques, les actes saisis pour révision ne peuvent actuellement être mis directement à jour. Les 1468 actes suivants ont, en conséquence, été supprimés. Il sont remplacés par les actes en ajout (voir ci-dessus) pour les mêmes périodes.

Argol N 1802 - 1805 111 actes

Plouvien N 1805 - 1806 58 actes

Guimiliau D 1882 - 1892 140 actes

Pouldergat N 1765 - 1774 1068 actes

Lamber N 1669 - 1700 302 actes  
M 1675 - 1700 46 actes  
D 1669 - 1700 105 actes

Saint-Mathieu-de-Fine-Terre N 1692 - 1692 5 actes  
N 1696 - 1696 2 actes  
M 1696 - 1696 2 actes

Lampaul-Plouarzel N 1639 - 1700 717 actes

Trébabu N 1677 - 1699 73 actes  
M 1678 - 1699 15 actes  
D 1677 - 1699 60 actes

Plonévez-Porzay N 1708 - 1715 469 actes

Ploumogueur N 1680 - 1701 961 actes  
M 1680 - 1701 239 actes  
D 1680 - 1701 557 actes

Trézilidé D 1799 - 1833 510 actes

### LES ACTES HORS ETAT CIVIL

RECIF comporte par ailleurs 58 526 relevés de naissances établis à partir des registres matricules.

### BILAN

Au 25 janvier 2019 la base RECIF comporte :

4 791 468 naissances

1 256 773 mariages

3 656 421 décès

Soit un total de 9 704 662 actes ( + 153 298 actes)

9 605 018 de ces actes sont disponibles en ligne (N > 100 ans, M > 75 ans, D > 25 ans)

#### Important :

Les relevés de naissances postérieures à 1919, quand ils sont informatisés, ne sont pas mis en ligne. Ils pourront néanmoins être consultés dans les antennes.

**Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs saisies ou leurs photographies !**

**N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.**



# Commandants, états-majors et activité des bâtiments de la Marine française Tome 1 – 1661-1689

À retourner à l'adresse suivante :

**Jean-Michel Roche**  
31, rue Châteaurenault  
29 200 BREST

## BON DE COMMANDE

À :

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

: .....

Code postal - Ville : .....

E-mail : .....

PRESENTATION ET FORME DE L'OUVRAGE :

- Format : 210 x 297 mm ;
- 540 pages ; papier offset blanc 80 grammes ;
- Impression intérieure en noir & bleu recto/verso ;
- Couverture cuir nubuck sur carton 2,5 mm ; dos carré
- Tranche et signet ;
- Impression couverture par marquage à chaud et le gaufrage en creux ;
- Envoi sous emballage carton antichocs

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Commandants, états-majors et activité des bâtiments de la Marine française - Tome 1 – 1661-1689	...	78,00 €	..... €
Frais de conditionnement et de port (cf. ci-dessous) :			..... €
TOTAL TTC			..... €

Frais de conditionnement et de port : France métropolitaine (tarif Colissimo) : 8,80 € ; Union européenne et Suisse (tarif « Livres et brochures ») : 6,90 € ; Reste du Monde (tarif « Livres et brochures ») : 11,50 € ; Outre-mer (tarif Colissimo) : Zone 1 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, St-Pierre et Miquelon) : 19,50 € ; Zone 2 (Nouvelle Calédonie, Polynésie Française) : 30,10 €.

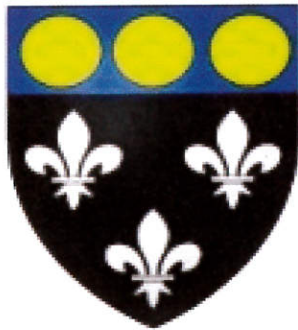
Modes de règlement :

- par chèque bancaire à l'ordre de : « Jean-Michel Roche ».
  - ou
  - par virement bancaire sur le compte suivant : Banque : SOCIETE GENERALE BREST ; BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP ; Titulaire : ROCHE JEAN-MICHEL ; IBAN : FR76 30003 00410 00056008338 42.
- Merci de nous informer dès le virement effectué pour que nous puissions effectuer la livraison dans les meilleurs délais.



Contact : [jmroche@netmarine.net](mailto:jmroche@netmarine.net)

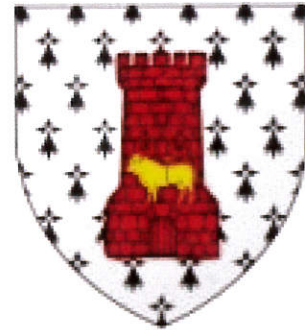
Livre vendu par l'auteur (autoédition). Vente en franchise de TVA (art. 293 B-III-2° du Code général des impôts).



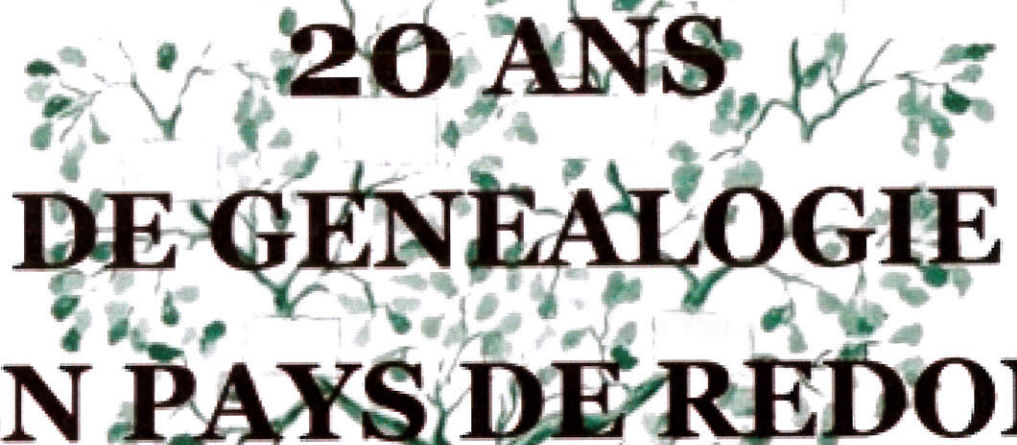
**Mémoire  
Vivante  
de Fégréac**



**Auessac  
Histoire  
et Patrimoine**



**Histoire  
et Généalogie  
Grand-Fougeray**



**20 ANS  
DE GENEALOGIE  
EN PAYS DE REDON**

**DE 10H00 A 18H00 - ENTREE GRATUITE**

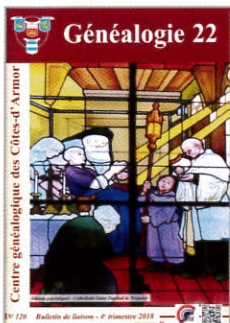
**27 et 28 AVRIL 2019**

**AVESSAC (44)  
Salle Espace Loisirs**

**LE CGF SERA PRÉSENT À CETTE MANIFESTATION**

# Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

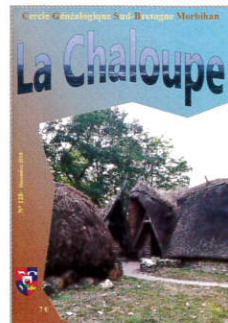
**Centre Généalogique des Côtes d'Armor**  
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 120

- Une base d'hydravions à Tréguier, par Monique Jézéquel, avec la généalogie d'Emile Le Voyer, 4p.
- Opération tricotage, par Renée-Claude Marion, 3p.
- Joseph Yves Marie Tadier (1895-1978) : du Cap Fréhel aux mers du monde, avec sa généalogie, par Serge Tadier, 11p.
- Hommage en Belgique au soldat François Eveillard, par Annick Jouno, 2p.
- Les "Trente-six", par Annick Mévellec, 9p.
- Les fusiliers marins dans la Grande Guerre, par Auguste Dorléans, 7p.
- Guy Le Gualès de Mézaubran, avec sa généalogie, par Henriette Herlant, 6p.

**Centre Généalogique du Morbihan**  
12 rue Colbert, 56100 LORIENT



La Chaloupe n° 128

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 6 – Carnac, par † Job Jaffré, 4p.
- Centenaire : des poèmes et des mots pour demain, 7p.
- L'histoire de l'orange de Majorque à Lorient, par Pierre Mayol, 5p.
- Quelques aperçus de Plouharnel du Ve à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1), par Albert Janot, 6p.
- Marins de la République de Gênes, par Louis Le Ruyet, 6p.
- Séné et l'exploitation du sel, par Jean Pierre Bertho, 12p.

## Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

## Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :

18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n°128

- Une famille d'intellectuels et de scientifiques originaire d'Ille-et-Vilaine, les Duhamel et Bertrand, par Daniel Trochet, 5p.
- Saint-Ganton et les recensements de 1836 à 1936, par Jean Luc Baudu, 3p.
- La famille et le procès Denoual, par Dominique Lelièvre, 8p.
- Pour un bol de soupe, par Ginette Grossetête-Foutel, 2p.
- Joseph Lancelot du Bourg, curé constitutionnel de Retiers, par André Desmots, 9p.
- Originaires d'Ille-et-Vilaine, un passeport pour l'étranger leur est délivré à Bordeaux, par Bénédicte Reignier-Troude, 8p.

## Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX



Kaier ar Poher n° 63

- Mise au point sur les macles de Rohan, par Yves Lulzac, 4p.
- Un tabard de héraut d'armes dans le patrimoine de la ville de Carhaix, par Martine Fabre, 2p.
- L'assassinat d'Hervé Le Meur en 1622 à Plougonver, par Jérôme Caouën, 10p.
- Chouans et Révolutionnaires – La Révolution en Bretagne, un cas d'école, (1ère partie), par sœur Marie Béatrice, 16p.
- Les ardoisières de Maël-Carhaix, (3ème partie), par Alban Hurel, 10p.
- Un album du photographe Louis Jouniaux retrouvé, (1ère partie), par Serge Le Puil, 14p.
- Trésor des archives, notice sur la paroisse de Saint-Servais, par Vincent Prudhor, 4p.

## Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

## Mémoire Vivante de Fégréac

Mairie, 44 FEGREAC

memoirevivante.fegreac@voila.fr



CGLA  
Bulletin intermédiaire  
n° 12  
4ème trimestre 2018

Centre Généalogique du Finistère  
(voir page 2 de couverture)

## CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- Des Mauronnais voyageurs, par Jean Claude Salmon, 2p.
- Fief de Lézonnet, par Maurice Oréal, 2p.
- Joseph Duval, porté disparu, par Anne Martin, 2p.
- Etre noble, par Maurice Oréal, 1p.
- Louis Eugène Delestre, par Annick Auberger, 4p.
- Preuves de noblesse, par Maurice Oréal, 2p.



Souche n° 64



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Breizh 5/5



Moëlan sur Mer